



**ENTRE AMBITION
ET SOBRIÉTÉ**

Faut-il choisir ?





MEDUSE*

AQLE 2030 – Together, let's connect the world



Dans le monde de demain où les relations humaines compteront plus que tout, l'expertise technologique, la créativité, la richesse des entreprises et leurs talents seront déterminants pour répondre aux nouveaux défis, créer l'impact des collectivités ainsi que l'ouverture des territoires.
Ensemble, assemblons, connectons les meilleurs talents avec le meilleur de la technologie.

* www.aqle.fr

AQLE

CÂBLAGE CARTES ET FILAIRE - INTÉGRATION ÉQUIPEMENTS



4 LES ÉDITOS

VICTOR
HABERT-DASSAULT

VALÉRIE
BAZIN-MALGRAS

MICHEL HERBILLON

JEAN-MICHEL
FOURGOUS

64 ENTREPRENEUR
ENGAGÉ

GRUPE AGPM
PATRICE PAULET

80 SOCIÉTÉ

OCIRP
MARIE-ANNE
MONTCHAMP

70 CARTES SUR TABLE

ECO-CONSORTIUM
LAURENT TOUBIANA
THIERRY BENILLOUCHE
DAVID CALFATI

84 INNOVATION
ET INDUSTRIE

BIOGARAN
JÉRÔME WIROTUS

13 LA VIE DE GEEA

24 GRAND TÉMOIN

OLIVIER BECHT
MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ
DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DE L'ATTRACTIVITÉ ET DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

74 ÉDUCATION

ACADÉMIE DE LA
PROTECTION SOCIALE
YANNICK CIMETIÈRE

90 NOS RÉGIONS
ONT DU TALENT

L'AUBE
VALÉRIE
BAZIN-MALGRAS

30 NOS
PARLEMENTAIRES
TÉMOIGNENT
ET AGISSENT

76 ZOOM SUR

LA CARAC
PIERRE LARA
MICHEL ANDIGNAC

101 TROMBINOSCOPE

Directeur de la publication : Victor Habert-Dassault et Jean-Michel Fourgous • **Rédacteur en chef :** Maggy Legat • **Contributeurs :** Nathalie Bassire, Valérie Bazin-Malgras, Olivier Becht, Martine Berthet, François Bonneau, Guillaume Chevrollier, Paul Christophe, Josiane Corneloup, Dominique de Legge, Catherine Dumas, Jean-Michel Fourgous, Annie Genevard, Victor Habert-Dassault, Michel Herbillon, Alain Houpert, Véronique Louwagie, Emmanuel Maquet, Stéphane Piednoir, Jean-François Rapin, Stéphane Traver, Isabelle Valentin • Ainsi que tous leurs collaborateurs. Un grand merci. • **Réalisation de la revue :** P.M.S. - Paul Meyer - 17, avenue de Ségur 75007 Paris. Tél : 06 74 65 99 84 • **Maquette et graphisme :** L'atelier design & communication - Deborah Cohen - www.latelierdesignetcommunication.com • **Contact (adhésion, informations...):** Maggy Legat - generationentreprise.ml@gmail.com



**Si nous voulons
que tout reste pareil,
il faut que tout change**

VICTOR HABERT- DASSAULT

Président de GEEA
Député de l'Oise

Giuseppe Tomasi di Lampedusa avait tellement raison ! Si nous voulons que tout reste pareil, il faut que tout change. Pour que notre quotidien ne soit pas bousculé mais en même temps qu'une prise de conscience aiguë nous permette d'agir en faveur de l'environnement, il faut que tout change.

Concrètement, comment faire ?

Même si le dérèglement est visible à l'œil nu, les Français ne sont pas encore prêts à tous les sacrifices pour la planète. La lutte anti-gaspillage, oui, le recyclage oui, mais l'écologie punitive, l'écologie contraignante, l'écologie autoritaire, non.

L'écologie doit être incitative et non punitive, inclusive et non exclusive et ne doit pas constituer un coût démesuré qui plombe le budget des ménages.

De ce point de vue-là, les transports constituent une problématique épineuse pour le gouvernement. Dans la ruralité, l'achat d'une voiture électrique ne semble adapté ni aux infrastructures existantes ni à l'absolue nécessité qu'ont les ruraux d'utiliser la voiture pour faire leur course, leur travail etc.

La cohérence doit être de mise dans les décisions incitatives mises en place par les politiques publiques. Je pense notamment aux aides qui incitaient le

changement de la chaudière à fioul pour une chaudière à bois. Une idée pertinente qui a eu du mal à faire son chemin en raison d'une pénurie et du prix des pellets qui s'est envolé. Un accompagnement est aujourd'hui nécessaire pour dissiper la colère légitime des Français sur ce sujet.

« Au trio diabolique « inflation-récession-augmentation du prix des énergies », soyons aussi ambitieux que nos concurrents américains. « Ad astra per aspera » !

Il faut aussi accompagner davantage avec cohérence la mise en place des alternatives aux énergies fossiles pour le gaz et l'électricité. Les mats des éoliennes dont la hauteur a doublé mais dont la distance reste inchangée contribuent à dégrader le cadre de vie de nos concitoyens qui habitent dans nos campagnes. Il faut

le prendre en compte dans les lois qui vont être votées prochainement et prendre en compte le niveau d'acceptabilité de nos concitoyens.

La cohérence c'est aussi penser à tous ceux qui entendent à la télévision qu'on se bat pour la planète et qui doivent subir l'installation de blocs d'enfouissement de déchets sous leurs fenêtres. C'est notamment le cas des communes de Bresles et de Bailleul-sur-Thérain aux côtés desquelles je me bats pour que les poubelles de l'Ile-de-France ne soient pas stockées sur notre charmant territoire de l'Oise.

Au trio diabolique « inflation-récession-augmentation du prix des énergies », soyons aussi ambitieux que nos concurrents américains. « *Ad astra per aspera* » ! Misons sur l'innovation et l'attractivité de nos territoires pour inciter les installations d'entreprise et surtout faire confiance aux entreprises pour transformer avec le temps leur mode de production. La responsabilité écologique et sociale est aujourd'hui au cœur du projet de nombreuses entreprises.

Nous avons des atouts incontestables, des forces vives et des cerveaux brillants qui font avancer la science et les technologies. Hier décrié, aujourd'hui jaloué, le nucléaire doit être repositionné au cœur notre échiquier politico-industriel afin d'assurer nos besoins grandissants en électricité.

Il n'y a plus de temps à perdre. Les énergies vertes ne suffiront pas à assurer notre consommation.

Alors, si nous voulons que tout reste pareil, facilitons la vie de ceux qui participent aux changements : les entreprises et les entrepreneurs.



Changeons de refrain !

VALÉRIE BAZIN-MALGRAS

Vice-Présidente de GEEA et Députée de l'Aube

Il existe en France une petite musique qui revient, de temps à autre, lorsque nous discutons, ici et là, sur l'économie à l'heure de l'écologie. Cette petite musique, venue des discours les plus radicaux de l'écologie, nous répète qu'il n'est pas possible de concilier développement économique et protection de l'environnement, que l'ambition entrepreneuriale n'est qu'un frein à la grande transformation écologiste de notre société.

C'est une musique qui a un effet : normes et règlements accrus au détriment de l'autonomie de nos entreprises, attaques sur les entrepreneurs aussi bien que sur leurs projets, découragement de certains français à vouloir se lancer dans une aventure entrepreneuriale, etc. Comme si, pour atteindre nos objectifs environnementaux, il fallait revoir tout dans notre façon de concevoir l'initiative privée.

Nous savons pourtant que tout cela est faux. Qu'on ne peut pas opposer l'amélioration écologique et l'activité économique. Qu'on ne peut pas se dire qu'en bloquant le droit à entreprendre, on réduira les émissions de CO₂ et l'utilisation de polluants. Dire cela, c'est oublier que le droit de créer son entreprise, la liberté d'entreprendre comme dirait Raymond Aron, est une liberté fondamentale au cœur de la démocratie.

La sobriété ne doit pas être hermétique au développement économique, tout comme l'économie ne doit plus être un champ abstrait aux causes environnementales.

C'est oublier qu'avec la responsabilité sociale des entreprises, les entreprises ont un impact sociétal et, plus encore, sont des acteurs majeurs de la transformation environnementale. En effet, elles ont depuis longtemps compris que l'objectif économique n'est pas unique, qu'il existe d'autres critères d'évaluation lui permettant d'atteindre les attentes de sa clientèle, par une montée en gamme des produits disponibles et un faible bilan carbone de la production.

Cette vision très centrée oublie même que l'activité économique en France, très contrôlée, reste toujours moins polluante que la délocalisation de la production à l'étranger, où les normes ne prennent pas en compte ce sujet. Ainsi, l'ambition du Made In France, d'une place accrue des produits français dans le commerce international sert à la fois les enjeux d'un développement économique plus soucieux de l'environnement mais aussi à la compétitivité de nos exportations, de nos entreprises, et satisfait ainsi l'économie, l'innovation et la politique environnementale nationale.

C'est une confiance accrue dans les acteurs économiques. L'entrepreneuriat, dans son essence, est une ambition. Il est sain ou souhaitable qu'une entreprise fasse tout pour accéder à sa taille critique, qu'elle puisse vivre et faire vivre des femmes et des hommes, qu'elle améliore ses produits et sa façon de produire. Parce que, ce qu'oublient les opposants d'une croissance verte, ça n'est que par la recherche de l'innovation, c'est-à-dire l'amélioration de l'offre de biens, que nous pourrions accéder au développement vert de notre pays. L'innovation technologique, en France, est le fait de l'activité économique qui facilite l'accès de tous les français aux nouvelles technologies.

La « décroissance » ne semble pas prendre en compte le besoin d'équipement des ménages, des administrations, des industries, etc. Le développement économique

raisonné et l'encouragement aux initiatives individuelles sont deux outils pour atteindre les objectifs environnementaux des accords de Paris.

La sobriété ne doit pas être hermétique au développement économique, tout comme l'économie ne doit plus être un champ abstrait aux causes environnementales. Entre ces deux mondes, nous devons consacrer nos efforts à joindre ces deux objectifs, la seule possibilité d'une réelle « croissance verte ».



**Il n'y a pas de fatalité
au déclassement !**

MICHEL HERBILLON

Député du Val-de-Marne
Vice-Président de la Commission des Affaires Etrangères
Vice-Président de GEEA

Il y a des crises qui sont de puissants révélateurs de nos faiblesses et de nos lacunes. Bien qu'étant encore la 6^e puissance économique du monde, la France semble tomber dans un inexorable déclin faute d'avoir assumé une politique ambitieuse et courageuse. Le risque aujourd'hui est de devoir gérer la pénurie qui s'impose à nous.

Nous vivons une crise profonde qui touche bien des secteurs dans notre pays et qui frappe d'abord les Français les plus modestes. Nous assistons quotidiennement à un État qui s'est trop longtemps reposé sur ses acquis au point d'en devenir aujourd'hui impuissant et incapable de faire face aux défis qui s'imposent à nous.

Nous restons le champion d'Europe des prélèvements obligatoires alors même que dans le même temps, nos services publics craquent de partout :

- Faute d'enseignants suffisamment formés, nous embauchons à la va vite des contractuels novices pour assurer l'instruction de nos enfants.
- Notre système de santé est au bord de l'asphyxie, les déserts médicaux s'étendent et le tri des patients à l'hôpital est bien une réalité. Nombre de malades n'arrivent plus à se soigner correctement et on déplore un très grand nombre de médicaments en rupture de stock.
- Le nombre de procédures judiciaires bloquées dans les commissariats et gendarmeries ne cesse de s'accroître.
- On découvre qu'en situation de conflit

de haute intensité notre armée n'aurait pas assez de munitions pour tenir plus de quelques jours de combats.

- Dans nombre de secteurs, la pénurie de main-d'œuvre fait tourner l'activité au ralenti. On ne compte plus les trains annulés, les places en crèche fermées, les chantiers retardés... et pourtant notre pays continue d'avoir plus de 5 millions de chômeurs.

« Nous pouvons de nouveau emprunter le chemin de la prospérité, si nous retrouvons l'exigence de la vérité et du courage afin de mener les réformes nécessaires au redressement de notre pays. »

Et que dire de notre approvisionnement énergétique. Alors que l'hiver approche, notre pays n'a jamais été autant confronté au risque de blackout de son système électrique. Certes, le conflit en Ukraine a accentué les difficultés et fait grimper

les tarifs des énergies, mais si nous nous retrouvons dans la situation actuelle de devoir imposer des mesures de sobriété et de restrictions aux Français, c'est parce que nous avons mis à mal notre production nationale d'électricité. Depuis 2012, les gouvernements successifs ont conduit une politique de démantèlement de notre parc nucléaire qui nous assurait jusqu'à présent une énergie décarbonée, compétitive et souveraine. Autant d'avantages qui ont été sabordés, nous obligeant à présent à rouvrir des centrales à charbon ou à importer de l'électricité depuis l'Allemagne. Nous en payons le prix fort aujourd'hui.

La sobriété, qu'elle soit pour maîtriser notre consommation d'énergie ou pour éviter une surconsommation des ressources, est salutaire. Elle nous invite aussi à repenser nos pratiques au regard du changement climatique et de la préservation de l'environnement. Mais la sobriété qui se révèle être une restriction subie pour gérer la pénurie ne peut être une politique dans la durée qui soit acceptable par nos concitoyens.

À l'heure où les défis à surmonter se multiplient, nous ne devons pas nous résigner au déclassement de notre pays mais au contraire retrouver l'ambition d'un avenir prospère. Il n'y a pas de fatalité. Nous pouvons de nouveau emprunter le chemin de la prospérité, si nous retrouvons l'exigence de la vérité et du courage afin de mener les réformes nécessaires au redressement de notre pays.

Le Général de Gaulle disait que la France ne pouvait être la France sans la grandeur.

À l'époque, il avait su donner à notre pays un cap et surtout les moyens de ses ambitions. Ne perdons jamais cet esprit d'audace qui fait que nous pouvons encore obtenir à l'avenir de grandes réussites pour la France.



Pour un retour au plein emploi, la France doit changer de paradigme

JEAN-MICHEL FOURGOUS

Délégué général de GEEA,
Maire d'Élancourt et Président
de la communauté d'agglomération
de Saint-Quentin-en-Yvelines

Plus que jamais notre pays est en tension. Cette tension se décline sous plusieurs aspects : sécuritaire, sociale, sociétale et économique. C'est la fin de l'abondance et le retour du réel. Le rideau se lève sur un triste tableau trop longtemps masqué à coup d'argent magique et d'artifices de communication. Notre dette s'approche des 3000 milliards d'euros et représente 120% du PIB. Notre balance commerciale connaît un déficit majeur avec un record de 84,7 milliards pour l'année dernière. Les caisses sociales sont à sec et les Français connaissent une grave crise du pouvoir d'achat. L'inflation fait un retour en force, la croissance est en berne et nous plongeons dans une crise énergétique inédite.

Le déclin de notre pays s'explique aussi par la perte de sens. Pour beaucoup le travail n'a plus de sens, la valeur travail n'en est plus une et le goût de l'effort inconnu. C'est un problème d'une grande gravité qui explique bon nombre de nos maux. Notre système social a fortement dégradé le rapport au travail. Trop généreux, il n'incite plus au travail mais au contraire multiplie les dispositifs alternatifs. Si le régime de l'assurance chômage est évidemment nécessaire, il connaît cependant de regrettables dérives. En effet, il crée des situations où l'inaction peut devenir préférable au travail. Lorsque les revenus d'assistance sont proches du salaire minimum, cela peut-être alors un choix rationnel (la rationalité étant la caractéristique de l'homo economicus) de se détourner du travail. Il est nécessaire de créer une vraie différence entre les revenus du travail et ceux de l'assistance. Ayons le courage politique de le faire. La mise en place de la rupture conventionnelle présente des avantages évidents pour

l'employeur et le salarié, cependant elle a renversé un paradigme fondamental : c'est désormais le salarié qui décide de se mettre au chômage. Notre système social encourage ainsi les allers-retours successifs entre le travail et le chômage. Par ce raisonnement nous ne cherchons nullement à pointer du doigt certaines personnes, le système social est le premier responsable puisque qu'il rend possible ces situations.

La hausse du taux d'activité passe par un choc de simplification.

Autre changement important : il semble désormais que l'ensemble du marché du travail soit en tension. Nous sommes dans une situation où un chômage structurel autour de 7% semble s'être installé.

C'est totalement absurde à l'heure où la Banque de France indique que plus de 300 000 emplois sont à pouvoir et que le principal problème des chefs d'entreprises est le recrutement selon le Medef. Il faut un choc de simplification, il faut dénormer un pays qui est encombré, ralenti voir paralysé par l'inflation normative. Arrêtons cette fascination si française pour la complexité ! Simplicité rime avec efficacité, il faut raisonner comme des entrepreneurs. Comment voulez-vous mener des politiques incitatives autour de la création d'entreprises et d'emplois lorsque votre code du travail dépasse les 3 000 pages ? Il se limite à 60 pages en Suisse.

Nous ne travaillons pas suffisamment. L'âge de départ à la retraite en France est autour de 62 ans contre 66 ans en moyenne chez nos voisins européens. 35 ans : c'est la durée de vie active en France contre 44,9 ans en Suisse. Nous avons également une moyenne de 114 jours de grève pour 1 000 salariés contre 18 en Allemagne (source : Eurostat). La négociation syndicale est en piteux état dans notre pays. Mais tout cela n'a rien d'étonnant lorsqu'on connaît le rapport au travail en France, les 35 h n'y sont pas pour rien...

Cependant, si le rapport au travail contribue à la dégradation de la santé économique de notre pays, c'est également par le travail qu'une amélioration nette est envisageable. En effet, si la France augmentait son taux d'activité (actuellement autour de 66%) pour atteindre celui de nos voisins allemands (77%), le paysage économique ne serait alors plus le même. En effet, les caisses sociales seraient à l'équilibre et la question des retraites bien moins épineuse. Tout espoir n'est donc pas perdu !

Il faut redonner le goût de l'effort, la satisfaction du travail bien fait, le sens de la valeur travail. C'est une priorité absolue pour le redressement économique de la France. Alors, au travail !



LIDL : 64 000 m² pour approvisionner 80 supermarchés de Bourgogne Franche-Comté Auvergne

Installée dans le parc d'activités Coriolis à Montchanin, la plateforme d'approvisionnement des magasins LIDL ne passe pas inaperçue avec 64 000 m² d'entrepôts et un vaste parking couvert par des ombrières photovoltaïques. Un site de taille en Saône-et-Loire où l'enseigne a déjà recruté près de 600 personnes, 382 pour la plateforme logistique et les services supports ainsi que 213 dans les 10 supermarchés de proximité (Louhans, Montceau-les-Mines, Mâcon-Sancé, Saint-Marcel, Paray-le-Monial, Chalon-sur-Saône, Autun, Tournus, Torcy, Vinzelles). Un site que Nicolas Spieser, responsable immobilier régional, a fait découvrir au Président du département de Saône-et-Loire, André Accary, et à son Vice-Président chargé de l'agriculture, Frédéric Brochot, avec des acteurs locaux majeurs, afin d'exposer les valeurs de LIDL pour le Made in France, la valorisation des circuits-courts et la volonté de travailler dans le respect de l'environnement. Mais aussi pour envisager l'avenir de LIDL en Saône-et-Loire et plus particulièrement en Charolais Brionnais où des projets d'installation, d'agrandissement, sont envisagés.

Les produits français, locaux dans les rayons

Engagé aux côtés des agriculteurs, LIDL compte plus de 5 000 éleveurs de France pour proposer 100% de viande bovine et porcine et de lait de producteurs français. En Saône-et-Loire, la marque a engagé plusieurs partenariats avec des professionnels majeurs du fromage (Terres d'Or à Bourbon-Lancy), du lait (Laiterie de Bresse à Varennes-Saint-Sauveur), de la volaille (LDC Bourgogne à Louhans), de la charcuterie (Salaisins à Mâcon), de la viande bovine... La Coopérative Sicarev, qui fait partie de la liste des contrats tripartites, fournit, par exemple 90 bêtes par semaine à l'enseigne.

Toujours dans une optique d'être au plus près des agriculteurs, LIDL participe depuis 2015 au salon international de l'agriculture à Paris. Cette volonté se traduit également à une échelle plus locale, notamment en Saône-et-Loire, avec la participation de Nicolas Spieser et son équipe à la Fête Agricole organisée par les Jeunes Agriculteurs du département l'an dernier à Bourbon-Lancy dans le Charolais et cette année à Montbellet, dans le Mâconnais.

Une politique zéro gaspi... aucune benne à ordures

LIDL n'a pas attendu les consignes du gouvernement pour réduire ses consommations énergétiques, déployer les énergies renouvelables, s'implanter en respectant la biodiversité ou pour mettre en place une politique de recyclage.

Les valeurs de LIDL : le Made in France, la valorisation des circuits-courts et la volonté de travailler dans le respect de l'environnement.

En effet, LIDL souhaite aujourd'hui implanter en Saône-et-Loire son premier magasin avec un système de consignes permettant le recyclage des bouteilles en plastique. Cette stratégie s'inclurait dans la continuité de la politique actuelle zéro gaspi, mise en place dans les supermarchés avec une revalorisation de 88% des déchets.

Des nouveaux projets locaux en Saône-et-Loire : de Chalon-sur- Saône à Digoin, en passant par Paray-le-Monial...

Les enquêtes (Madelnvote) démontrent que 85% des Digois, 78% des Gueugnonnais et 39% des Bourbonnais font leurs courses au LIDL de Paray-le-Monial. L'idée d'agrandir celui-ci et de proposer une offre de proximité à Digoin sont à l'étude ; les indicateurs révélant que plus de 90% des habitants des trois communes du nord-ouest charolais seraient très favorables à l'ouverture d'un supermarché LIDL à Digoin puisqu'outre limiter les déplacements, il contribuerait largement à l'attractivité de ce territoire. Parce que l'offre de proximité est essentielle, d'autant plus dans le contexte d'inflation que l'on connaît aujourd'hui - plus de 6% en ce qui concerne l'alimentaire ; parce que la diversification des enseignes contribue pleinement à l'attractivité d'un territoire ;

parce que la valorisation des productions locales est indispensable pour maintenir l'emploi ; parce qu'il faut donner l'exemple en matière d'actions environnementales,

LIDL entend poursuivre le déploiement de ses magasins au plus près des habitants au cœur des territoires.



La vie

Génération Entreprise Entrepreneurs Associés



Hommage aux parlementaires membres de GEEA disparus



Olivier DASSAULT
(1951-2021)

Co-fondateur de GEEA, Olivier Dassault a été élu pour la 1^{ère} fois Député en 1988 et 1993, puis réélu en 2002 sans discontinu. Il était industriel, pilote et photographe.



Bernard DEBRÉ
(1944-2020)

Député d'Indre et Loire (1986 à 1994) puis de Paris (2004 à 2017), Bernard Debré a aussi occupé les fonctions de ministre de la Coopération dans le Gouvernement d'Edouard Balladur. Le Professeur Debré était aussi un urologue réputé.



Lucien DEGAUCHY
(1937-2022)

Lucien Degauchy aura occupé le poste de Député de l'Oise pendant 24 ans, conseiller départemental, 28 ans et maire de Courtieux, 44 ans. Une belle et longue carrière politique au service de la population.



Claude GOASGUEN
(1945-2020)

Claude Goasguen aura été Député de Paris durant 6 mandats. Il a aussi occupé la fonction de ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Citoyenneté dans le 1^{er} gouvernement Juppé en 1995. Claude Goasguen marqué la vie politique en tant que maire du 16^e arrondissement de Paris.

Merci aux Députés qui ont marqués la 15^e législature et les activités de GEEA dont le mandat n'a pas été renouvelé et ne se sont pas représentés



Valérie BEAUVAIS
Ancien Députée de la Marne



Alexandra VALETTA-ARDISSON
Ancien Députée des Alpes-Maritimes



Julien AUBERT
Ancien Député du Vaucluse



Sophie AUCONIE
Ancien Députée d'Indre et Loire



Olivier BECHT
Ancien Député du Haut-Rhin
Ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger



Philippe BENASSAYA
Ancien Député des Yvelines



Grégory BESSON-MOREAU
Ancien Député de l'Aube



Pascal BOIS
Ancien Député de l'Oise



Bruno BONNELL
Ancien Député du Rhône



Jean-Claude BOUCHET
Ancien Député du Vaucluse



Pascal BRINDEAU
Ancien Député du Loir-et-Cher



Bernard BROCHAND
Ancien Député des Alpes maritimes



Carole BUREAU-BONNARD
Ancien Députée de l'Oise



Jacques CATTIN
Ancien Député du Haut-Rhin



Gérard CHERPION
Ancien Député des Vosges



Olivier DAMAISIN
Ancien Député du Lot-et-Garonne



Claude DE GANAY
Ancien Député du Loiret



Typhanie DEGOIS
Ancien Députée de la Savoie



Charles DE LA VERPILLIÈRE
Ancien Député de l'Ain



Bernard DEFLESSELLES
Ancien Député des Bouches du Rhône



Rémi DELATTE
Ancien Député de Côte d'Or



Eric DIARD
Ancien Député des Bouches du Rhône



Loïc DOMBREVAL
Député des Alpes Maritimes



Jean-Pierre DOOR
Ancien Député du Loiret



Marianne DUBOIS
Ancien Député du Loiret



Jean-Jacques FERRARA
Ancien Député de Corse du Sud



Laurent GARCIA
Ancien Député de Meurthe et Moselle




Gérard MENUEL
Ancien Député de l'Aube



Jean-Luc REITZER
Ancien Député du Haut-Rhin




Guy TEISSIER
Ancien Député des Bouches du Rhône




Sébastien HUYGHE
Ancien Député du Nord



Philippe MICHEL-KLEISBAUER
Ancien Député du Var



Martial SADDIER
Ancien Député de Haute-Loire



Robert THERRY
Ancien Député du Pas de Calais



Christian JACOB
Ancien Député de Seine et Marne




Jean-Michel MIS
Ancien Député de la Loire



Maina SAGE
Ancien Député de Polynésie Française




Laurence TRASTOUR ISNART
Ancien Député des Alpes maritimes



Stéphanie KERBARH
Ancien Députée de Seine Maritime




Bernard PERRUT
Ancien Député du Rhône



Antoine SAVIGNAT
Ancien Député du Val d'Oise



Patrice VERCHÈRE
Ancien Député du Rhône




Brigitte KUSTER
Ancien Députée de Paris




Bérengère POLETTI
Ancien Députée des Ardennes




Buon TAN
Ancien Député de Paris



Michel VIALAY
Ancien Député des Yvelines



Jean-Luc LAGLEIZE
Ancien Député de Haute Garonne



Benoit POTTERIE
Ancien Député du Pas-de-Calais




François Michel LAMBERT
Ancien Député des Bouches du Rhône



Didier QUENTIN
Ancien Député de la Charente Maritime



Guillaume LARRIVÉ
Ancien Député de l'Yonne



Frédéric REISS
Ancien Député du Bas-Rhin

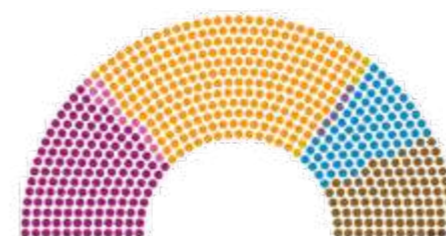


David LORION
Ancien Député de la Réunion



Hugues RENSON
Ancien Député de Paris


LE VISAGE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DEPUIS LE 19 JUIN 2022



- La France insoumise (NUPES) : 75
- Gauche démocrate et républicaine (NUPES) : 22
- Écologistes : 23
- Socialistes et apparentés (NUPES) : 31
- Démocrate (Modem et Indépendants) : 51
- Renaissance : 170
- Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires : 20
- Horizons et apparentés : 30
- Les Républicains : 62
- Rassemblement national : 89
- Non inscrit : 4




 **215** femmes
362 hommes

 **150** moins de 40 ans
21 plus de 70 ans

 **276** sortants
301 entrants

 **273** élus locaux

 **21** artisans, commerçants
22 chefs d'entreprise de plus de 10 salariés
82 professions libérales

19
OCT. 2022

Petit déjeuner autour de Stéphane Manigold

« LE RÊVE EST-IL ENCORE ACCESSIBLE À NOTRE JEUNESSE ? »

Les petits déjeuners de GEEA de la XVI^e législature ont débuté autour d'un personnage hors du commun : Stéphane Manigold. Restaurateur engagé, Chroniqueur sur RMC dans l'émission « Les Grandes Gueules » est l'auteur d'un ouvrage : « Vivre ses rêves afin de rêver de sa vie ».

C'est avec beaucoup d'émotion que notre invité a partagé son parcours, ses blessures encore ouvertes et qui ne l'ont jamais départies de ses objectifs : réussir. Aujourd'hui, il est devenu une des personnalités incontournables du monde culinaire français avec dans la poche une pluie d'étoiles du guide Michelin Substance, Contraste, Liquide, Granite, Maison Rostang, Le Bistrot Flaubert et le petit dernier, Braise sont ses restaurants où il a su créer une dynamique autour de chefs talentueux qui ont pu développer leur créativité.

Stéphane, c'est un guerrier. Hercule, le restaurateur, la « grande gueule » décomplexée, s'est fait connaître du grand public en gagnant son combat contre Axa, le Goliath au plus dur de l'épidémie de Covid.

Lutter, oser, ne rien lâcher, c'est peut-être là les ingrédients de cette incroyable ascension.

« Cet été, son ouvrage « Vivre ses rêves afin de rêver de sa vie » m'est tombé des mains. Ce livre, c'est d'abord une grosse baffe. On le digère et puis, il se transforme en une bouffée d'espoir. Comment a-t-il trouvé la force pour accomplir un tel parcours ? Quelles leçons en tirer ? J'espère du fond du cœur que cette rencontre nous donnera les clés pour pousser cette jeunesse qui débute avec moins de chances à s'en sortir, elle aussi à accéder à son rêve. » introduit le Président de GEEA, Victor Habert-Dassault, Député de l'Oise.

Merci à Jean-Marie Bockel, ancien Sénateur, proche de Stéphane Manigold d'avoir accepté de participer à cette rencontre. Au-delà d'avoir exercé des hautes fonctions nationales, en tant qu'ancien ministre, Député, Sénateur, membre de GEEA et actuellement Président de la Commission chargée de la reconnaissance et des réparations



En présence de Victor Habert-Dassault, Valérie Bazin-Malgras, Jean-Marie Bockel, François Bonneau, Guillaume Chevrollier, Pierre Cordier, Francis Dubois, Jean-Michel Fourgous, Annaïg Le Meur, Véronique Louwagie, Sylvain Maillard, Louis Margueritte, Jean Terlier, Pierre Vatin et Frédéric Zgainski.

des harkis, Jean-Marie Bockel est un élu de terrain, conseiller général, Président de la communauté d'agglomération Mulhouse et maire de Mulhouse.

Une rencontre passionnante sur les sujets de l'emploi, de l'apprentissage,

de la formation professionnelle mais aussi des propos plus personnels sur sa jeunesse et sa volonté de s'en sortir.

À la clé de nombreuses propositions claires et innovantes sur la situation actuelle.



« L'égoïsme et le communautarisme engendrent un malaise profond dans notre société, entretenu par une volonté malsaine d'imposer ses propres principes et non de les faire apprécier. Nos principes démocratiques sont en déclin car les solutions apportées divisent plus qu'elles ne rassemblent. L'utilisation de quota et la mise en place de la discrimination ethnique positive accentuent l'appartenance de chacun à une communauté, séparent les personnes entre elles voire les rendent antagonistes. Persistent, sur le côté, des individus ne proclamant aucune appartenance si ce n'est celle de l'humanité.

Les meilleurs bagages en faveur de l'égalité des chances sont l'information, l'instruction, l'épanouissement, la justice sociale, la discrimination positive culturelle et sportive. Ils doivent accompagner nos enfants dès le plus jeune âge et quel que soit leur milieu social. »

Stéphane Manigold



Clin d'œil

Bravo à Tom Meyer, chef jurassien du restaurant Granite, restaurant de Stéphane Manigold, qui à 29 ans vient de décrocher le prix du Meilleurs Ouvriers de France.





LES PROPOSITIONS DE STÉPHANE MANIGOLD POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES BANLIEUES :

« **Banlieues, s'il y a un problème, il y a une solution. S'il n'y a pas de solution, il n'y a pas de problème.** »

- 1. Créer un ministère de l'Enseignement** pour remplacer celui de l'Éducation nationale
- 2. Centraliser le versement des fonds de l'ARS aux établissements scolaires sous le contrôle municipal.** Les établissements scolaires pourraient fournir le matériel adéquat directement aux élèves lors de la rentrée scolaire et au cours de l'année. En sus, ce matériel pourrait être acquis aux entreprises locales en priorité par le biais d'appels d'offres.
- 3. Instaurer un uniforme scolaire dès la section primaire.**
- 4. Instaurer des débats sur des sujets de société dès le collège.** Ces échanges seraient animés par un professeur sensibilisé sur le sujet traité ou encadrés par les associations agréées Jeunesse. Des journalistes, politiques, médecins, chefs d'entreprises... pourraient y participer.
- 5. Supprimer les rédactions scolaires stigmatisant les inégalités sociales.** Comment un enfant peut-il rédiger un devoir sur le sujet « Racontez-moi vos vacances et/ou votre Noël » alors qu'il n'a rien fait pendant ses vacances ou rien reçu à Noël par manque de ressources du foyer ? Les élèves concernés sont contraints d'imaginer des vacances ou des cadeaux reçus pour pallier la honte.
- 6. Recentrer le rôle des centres d'information et d'orientation (CIO) vers l'accompagnement et l'information des jeunes en direction de l'emploi.** Les CIO pourraient aussi éclairer les élèves sur les filières avec et sans débouchés professionnels, en adéquation avec les besoins actuels et à venir de la Nation et de l'économie. 150 000 élèves quittent chaque année le système scolaire sans formation et sans diplôme.
- 7. Réformer l'apprentissage pour permettre :**
 - **aux employeurs** de dispenser une formation continue sur le terrain adaptée aux besoins du secteur,
 - **aux travailleurs** de développer une pratique professionnelle tout en bénéficiant d'une paie en fin de mois. L'apprentissage est un investissement rentable pour la Société et les finances publiques. Son coût doit être subventionné par un fond dédié alimenté par les taxes d'apprentissage du secteur concerné (hôtellerie, restauration, secteur automobile...).
- 8. Au-delà de la nécessité de rénovation des villes et de l'amélioration de l'isolation thermique des immeubles du parc social, d'installer des dispositifs d'énergies renouvelables** tels que des panneaux solaires au-dessus de tous les immeubles sociaux de plus de 5 étages .

9. Instaurer un quota maximal de 5% pour les subventions culturelles relatives à type particulier de culture (ex le rap), pour encourager la liberté d'accès et l'offre d'une culture diversifiée. D'autres styles musicaux pourraient entrer dans les quartiers et encourager la diversité culturelle

10. Élargir la notion de logement social de la loi SRU pour y intégrer d'autres structures à vocation sociale pour lesquelles les demandes sont fortes : les logements étudiants non conventionnés, internats dès le collège pour les élèves issus de classes sociales défavorisées, foyers pour enfants, logements d'urgence, épiceries solidaires, centres pour personnes handicapées, logements pour certains travailleurs, ...

11. Attribuer aux quartiers une subvention financière complémentaire déterminée par les économies réalisées sur les dépenses liées aux dégradations volontaires, par rapport à l'année précédente. Concrètement, cela consisterait dans un premier temps à faire un état du budget des dépenses globales « casse » par les services de l'État concernés. Seraient déduites de cette enveloppe, les dépenses causées par les dégradations volontaires commises. Un état des lieux financier serait réalisé tous les trimestres et communiqué aux conseils et associations de quartiers. Via les Conseils et associations de quartiers, la ville attribuerait le solde de ces fonds au terme de chaque année (enveloppe de fonds potentiels de complémentaires déduction faite des coûts liés aux dégradations volontaires). Au terme de l'année écoulée, ces fonds complémentaires serviraient à financer des projets ayant uniquement une vocation professionnelle ou étudiante tels que la création d'entreprise, une reconversion professionnelle, une spécialisation, des études universitaires en France ou à l'étranger, un plan de formation continue et/ou une aide au financement d'un logement étudiant etc... Cette action de responsabilisation face aux actes de vandalisme ferait passer la ville du statut de distributeur automatique de subventions au statut de trésorier des quartiers.

12. Instaurer comme mesure systématique d'accompagnement aux condamnations pénales des délinquants mineurs de moins de 16 une peine de Travail d'Intérêt à la Citoyenneté (TIC).

13. Établir comme prérequis obligatoire à l'adoption plénière d'un enfant sans lien de parenté ou personnel, le parrainage d'un enfant.

14. Réduire la TVA appliquée à l'achat d'un véhicule personnel par des catégories bien déterminées de personnes invalides ou handicapées de 19,6% à 5,5%.

16
NOV. 2022

Petit déjeuner autour de Mathieu Lenglin, Directeur France de TESLA

« QUELLE MOBILITÉ POUR DEMAIN ? »

Parmi les nouvelles technologies qui émergent, plus propres, autonomes, connectées, partagées, parmi les innovations de plus en plus ingénieuses et innovantes, Tesla est devenu un acteur incontournable de la société à l'international.

Les besoins en mobilité font partie du quotidien des millions de Français.

Le transport a toujours été un enjeu stratégique, comme politique et à vitesse grand V, il est aussi devenu environnemental.

La plupart des parlementaires présents à ce petit déjeuner ont au moins une partie de leur circonscription, ancrée dans la ruralité. Il y a environ 40 % de la population réside dans un territoire sans transport collectif. Et que dans ces zones, c'est la voiture ou rien. Si pas de voiture, pas de travail, pas de services, pas de loisirs, tout ce qui permet l'insertion et l'épanouissement d'un individu dans la société. Plusieurs élus ont souligné la faiblesse du maillage des bornes. « Cette absence sur nos territoires ne facilite pas le développement des voitures électriques » commente la Députée Pascale Boyer.

« Nous allons sur tous les projets d'installation de bornes de recharge aujourd'hui, y compris en milieu rural. Pourvu qu'il existe un centre commercial ou une zone de services avec une capacité de parking, nous sommes prêts à y installer nos bornes. Il faut 10 minutes pour que la voiture soit chargée et en attendant le client doit pouvoir consommer ou au moins prendre un café. Notre présence participe à l'augmentation du taux de fréquentation des zones commerciales où nous nous installons. » répond le patron de Tesla France.

L'échange a été passionnant sur la mobilité de demain, le développement des « super chargeur » (compatibles pour certains avec les autres marques), le maillage des



Nous allons sur tous les projets d'installation de bornes de recharge aujourd'hui, y compris en milieu rural.

bornes de recharge y compris en milieu rural, la sécurité des véhicules, les innovations autour des batteries toujours moins polluantes...

Bien entendu la crise énergétique et le risque de rupture d'approvisionnement en électricité à plus ou moins long terme ont été le fil de cette actualité. ...

Nous sommes au cœur de l'évolution du métier.

Sur les questions de formation, il existe encore un immense écart entre les nouvelles technologies autour de la voiture électrique et l'apprentissage. « La formation des apprentis est tournée vers les voitures thermiques. 95% des garagistes ne sait pas réparer nos véhicules. Nous menons un plan de recrutement pour trouver des techniciens autant dans l'armée que dans l'aéronautique et même chez les ascensoristes. Nous sommes au cœur de l'évolution du métier. Il est indispensable de renforcer les programmes scolaires. Les managers de Tesla se rendent régulièrement dans les centres de formation pour sensibiliser les jeunes au progrès » explique Mathieu Lenglin.



Le saviez-vous ?

Le taux d'usure des batteries électriques n'atteint que 12% à la fin de la vie du véhicule Tesla et 90% de la batterie peut être recyclable. Un programme de Tesla est en cours pour donner une seconde vie à ces batteries qui deviennent domestiques afin de maximiser leur usage. Par exemple, elles peuvent stocker l'électricité émise par les panneaux photovoltaïques sur les maisons. Voici un circuit court éco-responsable.



En présence de Victor Habert-Dassault, Mohamed Aqhila, Pascale Boyer, Hubert Brigand, Pierre Cuyppers, Jean-Michel Fourgous, Michel Herbillon, Christian Klinger, Jérôme Nury, Christophe Plassard, Nathalie Serre, Pierre Vatin



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE GÉNÉRATION ENTREPRISES - ENTREPRENEURS ASSOCIÉS



Petit-déjeuner GEEA autour de Maurice de Kervénoaël, de la Présidence du groupe Hermès International à la Présidence des Champagnes Laurent-Perrier



Petit-déjeuner GEEA autour de Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TotalEnergies



Petit-déjeuner GEEA autour de Catherine MacGregor, Directeur général d'Engie
Date à venir

ÉVÉNEMENTS - À VENIR POUR LES PARLEMENTAIRES ADHÉRENTS À GEEA



Visite du Marché de Rungis, le plus grand marché de produits frais au monde

université
PARIS-SACLAY

Rencontres à l'université Paris-Saclay, un des meilleurs établissements d'enseignement reconnu à l'international



La France et le reste du Monde



OLIVIER BECHT

Ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des français de l'étranger

Hier Député du Haut-Rhin, élu local notamment en charge de l'attractivité et de la compétitivité du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération et membre de GEEA, Olivier Becht est depuis juillet 2022, ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des français de l'étranger.

Un poste stratégique tant le commerce extérieur contribue à la bonne santé de notre économie.

Alors que les « warning » sont en alerte rouge à cause de la crise énergétique, de l'inflation et peut-être de la récession, Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés s'est entretenu avec Monsieur le ministre sur sa vision de l'avenir de la France sur l'échiquier international.

Le déficit commercial de la France a doublé cette année. Un malheureux record. Comment l'expliquez-vous ? Quelles sont les marges de manœuvre de l'État dans une telle crise ?

Il y a à cela deux raisons. Une raison conjoncturelle et une raison structurelle.

La raison conjoncturelle, c'est le poids de la facture énergétique qui fait que notre balance commerciale sur les biens s'aggrave. Entre mi-2020 et mi-2022, les prix de l'énergie à l'importation ont été multipliés par près de cinq. Notre facture énergétique est ainsi passée d'un semestre à l'autre de 26Md€ EUR, au deuxième semestre 2021, à 48,4Md€ EUR, au premier semestre 2022. Notre déficit commercial des biens s'est aggravé d'autant, passant de -50Md€ à -71Md€ sur un semestre.

La raison structurelle, c'est que la France s'est, au cours des deux dernières décennies, largement désindustrialisée. Et que nous avons cessé de fabriquer des biens que nous aurions pu exporter, et qu'à l'inverse nous avons eu besoin de les importer. Cependant, nous sommes sur la bonne voie : nos entreprises exportatrices n'ont jamais été aussi nombreuses : près de 139 700 en 2022 et notre balance des services réalise une performance exceptionnelle ! Dans plusieurs secteurs (textile, produits pharmaceutiques, cosmétiques), les exportations dépassent leur niveau d'avant la crise sanitaire.

Si nous pouvons être optimistes, c'est grâce aux efforts – intensifiés avec le plan France 2030 – portés par le Président de la République depuis 5 ans pour réindustrialiser de notre économie. C'est en réindustrialisant et en trouvant, dès l'origine, des débouchés à l'export aux produits que nous fabriquerons demain, que nous retrouverons l'équilibre de notre balance commerciale.

Quels conseils donneriez-vous à une TPE-PME qui souhaite s'ouvrir à l'exportation ? Vers qui peut-elle se tourner pour entreprendre de telles démarches ?

Nous devons encourager toutes nos entreprises – et surtout nos PME et ETI –



Avec la ministre belge des des Affaires étrangères, des Affaires européennes, du Commerce extérieur et des Institutions biculturelles.

C'est le poids de la facture énergétique qui fait que notre balance commerciale sur les biens s'aggrave.

à exporter et nous inspirer des réussites de nos voisins en la matière. En Allemagne, près de 300 000 entreprises exportent. En Italie, c'est le cas de près de 200 000 d'entre elles.

Le contexte international peut sembler difficile. Pourtant, malgré les obstacles que représentent les tensions géopolitiques, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, la désorganisation des chaînes de valeurs, nos entreprises doivent oser

l'international. Cela constitue un levier essentiel de notre croissance et, plus largement, de notre prospérité et de notre influence dans le monde. Nous replier à l'intérieur de nos frontières serait une grave erreur. La capacité de la France à résister aux tumultes que nous vivons repose sur son ouverture et sur de nouveaux partenariats stratégiques et commerciaux.

C'est pourquoi le Gouvernement a mis en œuvre le plan de relance export.



Avec Martine Biron, ministre des Relations internationales du Québec.

C'est pourquoi nous devons renforcer tous les outils offerts à nos PME pour se projeter à l'export et y rester.

Je veux mobiliser toutes les ressources dont nous disposons pour accompagner dans leur développement international un maximum d'entreprises et faire connaître dans le monde entier la créativité, l'inventivité et les savoir-faire français. Nos entreprises doivent ne pas hésiter à solliciter la Team France Export et tous ses partenaires !

La France fait-elle encore rêver ? Quel rôle peuvent jouer les collectivités locales dans le commerce international ? Sont-elles suffisamment visibles depuis l'étranger ? Existe-t-il des « maillons géographiques forts » sur lesquelles les autres « régions françaises » pourraient s'inspirer ?

En cinq ans, grâce à une stratégie économique ambitieuse pour moderniser l'environnement des affaires en France, nous sommes parvenus à rendre ...

Dans tous mes mandats électifs – mais aussi dans des instances comme GEEA, dont j'ai eu l'honneur d'être membre – j'ai approché la réalité des entreprises, les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.



notre pays plus compétitif et attractif. Les ordonnances Travail ont facilité le dialogue social dans les entreprises et offrent aujourd'hui un cadre d'action stable et prévisible aux acteurs économiques. La réforme de la fiscalité des entreprises a permis de ramener notre impôt sur les sociétés, de 33 à 25%, dans la moyenne européenne, et de diminuer les impôts de production – ce que nous allons poursuivre avec la suppression intégrale de la CVAE pour renforcer notre compétitivité industrielle. Nous avons, enfin, simplifié et modernisé les démarches administratives auxquelles doivent se soumettre les entreprises, et mis à disposition plus d'une centaine de sites « clés en main » pour accélérer l'implantation de nouveaux sites industriels en France.

Aujourd'hui, le résultat de ces mesures, c'est que nous sommes le 1^{er} pays européen d'accueil des projets d'investissements étrangers, pour la 3^e année consécutive, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. Nous sommes également en tête pour l'accueil des projets industriels et dans le champ de la Recherche et du Développement.



Au siège de l'entreprise Endro dans les Côtes d'Armor.

En cinq ans, grâce à une stratégie économique ambitieuse pour moderniser l'environnement des affaires en France, nous sommes parvenus à rendre notre pays plus compétitif et attractif.

Alors oui, la France fait rêver et peut faire rêver ! Et les collectivités territoriales ont évidemment un rôle à jouer, avec la Team France Invest, car il n'y a pas d'attractivité sans dynamique territoriale !

Les rencontres organisées au sein de GEEA, lorsque vous en étiez membre, ont-elles apporté un éclairage complémentaire à votre vision du monde de l'entreprise ? Quel souvenir en gardez-vous ?

De façon générale, mon expérience d' élu de terrain pendant 20 ans m'a permis de toucher de très nombreux sujets.

Dans tous mes mandats électifs – mais aussi dans des instances comme GEEA, dont j'ai eu l'honneur d'être membre – j'ai approché la réalité des entreprises, les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Ce sont pour moi des connaissances précieuses.

La réforme de la fiscalité des entreprises a permis de ramener notre impôt sur les sociétés, de 33 à 25%, dans la moyenne européenne, et de diminuer les impôts de production.

Comme ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger, j'ai pour interlocuteurs des dirigeants d'entreprises françaises ou étrangères, mais également un grand nombre de personnes qui travaillent et accompagnent les entreprises : je pense à la Team France Export ou à la Team France Invest. Connaître le monde de l'entreprise, savoir parler la langue de l'entreprise constitue une aide au quotidien.

GROUPE APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

SANTÉ
PRÉVOYANCE
ÉPARGNE ET SERVICES FINANCIERS
RETRAITE

QUAND L'ENTREPRISE S'ENGAGE ET AGIT POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

• **Le Groupe APICIL est très investi pour promouvoir l'inclusion, comment se traduit cet engagement en actions ?**

« Cet engagement se traduit aussi bien dans les actions que nous menons pour nos propres collaborateurs, avec **une politique RH encourageant la diversité et l'inclusion**, que dans **notre action sociale**, qui a pour vocation d'accompagner nos assurés et de **contribuer à une société plus inclusive et plus juste**. Nos trois axes d'interventions majeurs portent sur la vulnérabilité liée à **la santé et la maladie, la précarité** notamment dans **l'emploi** et bien sûr le soutien au **handicap** et aux **aidants**. L'action sociale du Groupe APICIL apporte des **aides individuelles** répondant à des problématiques personnelles ou familiales ainsi que des **aides collectives** pour initier ou soutenir des projets porteurs de sens et **servir le plus grand nombre**.

• **Le Groupe APICIL a lancé il y a quelques mois une initiative dédiée à l'inclusion dans les entreprises, pouvez-vous nous en dire plus sur cette plateforme ?**

En février 2021 le Groupe a lancé son premier baromètre « Les français et l'inclusion » avec Opinion way. **82% des personnes ont jugé que l'entreprise avait un rôle à jouer en faveur de l'inclusion** dans notre Société. Nous avons alors imaginé comment nous pouvions soutenir **une démarche globale autour de la diversité et de l'inclusion**.

Nous avons lancé, le 18 décembre 2021, la plateforme **monentrepriseinclusive.com** qui a pour vocation d'informer de manière positive et de partager les bonnes pratiques concernant **les enjeux de l'inclusion en France**.

Elle vise à **sensibiliser, soutenir et aider** les DRH, dirigeants, managers, salariés, étudiants...de toutes les organisations, quelle que soit leur taille, à devenir plus inclusives et s'insérer dans une démarche de **responsabilité sociale**.

En avril, le Groupe a publié les résultats de la 2^{ème} édition de son **baromètre « Les Français et l'inclusion »** réalisé avec OpinionWay, je vous invite à les découvrir sur notre site **groupe-apicil.com**.

Alexandra CARINGI
Directrice Action Sociale Santé Prévoyance
Groupe APICIL



Flashez ce QR code pour accéder aux résultats du baromètre



Nos parlementaires

© Assemblée nationale

témoignent et agissent

*Guillaume Chevrollier, Nathalie Bassire, Jean-François Rapin, Annie Genevard,
François Bonneau, Josiane Corneloup, Emmanuel Maquet, Stéphane Piednoir,
Catherine Dumas, Alain Houpert, Véronique Louwagie, Dominique de Legge,
Isabelle Valentin, Stéphane Travert, Martine Berthet*

Transition énergétique : donner le dernier mot aux territoires



Sénateur de la Mayenne et Vice-Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, Guillaume Chevrollier intervient régulièrement sur les questions énergétiques. Annoncé le 6 octobre par le Gouvernement, le plan de sobriété énergétique a pour objectif une réduction de 10% de la consommation d'énergie d'ici 2024. Il concerne l'ensemble de la société : État, entreprises, collectivités et citoyens. Face à ce défi, le Sénateur accompagne les collectivités et fait d'ores et déjà remonter les nombreuses préoccupations du terrain auprès du Gouvernement. En parallèle, le Sénat a examiné en novembre un texte visant à accélérer la production d'énergie renouvelable. En amont de ce texte, il avait rencontré les différents acteurs sur le terrain et notamment Richard Chamaret, Président de Territoire d'Énergie Mayenne. La version du texte modifiée et largement votée par le Sénat permet de redonner aux élus la maîtrise de l'aménagement de leur territoire avec davantage de planification et de concertation, notamment sur la création de zones propices à l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable. Nos élus ont à cœur de rendre leur territoire résilient face à cette crise, à nous la charge de les accompagner dans cette direction.

Quel est le rôle de Territoire d'énergie Mayenne pour aider les collectivités en cette période de sobriété énergétique ?

En Mayenne, nous avons la chance d'avoir un syndicat d'énergie qui, avant cette période, accompagnait déjà les communes dans la maîtrise de leur consommation d'énergie. Le syndicat propose aux collectivités différents outils et préconisations en termes d'éclairage public, de performance énergétique des bâtiments publics et de maîtrise des coûts de l'électricité.

Quelles solutions apporte TEM aux collectivités pour maîtriser leurs coûts d'électricité ?

Le syndicat d'énergie pilote un groupement pour optimiser et mutualiser la fourniture d'électricité des collectivités territoriales. Ceci permet de faire bénéficier à ses adhérents d'une meilleure offre de prix et de minimiser les évolutions du coût de l'énergie. En adhérant à ce groupement de commande, les collectivités maîtrisent ainsi leur budget énergie, délèguent une partie des procédures administratives et techniques liées à l'obligation de la commande publique.

La Société Énergie Mayenne a vocation à accélérer la transition énergétique du département. Elle développe des projets d'énergies renouvelables associant acteurs publics et privés, tout en impliquant les citoyens.

Éclairage public : comment les communes peuvent réduire leur consommation électrique ?

Accompagner nos communes dans la diminution de leur consommation électrique doit être une priorité. Avec Territoire d'énergie Mayenne, nous portons différentes propositions comme la diminution des horaires d'éclairage sur une partie de la commune (sauf axes principaux). Il est également indispensable d'encourager les communes à poursuivre le remplacement des équipements énergivores en les incitant à multiplier les campagnes de remplacement



Échanges avec Richard Chamaret, Président de Territoire d'Énergie Mayenne, avant l'examen du texte visant à accélérer la production d'énergie renouvelable

des luminaires en 100% LED ou en installant des candélabres solaires. Ces rénovations permettent de baisser de 2/3 la consommation électrique.

Comment agir sur la performance énergétique des bâtiments publics ?

C'est un sujet de préoccupation majeure sur lequel je suis intervenu à plusieurs reprises auprès du Gouvernement. Les objectifs en matière de lutte contre les passoires thermiques sont loin d'être atteints. Il faut améliorer notre politique publique sur ce sujet, en modifiant notamment le dispositif « Ma prime Rénov » qui ne semble pas fonctionner de façon optimale. Au niveau local, le syndicat d'énergie accompagne les collectivités avec une aide au financement d'un audit énergétique.

une société d'économie mixte. La Société Énergie Mayenne a vocation à accélérer la transition énergétique du département. Elle développe des projets d'énergies renouvelables associant acteurs publics et privés, tout en impliquant les citoyens. Son objectif : atteindre l'autonomie énergétique de la Mayenne à l'horizon 2050.

Comment peut-on atteindre l'autonomie énergétique d'un territoire ?

C'est justement l'objet du texte d'accélération des énergies renouvelables que nous venons d'examiner au Sénat. Nous avons voté pour que les maires puissent avoir une plus grande implication dans les projets en définissant des zones d'implantation prioritaires. Nous avons également souhaité accélérer le déploiement du photovoltaïque dans des ombrières de parking, au sol ou sur les toits des nouvelles constructions. Par ailleurs, la Société Énergie Mayenne a pris de nombreuses orientations dans le domaine notamment avec :

- la méthanisation, en investissant dans les unités agricoles et territoriales
- l'éolien, en développant avec les citoyens des parcs éoliens
- les stations biogaz, en distribuant le biogaz produit par les unités de méthanisation

Quelle est la spécificité de la Société Énergie Mayenne ?

La Société Énergie Mayenne intègre nécessairement nos citoyens dans les projets pour recueillir leur implication à la transition énergétique menée au travers de partenariats avec Énergie Partagée et Enercoop Pays de Loire. Les citoyens peuvent ainsi investir dans les centrales photovoltaïques portées par la Société Énergie Mayenne.

Réalisé par un bureau d'étude thermique, cette étude permet de mettre en lumière les gisements d'économies d'énergie et propose des actions chiffrées et argumentées pour réduire les consommations et l'impact environnemental du bâtiment.

Quels outils Territoire d'énergie Mayenne a-t-il déployé pour accélérer la transition énergétique sur le territoire mayennais ?

Territoire d'énergie Mayenne et 6 autres actionnaires ont créé en octobre 2021,

Entre ambition et sobriété, il ne faut pas choisir !



Faut-il ou peut-on choisir entre intérêt des hommes ou de la planète ? Pas pour Nathalie Bassire, Député de la Réunion, Secrétaire de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Il s'agit donc bien de conjuguer ambition et sobriété. La sobriété est désormais aujourd'hui indéfectiblement liée à l'écologie, terme créé en 1866 par le biologiste allemand Ernst Haeckel qui l'a définie comme la « science qui étudie les relations des êtres vivants avec leur environnement ». La sobriété écologique est un objectif d'autant plus ambitieux à La Réunion que cette île bénéficie d'un environnement propre, d'une géographie unique. Sa population, aux caractéristiques bien spécifiques elle aussi, exige également des réponses particulièrement appropriées.

En quoi le contexte géographique de La Réunion est-il particulier ?

La Réunion est une île et donc par définition, une ZNI c'est-à-dire une zone non interconnectée qui doit produire toute son électricité sur place étant située à environ 10 000 km de l'hexagone. Cette situation entraîne inévitablement un coût moyen de production deux fois plus élevé qu'en métropole. Et, aujourd'hui, La Réunion est dépendante à 71% en matière d'énergie fossile.

La Réunion a-t-elle des atouts pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles ?

Oui, elle bénéficie de nombreux atouts qui pourraient l'aider à la fois à réduire sa dépendance et à parvenir à de meilleurs résultats en matière de sobriété écologique. Ainsi, son grand ensoleillement doit-il continuer à favoriser le développement de l'énergie solaire. La mer qui l'entoure de toute part doit par ailleurs permettre l'émergence de nouvelles opportunités telles que le SWAC (Sea water air conditioning) utilisant pour la climatisation l'écart de température entre l'eau profonde et l'eau de surface. Le relief escarpé de l'île quant à lui constitue un terrain idéal pour l'installation de stations de transfert d'énergie par pompage ou STEP. Le principe ? Une double retenue d'eau, l'une en amont, l'autre en aval. L'eau du bassin supérieur situé en amont est turbinée et transformée en électricité aux heures de très forte consommation puis recueillie dans la retenue en aval.

La géothermie enfin, du fait de la présence du volcan mérite d'être explorée et exploitée.

Comment aider la population à relever le défi de la sobriété écologique ?

Aujourd'hui, 40% de la population réunionnaise (plus de 860 000 habitants) vit sous le seuil de pauvreté. Malgré les très nombreux logements véritables passoires énergétiques, il est à noter que La Réunion est déjà une bonne élève en matière de sobriété énergétique : on y consomme en moyenne 3500 kWh/an/personne contre 5500 kWh/an/personne en métropole. Et on n'y manque pas d'idées.



La Réunion est déjà une bonne élève en matière de sobriété énergétique : on y consomme en moyenne 3500 kWh/an/personne contre 5500 kWh/an/personne en métropole. Et on n'y manque pas d'idées.

A été ainsi mise en place une initiative remarquable en faveur de la sobriété : le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) qui œuvre en même temps contre la précarité énergétique.

Le SLIME Réunion consiste en la réalisation de visites à domicile auprès de foyers repérés en situation de précarité énergétique, afin de réaliser un diagnostic, et de leur fournir des équipements permettant de réduire rapidement la consommation en énergie et/ou en eau tels que des lampes basse consommation, des coupe-veille et des kits économiseurs d'eau...

Le diagnostic réalisé permet de comprendre la situation et la problématique de la famille, et il est ainsi possible de l'orienter vers des solutions de sortie durable de la précarité énergétique, comme de l'aide aux travaux, des tarifs

d'électricité plus adaptés. L'animation de ce dispositif est confiée à une SPL, les équipements sont fournis par EDF Réunion. Le SLIME Réunion concerne des familles accompagnées par le Conseil Départemental de La Réunion, les CCAS de l'île, la Fondation Abbé Pierre, l'ADIL et le CAUE ainsi que des familles vivant en logement social. Chaque année, ce sont 1 500 à 2 500 familles qui sont ainsi accompagnées pour permettre une sortie durable de la précarité énergétique. Plus de 40 000 ménages ont été visités depuis le début de l'opération en 2014.

Ambition et sobriété doivent marcher de pair à la fois pour l'environnement et pour la population. C'est ainsi que la transition écologique sera juste et inclusive, préservant la souveraineté des peuples et ne laissant personne sur le bord du chemin.

Le Sénat pour une Union Européenne à la fois sobre et ambitieuse



À la suite des accords de Paris de 2015, l'Union européenne s'est fixée un objectif climatique ambitieux et contraignant à l'horizon 2050 : atteindre la neutralité carbone, et répondre ainsi à l'urgence manifeste de la lutte contre les dérèglements climatiques. Cette ambition majeure implique une transformation radicale de nos sociétés et de nos économies pour les détourner des énergies fossiles. À cet égard, le premier levier est assurément d'inciter tous les acteurs à la sobriété de leur consommation énergétique, ce qui devient encore plus urgent du fait de la flambée des prix du gaz, amplifiée par les sanctions contre la Russie à la suite de son agression de l'Ukraine et bénéficiant paradoxalement à l'agresseur russe dont l'Union dépend encore pour son approvisionnement. L'Union européenne se mobilise pleinement pour réduire la demande et améliorer l'efficacité énergétique tant ce mouvement est stratégique, y compris pour le conflit ukrainien.

Entretien avec Jean-François Rapin, Sénateur du Pas-de-Calais, Président de la Commission des affaires européennes.

La sobriété est donc en elle-même une ambition structurante pour l'Union européenne (UE). Toutefois l'UE, dont l'effort de réindustrialisation s'en trouve menacé, ne saurait s'en satisfaire. De fait, ces trois dernières années, marquées par la pandémie puis la guerre, ont apporté la preuve que l'avenir de l'UE se joue aussi dans son aptitude à devenir une puissance autonome, capable de déterminer seule ses objectifs et de choisir ses partenaires pour les atteindre. Le Sénat veille à articuler cette ambition d'autonomie européenne, qu'il soutient de longue date, avec l'impératif de sobriété.

Les ambitions européennes de sobriété et d'indépendance en matière énergétique sont-elles conciliables ?

À ce titre, le Sénat alerte sur le risque pour l'UE de nouvelles dépendances en matières premières critiques si elle misait tout sur les énergies renouvelables. Il déplore que la stratégie gaulliste d'indépendance énergétique ait été mise à mal par les tergiversations gouvernementales sur l'avenir de la production nucléaire qui ont profondément affaibli la filière



de concilier ambition climatique et pragmatisme : il a notamment souligné la nécessité de garantir la compétence des États membres dans la définition de leur

puis la guerre en Ukraine l'importance cruciale pour elle d'assurer sa souveraineté alimentaire. Or plusieurs études universitaires indépendantes estiment que la mise en œuvre du Pacte vert signifierait une diminution de 5% à 20% de la production agricole européenne d'ici 2030, du fait de la chute des rendements et de la réduction des surfaces cultivées et du volume des récoltes dans l'agriculture traditionnelle.

Dans le nouveau contexte géopolitique moins que jamais, il n'est pas envisageable de se ranger à une vision décroissante de l'agriculture. Le Sénat a donc, dans une résolution du 6 mai 2022, demandé la réorientation de la stratégie découlant du Pacte vert, au regard de la guerre en Ukraine. Il considère que les objectifs environnementaux peuvent être atteints autrement que par une réduction volontaire du potentiel productif agricole, en particulier par un effort substantiel dans l'innovation, la recherche, la modernisation des équipements agricoles et la diffusion plus rapide des nouvelles technologies auprès du plus grand nombre d'agriculteurs. Dans ce domaine comme dans les autres, l'UE doit chercher par tous moyens à articuler sobriété et ambition pour assurer son avenir.

La sobriété est une ambition européenne mais la souveraineté est une ambition tout aussi impérative.

nucléaire française. Pourtant, cette énergie permet de produire une électricité stable, compétitive et décarbonée, donc cohérente avec l'impératif de sobriété, et permet de s'affranchir de la dépendance à l'égard des fournisseurs d'énergie fossile, pour la plupart non européens.

Or le nucléaire continue à faire l'objet de vifs débats à l'échelle européenne. Le 7 décembre 2021, le Sénat a adopté une résolution appelant à l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie verte européenne, classification déterminante pour orienter les investissements en Europe vers les activités jugées durables, car contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Dans le même but, le Sénat a aussi préconisé dans une résolution du 5 avril 2022

bouquet énergétique et dans leurs choix technologiques, le principe de neutralité technologique devant notamment bénéficier à l'ensemble des solutions décarbonées.

Comment rendre compatibles les objectifs européens de sobriété inscrits dans le Pacte vert avec l'ambition de souveraineté agricole ?

En matière agricole aussi, au titre du Pacte vert et de la stratégie dite « De la ferme à la fourchette », la Commission européenne promet des objectifs de sobriété consistant notamment, à l'horizon 2030, en une diminution de 50% de l'utilisation des pesticides et une baisse de 20% de celle d'engrais.

Depuis l'adoption de ces engagements, l'UE s'est vu rappeler par la pandémie

Dunkerque à la pointe de la décarbonation de l'industrie



Depuis son élection en 2017, le Député du Nord Paul Christophe, est particulièrement investi sur les projets de développement économique décarbonés du territoire dunkerquois.

Alors que vient de s'ouvrir dimanche dernier la COP27, Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, le Président de la République recevra ce mardi à l'Élysée, les dirigeants des cinquante sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre en France dans l'objectif d'accélérer leur transition écologique.

Parmi les invités : trois entreprises majeures du territoire : ArcelorMittal, Aluminium Dunkerque et Versalis. L'occasion pour eux d'évoquer leurs projets de décarbonation novateurs déjà bien engagés.

Monsieur le Député, pourquoi pensez-vous que l'industrie possède un rôle majeur dans la transition écologique qui est en cours ?

Après des années de déclin relatif durant lesquelles l'industrie a vu passer son poids dans l'économie d'un quart à un peu plus de 10% du PIB et de l'emploi, la crise du COVID-19 a permis une mise en lumière considérable de notre industrie.

Le défi de notre siècle qui est celui de la décarbonation ne pourra se réaliser pleinement sans cet organe économique vital qu'est l'industrie.

En effet, si l'industrie ne pèse que 12% de nos emplois, elle représente à elle seule 20% des émissions de gaz à effet de serre de notre pays. Les émissions sont concentrées sur certaines filières bien identifiées comme la métallurgie, la fabrication des minéraux, le ciment ou la chimie qui représentent à elles seules les ¾ des émissions du secteur. Ainsi, la décarbonation industrielle est un enjeu incontournable, à la fois pour assurer notre propre résilience puis pour permettre la transformation de l'ensemble de notre économie, dont la modernisation du système productif constitue l'un des rouages indispensables.

Comment optimiser cette décarbonation tout en évitant une désindustrialisation et des délocalisations ?

Il est vrai que l'ampleur de la tâche couplée au contexte particulier de l'explosion des coûts de l'énergie rendent les efforts beaucoup plus difficiles à fournir pour ces professionnels. Cependant, il est primordial d'investir dès maintenant de façon considérable pour limiter ces émissions de CO₂ et rendre nos entreprises plus compétitives. Dans le cas contraire, nos sites seront de toute façon condamnés à plus ou moins court terme, dépassés par une concurrence étrangère plus innovante et décarbonée. Nous devons nous inscrire dans le sens de l'histoire et du progrès, ou sinon, nous serons condamnés au déclin et la perte de souveraineté. La stratégie doit donc d'abord et avant tout être européenne. En effet, depuis 2005, la stratégie de décarbonation

du secteur industriel repose fortement sur le système européen d'échange de quotas d'émission carbone qui impose un plafond d'émissions de gaz à effet de serre aux secteurs très émetteurs de l'Union européenne.

Au-delà de ces incitations, plusieurs dispositifs de soutien financier à la décarbonation sont prévus pour le secteur industriel. Au niveau national, le renforcement des aides à la recherche et à l'innovation dans le cadre de France Relance bénéficie en partie à la décarbonation de l'industrie. Ainsi, en septembre 2020, l'ancienne Ministre chargée de l'industrie, Madame Pannier-Runacher, s'était rendue à Dunkerque pour un déplacement consacré à la décarbonation de l'industrie. L'entreprise Dillinger France, producteur de tôles fortes d'acier basé à Dunkerque, a ainsi été lauréat d'un appel à projets pour un dispositif de soutien à la décarbonation. L'investissement permettra de moderniser l'un des fours, principal consommateur d'énergie de l'usine, tout en augmentant sa performance.

Avez-vous des exemples concrets de projets fonctionnels en cours de décarbonation sur votre territoire ?

Véritable poids lourd industriel de la région, ArcelorMittal, usine sidérurgique installée à Grande-Synthe donc la capacité de production est l'une des plus impor-

tantes d'Europe occidentale, a annoncé une réduction de ses émissions de plus de 35% d'ici 2030 avec une neutralité carbone pour 2050. Une étape importante vient d'être franchie avec la construction d'un démonstrateur-pilote qui vise la capture et le stockage du CO₂. Cette grande tour de 22 mètres sera capable de capter environ 4 400 tonnes de CO₂ par an pour traiter les gaz des hauts-fourneaux.

Engie en partenariat avec Infinium, groupe américain fournisseur de technologie pour e-carburants ultra-bas carbone, a également dévoilé un nouvel investissement plus de 500 millions d'euros pour le projet « Reuze ». Ce projet de production de carburants de synthèse à partir de CO₂ émis par ArcelorMittal Dunkerque et d'hydrogène vert, aura pour objectif la décarbonation du transport maritime et aérien. La mise en service est annoncée pour 2026 avec la création d'une cinquantaine d'emplois sur le territoire, signe que l'innovation est le meilleur pourvoyeur d'emplois.

De plus, le port de Dunkerque, véritable pionnier de la décarbonation de l'industrie et du transport maritime, contribue déjà activement à l'amélioration de l'empreinte environnementale du transport maritime avec notamment la mise en place d'infrastructures d'avitaillement en GNL soute et le développement de lubrifiants marins, de biocarburants et de batteries.



Oui aux économies d'énergie, non à la décroissance



Depuis des années, nous subissons un discours culpabilisant et défaitiste face au réchauffement climatique. Quelles que soient les énergies alternatives développées face aux énergies fossiles, la décroissance s'imposerait à nous. Annie Genevard, Députée du Doubs, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, s'inscrit en faux contre cette logique. La sobriété énergétique est une ambition louable. Elle aide à lutter contre le réchauffement climatique, elle profite aux entreprises qui ainsi produisent davantage avec moins d'énergie. Mais nous savons bien qu'aucune économie n'existe durablement sans croissance. Le pays a besoin d'entreprises qui investissent et produisent, pas d'entreprises qui tournent au ralenti ou plus du tout. Seuls le progrès technologique et l'innovation permettront de résoudre cette équation entre croissance et transition énergétique. Dans cet esprit, Annie Genevard souhaite vigoureusement une relance de la filière nucléaire française malmenée ces dernières années.



La sobriété énergétique est devenue le mantra de tous les politiques, que cela soit au niveau local, national, européen. Est-ce que cela doit être l'objectif ultime de la politique énergétique de la France ?

La sobriété énergétique est positive pour plusieurs raisons. Elle permet de réduire nos émissions de CO₂. Elle préserve le pouvoir d'achat des ménages et allège les charges des entreprises.

Aucune économie n'existe durablement sans croissance.

Elle repousse le risque de black-out cet hiver. Pour autant, toutes ces qualités ne peuvent se substituer à l'ambition première de notre politique énergétique qui est de retrouver notre souveraineté et de garantir notre croissance.

Que pensez-vous du plan de sobriété énergétique annoncé par la première Ministre ?

Réduire la consommation d'énergie dans le tertiaire est indispensable. Je le réclame depuis très longtemps car ce secteur représente un gisement considérable. En effet, ces bâtiments sont occupés un tiers du temps alors qu'ils sont énergétisés 81% du temps.

Chez eux, les Français n'ont pas attendu le gouvernement pour réduire leur consommation afin de réduire leur facture énergétique.

Je m'interroge sur l'objectif de réduction de la consommation énergétique. Le gouvernement semble l'avoir établi à -10% en deux ans sans justifier son choix.

Pensez-vous que ces objectifs ne sont pas réalistes ?

En 20 ans, en France, nous avons réussi à réduire la consommation énergétique de 1% par an en moyenne, grâce notamment à l'innovation technologique. En 2020, du fait du confinement, la consommation a baissé de 10% avec une récession économique de 7%. Pour tenir l'objectif de 10% fixé par le gouvernement, des usines s'arrêteront, la production baissera, les Français se déplaceront moins. Tout cela aura un effet négatif sur la croissance. Ce n'est pas ma façon d'envisager la transition écologique. Je préfère miser davantage sur l'innovation technologique et la fixation d'objectifs en tenant compte de leur acceptabilité sociale et industrielle. Je m'oppose à l'anti-écologie punitive de la Nupes, je m'oppose aux mesures annoncées que je juge déconnectées. Regardez ce qui est en train de se passer avec la voiture. Le gouvernement veut interdire la vente de tout véhicule non électrique dès 2035. Il impose des Zones à Faible Emission aux grandes métropoles avant 2025. A titre d'exemple, ces ZFE excluront, de facto, les Français qui n'ont pas les moyens d'acheter ces voitures mais qui en ont besoin pour aller travailler. Ces zones seront synonymes d'exclusion pour les classes moyennes et donc d'injustice sociale. La situation pourrait être potentiellement explosive.

Comment envisagez-vous la transition énergétique ?

Je défends une société de liberté et de responsabilité.

Le développement durable repose sur 3 piliers indissociables : la préservation de l'environnement, le progrès social et la viabilité économique. Je souhaite réconcilier la transition énergétique avec l'économie, qu'il s'agisse de la taxe carbone aux frontières de l'UE, de la réforme du marché de l'électricité et du grand plan de relance du nucléaire qui produit une énergie décarbonée. Elle fait partie des énergies alternatives aux énergies fossiles. Elle est donc adaptée à la lutte contre le réchauffement climatique. Le nucléaire nous permet de ne pas avoir à arbitrer entre croissance et transition écologique.

Elicit Plant : un champion français de l'agroécologie en devenir



Dans le contexte d'urgence climatique et de l'impact des sécheresses sur les rendements agricoles, une entreprise de la région de François Bonneau, Sénateur de la Charente, l'agro-tech charentaise *Elicit Plant*, créée en 2017 à Moulins-sur-Tardoire, propose aux agriculteurs une technologie innovante pour leur permettre de s'adapter aux exigences du développement durable, tout en augmentant leurs rendements. Cette start-up, co-fondée par Jean-François Decheant (Président), Olivier Goulay (Vice-Président du développement international) et Aymeric Molin (directeur de la recherche et développement), est exemplaire puisqu'elle ambitionne de devenir le champion français de la transition écologique pour l'agriculture.

Comment l'agro-tech parvient-elle à fournir une technologie innovante aux agriculteurs charentais ?

L'agro-tech souhaite renforcer l'autonomie protéique de la France en proposant des produits aux agriculteurs qui permettent un apport exogène de phytostérols. Ces molécules lipidiques d'origine végétale renforcent la résilience des plantes au stress hydrique et limitent les pertes de rendement en cas de sécheresse. Celles-ci permettent d'optimiser la consommation d'eau, de respecter les écosystèmes et d'augmenter les rendements agricoles. Lorsque j'étais Président du conseil départemental de la Charente, j'ai observé que les agriculteurs étaient face à un dilemme de choix entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique, dont les rendements ne permettent pas toujours de répondre aux demandes alimentaires. Cette nouvelle technologie constitue donc une troisième voie alternative.

Comment la start-up promeut-elle l'innovation dans la région charentaise ?

Dans la mesure où *Elicit Plant* souhaite devenir le leader français de la transition écologique dans le domaine agricole, l'entreprise, constituée de vingt-quatre salariés adopte une démarche scientifique pointue et rigoureuse qui s'appuie sur la recherche fondamentale, avec des expérimentations en laboratoire et dans les champs. L'agro-tech associe donc des chercheurs (CNRS, INRAE), des ingénieurs et des agriculteurs, avec un site en Charente pour la recherche de produits biostimulants au sein d'une ferme expérimentale. La start-up est aussi partenaire d'instituts techniques, comme Terre Inovia. Cette démarche scientifique est pluridisciplinaire, collaborative et vise surtout à proposer des solutions pensées par des agriculteurs, pour des agriculteurs.

Quels sont les résultats observés en Charente ?

L'autorisation de mise sur le marché français du produit de l'entreprise, en avril 2021, dédiée aux cultures de maïs et de soja a permis la commercialisation auprès de coopératives et de distributeurs. Ceci a permis d'améliorer des



rendements des cultures de soja entre 10 et 22%. L'application du produit au sein des cultures de maïs a également favorisé un gain de rendement de 10%. Ces performances technico-économiques offrent un vrai bénéfice pour les agriculteurs, dans la mesure où ces gains de productivité signifient aussi une augmentation de revenu.

Au-delà de la Charente, cette start-up a-t-elle une envergure internationale ?

L'entreprise est principalement soutenue par des financements français. De l'ordre de 16 millions d'euros, ces investissements proviennent principalement du secteur bancaire (Crédit Agricole CPE), de fonds d'investissements (Aquit Gestion) et des aides de la région Nouvelle-Aquitaine Bpifrance. *Elicit Plant* a également obtenu l'aide financière de *Soffinova Partners*, un fonds d'investissement européen, avec le soutien du Fonds européen pour soutenir la bioéconomie circulaire (ECBF).



Toutefois, le modèle de culture agricole d'*Elicit Plant* s'exporte au Brésil et en Ukraine, où des gains de rendements d'environ 20% ont été notés. Le produit sera probablement mis sur le marché états-unien à l'horizon 2024.

Quels sont les nouveaux domaines de recherche d'Elicit Plant ?

Actuellement, l'entreprise effectue des recherches scientifiques afin d'optimiser la consommation d'eau des cultures de tournesol. La réduction du stress biotique, c'est-à-dire l'action néfaste d'organismes tels que les champignons et les insectes, est également un enjeu de recherche et développement puisque ces êtres vivants constituent une source majeure de pertes pour les agriculteurs.



Concilier ambition économique et sobriété énergétique : l'enjeu est-il à notre portée ?



Dans un contexte budgétaire qui limite la visibilité à long terme, et de crises à répétition qui s'inscrivent dans la métamorphose des comportements, la question de la sobriété énergétique rend encore plus aléatoire l'avenir, et particulièrement celui des entreprises françaises. À peine remises de la crise sanitaire, confrontées à diverses pénuries, à la hausse des matières premières, les voilà aujourd'hui face à la crise énergétique. Si nos acteurs économiques n'ont d'autre choix que de rester ambitieux, à nous de les accompagner au mieux pour assurer cette transition et leur compétitivité. La question n'est plus de s'interroger sur le bien-fondé de la transition énergétique, mais de savoir comment la France, responsable d'environ 1% des émissions de gaz à effet de serre générées annuellement dans le monde, peut relever le défi de la neutralité carbone en trois décennies sans remettre en cause ses modes de vie tributaires des nouvelles technologies. Une équation complexe que Josiane Corneloup, Députée de Saône-et-Loire, tente de résoudre.



Que penser des préconisations aux entreprises ?

L'augmentation du prix de l'énergie a de quoi nous inquiéter, et encore plus les chefs d'entreprises qui n'ont aucune visibilité sur l'avenir. Lors d'une récente rencontre avec des entrepreneurs de ma circonscription, j'ai pu constater des prévisions d'augmentation de l'électricité jusqu'à 630% à compter de janvier prochain ! Comment faire face ? Et comment entendre la demande d'efforts supplémentaires alors que beaucoup de ces mesures (chauffage, éclairage, covoiturage, télétravail...) sont en place depuis longtemps dans les entreprises ; la chasse au gaspillage est une priorité des TPE, PME, artisans et commerçants qui n'ont pas attendu les préconisations du gouvernement.

Les dispositifs déployés peuvent-ils suffire ?

Des organismes comme l'Ademe proposent des guides pour réduire sa consommation avec des petits gestes au quotidien. Des audits permettent d'évaluer précisément la consommation énergétique d'un bâtiment ou d'améliorer certains postes. Le bouclier tarifaire, l'amortisseur d'électricité, de nombreux dispositifs de soutien et d'accompagnement existent. Toutefois, il faut être réalistes : toutes les entreprises ne rentrent pas dans les critères et il ne faut pas oublier non plus que certaines productions nécessitent des machines qui ne fonctionnent aujourd'hui qu'avec de l'électricité ; alors même avec la meilleure des volontés, rien ne peut les remplacer. Il est impératif d'intensifier la recherche pour recourir à de nouvelles technologies.



Le groupe SEEB à Chauffailles, spécialiste de l'usinage de pièces à forte valeur ajoutée de moyenne à grande dimensions, en petites et moyennes séries renouvelables, avec un savoir-faire reconnu à l'international.

« Nous n'avons pas attendu les annonces du gouvernement pour agir, expose Patrick Dejean, DG du groupe SEEB à Chauffailles. L'éclairage à leds et la baisse d'un degré des thermostats sont généralisés depuis longtemps mais c'est l'épaisseur du trait. 80% de notre consommation, ce sont nos machines d'usinage dont la consommation est proportionnelle à la production. Le seul poste que nous avons pu améliorer est la technologie pour l'air comprimé, avec des compresseurs à vitesse variable. En place depuis quelques mois, ce système nous permet de consommer moins d'énergie pour une efficacité similaire, et d'économiser 20 à 30% sur la consommation d'électricité liée à la production d'air comprimé. »



Comment aller plus loin dans les actions ?

Je suis toujours surprise que les réflexions autour des économies d'énergie ne conduisent à appréhender la sobriété énergétique qu'en proposant une réduction drastique des énergies fossiles. Peu de personnes s'interrogent sur l'impact environnemental du numérique alors que sa consommation en énergie continuera d'être exponentielle. Qui sait par exemple que le visionnage de toutes les vidéos dans le monde produit autant de gaz à effet de serre qu'un pays comme l'Espagne ? Et que dire du secteur spatial, des hébergeurs et fournisseurs des big datas qui réclament de plus en plus d'électricité ? Les énergies vertes peuvent atténuer les effets du numérique mais ne sauraient suffire. Méfions-nous aussi de l'effet rebond, le « paradoxe de Jevons » qui induit qu'une économie sur la consommation d'énergie au profit d'un individu ou d'une entreprise augmente de facto son pouvoir d'achat, et in fine, aboutit à augmenter sa consommation énergétique...



L'entreprise Ducerf à Vendennes-les-Charolles, expert du bois depuis 1885, engagée dans une démarche éco-responsable depuis 2002, avec la certification PEFC renouvelée en 2020.

« Le bon sens et la démarche éco-responsable s'inscrivent depuis très longtemps dans l'esprit du groupe, assure Edouard Ducerf, 5e génération de l'entreprise familiale qui reste innovante tout en respectant cette nature qui la fait vivre. Les économies d'énergie, nous avons pleinement conscience de la nécessité de faire plus que ce que nous faisons jusqu'à présent ; c'est pourquoi nous avons sollicité un audit pour évaluer, poste par poste, où nous pouvons encore nous améliorer. Et bien évidemment que nous nous adapterons comme nous l'avons toujours fait. »

Pour une grande loi d'accélération des énergies économiques !



Le gouvernement propose d'accélérer les nouveaux projets d'énergies renouvelables et de réacteurs nucléaires par le biais de deux projets de loi sectoriels. Mais pour Emmanuel Maquet, Député de la Somme et membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, l'énergie n'a pas le monopole des difficultés : il n'y a pas une usine, pas une entreprise, pas un commerçant ou artisan qui ne soit soumise à des aléas extravagants et des délais punitifs. L'économie toute entière a besoin de simplification et d'accélération.



Remettez-vous en cause l'effort de simplification et d'accélération du gouvernement en matière d'énergie ?

Accélérer la construction des centrales nucléaires est évidemment bienvenu. Sur les énergies renouvelables, il faut regarder au cas par cas. Mais les promoteurs des énergies renouvelables sont loin d'être les seuls à rencontrer des difficultés. Ouvrir un restaurant, une usine ou un bureau, c'est un parcours du combattant. Et si d'aventure des travaux de construction sont nécessaires, l'aléa judiciaire s'ajoute aux aléas administratifs.

Dès lors, ces deux textes apparaissent comme un pansement sur une jambe de bois. Cela fait 180 jours que le gouvernement est en place : une grande loi de simplification de l'économie aurait pu être mise sur pieds. Pourquoi légiférer par secteurs alors que c'est toute l'économie qui est sclérosée ?

Avez-vous à l'esprit des secteurs en particulier ?

Comme je l'ai dit, c'est l'économie dans son ensemble qui a besoin d'accélération. Mais en tant que secrétaire général de l'association nationale des territoires touristiques (ANETT), je suis particulièrement attentif aux difficultés du secteur du tourisme qui représente 7% de notre PIB et a beaucoup souffert de la crise sanitaire. Il fait aujourd'hui face à des défis considérables, au premier rang desquels le recrutement, la formation et les conditions de travail.

En tant que secrétaire général de l'association nationale des territoires touristiques (ANETT), je suis particulièrement attentif aux difficultés du secteur du tourisme qui représente 7% de notre PIB et a beaucoup souffert de la crise sanitaire.

Le commerce aurait également mérité sa loi d'accélération : mon rapport sur l'avenir des commerces de proximité a mis en évidence le problème de dévitalisation des centres-villes à cause de la dégradation du tissu commercial. Ou encore l'industrie, que l'on a chassée dans les années 1980 pour financer des choix sociaux irresponsables. Aujourd'hui, son absence fait le lit des populismes.

Quelle est la cause des blocages ?

Elles sont nombreuses. Parmi elles, un décalage entre le temps administratif, le temps judiciaire et le temps économique. Les décisions des préfets sont parfois invalidées par les tribunaux plusieurs années après leur prise d'effet et le démarrage des travaux. On s'est doucement habitués à cette lenteur qui est due au manque indigne de moyens pour nos institutions judiciaires.

Une autre source des blocages et l'accumulation et la complexification croissante des documents d'urbanisme : PLU, PLUi, SCOT, SRADDET et plus récemment

les PCAET, auxquels s'ajoute la contrainte du zéro artificialisation nette des sols. Avec tous ces documents, construire devient mission impossible. Enfin, on ne fera pas l'économie d'une refonte totale de l'appareil fiscal et social. 483 taxes, impôts, contributions et cotisations, c'est insensé.

Les Français ne sont-ils pas les premiers à s'opposer aux nouveaux projets ?

La question de l'acceptabilité est évidemment essentielle. Ce n'est pas un hasard si les éoliennes font l'objet de recours dans 70% des cas, contre seulement 10% pour l'énergie solaire : les Français sont excédés, à raison, par les projets qui dégradent l'environnement et leur cadre de vie.

Mais pour obtenir l'acceptabilité, encore faudrait-il respecter les décisions prises. Par exemple, le projet d'éoliennes en mer au large de Dieppe et de Mers-les-Bains a fait l'objet de deux débats publics qui ont mis en évidence l'opposition des habitants : il a néanmoins été imposé.

À l'inverse, on a validé toutes les étapes à Notre-Dame-des-Landes avant de l'annuler. Au passage, on a abîmé durablement les conditions d'une discussion apaisée en donnant raison aux violents qui occupaient ces lieux illégalement, comme à Sivens.

Il est notable que le débat est pollué par certaines forces associatives qui se sont spécialisées dans la contestation de tout. Mues par une idéologie anticapitaliste, elles maîtrisent parfaitement les rouages des procédures et des médias pour faire dérailler le plus de projets possibles. Accélérer l'économie passera aussi par un tri dans le sérieux et la sincérité de leurs actions et des suites à y donner.

Des innovations technologiques existent pour atteindre la sobriété énergétique



Professeur de mathématiques, Stéphane Piednoir, Sénateur de Maine-et-Loire, a été maire de Montreuil-Juigné, commune de Maine-et-Loire de 7 500 habitants, et Vice-Président en charge de l'énergie à la communauté urbaine d'Angers. Élu Sénateur en septembre 2017, il est particulièrement investi sur les thématiques de l'enseignement supérieur et de l'énergie. Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), il est actuellement chargé d'une mission sur les implications, en termes de recherche et d'innovation technologique, de l'objectif de sobriété énergétique.



Pourquoi une étude parlementaire sur les conséquences de l'objectif de sobriété énergétique en termes de recherche et d'innovations technologiques ?

Dans un contexte de guerre en Ukraine et de hausse des prix de l'énergie, le concept de sobriété énergétique est devenu le sujet brûlant de la rentrée 2022. Le risque de pénurie pour cet hiver a joué le rôle de signal d'alarme qui nous

nous rendrons notre rapport au premier trimestre 2023.

Nous nous plaçons dans une perspective non pas de court terme avec l'objectif de passer l'hiver, mais de plus long terme, pour étudier les types d'énergie à disposition, les attribuer aux meilleurs usages énergétiques et identifier si certaines technologies peuvent soutenir les ménages et entreprises dans l'objectif de sobriété.

Le premier enseignement de nos travaux est le caractère fondamental de la quantification de nos consommations.

oblige collectivement à repenser notre consommation d'énergie, et notamment d'électricité. Pour faire face aux défis qui nous attendent, la science, la recherche et la technologie doivent être nos alliés. Puisque l'OPECST est un organisme parlementaire qui concilie science et politique, c'est tout naturellement qu'il a été saisi pour un rapport sur les conséquences de l'objectif de sobriété sur la recherche française et les innovations technologiques.

Quelle est la méthodologie adoptée pour ce rapport ?

Avec ma collègue Olga Givernet (Députée de l'Ain), nous allons mener plusieurs auditions et déplacements de terrain et

Les simples changements de comportement des particuliers et entreprises pour consommer moins peuvent-ils suffire sur le long terme ?

Tout porte à penser que non, car la marche à franchir est très haute pour viser la neutralité carbone, même à un horizon lointain. Rappelons que durant le confinement de 2020, avec une activité socio-économique quasi à l'arrêt et une météo plutôt clémente, nos émissions de GES n'ont diminué que d'à peine 10%. Le comportement au quotidien est évidemment très important et nécessitera des efforts individuels et collectifs conséquents, mais il ne suffira pas de mettre des cols roulés pour réduire de manière significative notre empreinte CO₂.

De nouvelles solutions technologiques peuvent-elles contribuer à faciliter et pérenniser la mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique ?

C'est tout l'enjeu de la mission confiée par l'OPECST. Le premier enseignement de nos travaux est le caractère fondamental de la mesure, de la quantification de nos consommations. Je suis convaincu qu'il y a une relation de cause à effet entre la connaissance de son propre impact environnemental et les actions que l'on met en œuvre pour le limiter. C'est en quelque sorte la précellence d'une pédagogie bien sentie, susceptible d'emporter l'adhésion et l'action du plus grand nombre, par opposition aux discours pessimistes et autres actions radicales qui suscitent le repli sur soi voire l'hostilité.

Compte tenu des besoins croissants en énergie, dans quel secteur pensez-vous que la sobriété énergétique peut avoir le plus d'impact d'ici 20 ou 30 ans ?

D'une manière générale, le bâtiment représente près de 30% de nos émissions de CO₂. C'est considérable, et l'efficacité énergétique est un levier très important de réduction de ces émissions, notamment par le biais d'une politique claire, lisible et accessible de rénovation énergétique. En complément, la sobriété énergétique joue un rôle non négligeable, y compris pour des bâtiments bien classés dans leur DPE. Par exemple, le pilotage fin des systèmes de chauffage est une source importante d'économies sans nuire aux confort des usagers. Il faut savoir que l'immobilier public représente 500 millions de m², donc on voit bien l'effet d'entraînement qui se joue à travers les politiques publiques !

Un exemple qui me tient à cœur est celui des Universités, dont l'immobilier est en partie dans une situation très dégradée, en particulier en région parisienne. Pour avoir une politique d'ensemble cohérente, il faut se poser la question de l'adéquation des usages et des locaux et donner aux Présidents d'université les outils réglementaires et les moyens de fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

La France dispose d'innombrables atouts naturels et humains que nous devons protéger



Catherine Dumas est Sénatrice de Paris et Conseillère de Paris du 17^e arrondissement. Elle contribue à défendre la place de Paris, promouvoir l'image de la France dans le monde et valoriser notre patrimoine national. Catherine DUMAS est référente dans le domaine des métiers d'art, d'excellence et du luxe notamment depuis un rapport rendu au Premier Ministre en février 2009. Elle s'investit en faveur de la table française qui rassemble les chefs, les professionnels des métiers de bouche et les responsables politiques pour promouvoir et défendre les savoir-faire traditionnels culinaires.

Au Sénat, elle est membre de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Elle préside le groupe d'études Métiers d'Art et le groupe d'amitié France-Corée du Sud. Elle est également Vice-Présidente des groupes d'amitié France-Chine, France-Maroc et France-Israël.

Elle est aussi membre du Comité interministériel du Tourisme et du Haut Conseil des musées de France.

Depuis plusieurs mois, la question de la sobriété fait débat. Qu'en pensez-vous ?

Les crises successives que nous traversons ces dernières années, comme la pandémie de la Covid-19, ou encore la guerre en Ukraine, bouleversent nos vies quotidiennes. Elles nous poussent à réfléchir et à vivre autrement.

Pourtant, en tant que Français, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas réduire un projet de société, ni même le projet économique de notre pays, d'une entreprise, d'une personne, à l'ambition de faire moins, de consommer moins, d'avoir moins. Se fixer la sobriété comme ambition ultime, sans chercher à exploiter ou à renforcer nos atouts, est une ambition dangereuse qui peut avoir de lourdes conséquences pour notre avenir.

Je suis profondément convaincue qu'il ne faut pas être dans la sobriété quand il s'agit de produire et de consommer ce qui fait rayonner notre pays à travers le monde. La France dispose d'innombrables atouts naturels et humains, notamment dans les métiers d'art, d'excellence et de la gastronomie. Pour répondre aux nombreux défis qui s'annoncent, il convient de renforcer et d'utiliser ces atouts, qui sont nos forces, plutôt que, comme proposent certains, les mettre de côté, voire même les renier. Nous devons veiller à ce que la France ne soit jamais empêchée par la pusillanimité des uns, ou l'égoïsme des autres. C'est un défi que nous devons relever tous ensemble.

En tant que Sénatrice, de quelle manière défendez-vous les atouts de la France ?

Depuis plus de vingt ans, mon engagement politique a continuellement été animé par ma volonté de défendre et promouvoir notre patrimoine national qui contribue à la richesse et à la grandeur de notre pays.

Au Sénat, je préside depuis plusieurs années un groupe d'études sur les Métiers d'art qui a pour ambition de défendre plus de 281 « métiers de la main ». Convaincue que les métiers de bouche sont des métiers d'art à part entière, j'ai fondé en 2009 le Club de la Table Française qui réunit régulièrement

Pour répondre aux nombreux défis qui s'annoncent, il convient de renforcer et d'utiliser ces atouts, qui sont nos forces.

des parlementaires, des professionnels, des fédérations, des associations, avec l'idée de valoriser le patrimoine culinaire français, mais aussi l'agriculture, les terroirs et les produits.

En 2009, je me suis engagée pour que l'UNESCO reconnaisse le « repas gastronomique des Français » comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Depuis plusieurs années, aux côtés des représentants de la boulangerie, je défends également la candidature des

« savoir-faire artisanaux et de la culture de la baguette de pain » à l'UNESCO. Ces initiatives permettent de défendre les atouts de notre pays et mettent à l'honneur cet « art de vivre à la française » à travers le monde.

Les métiers que vous défendez sont parfois considérés comme des « métiers de l'abondance ». Pensez-vous qu'ils peuvent contribuer à répondre aux défis actuels ?

Plus que jamais, dans un monde de plus en plus instable, ces métiers constituent notre force. Ils représentent des opportunités économiques et sociales non négligeables pour notre pays.

Depuis plus de 15 ans, je suis en contact avec ces métiers, et je constate qu'ils ont pris conscience de la nécessité d'adapter leur mode de production et de commercialisation aux enjeux et aux contraintes d'aujourd'hui.

L'enjeu climatique est sérieusement pris en compte par ces secteurs qui se veulent être le plus respectueux de la nature. Le secteur du textile, par exemple, se tourne depuis plusieurs années vers des matières premières biologiques et respectueuses de l'environnement. Les métiers de bouche font la promotion du « bien manger », en encourageant à consommer des produits artisanaux, locaux, et de saison.

Enfin, à l'heure où le dialogue devient de plus en plus compliqué, il nous reste notre gastronomie, notre patrimoine et notre culture qui nous aident à nous lier les uns aux autres.

Donc, incontestablement, les métiers d'art que je défends avec force nous aideront à relever les défis d'aujourd'hui et de demain.



Janvier 2019 - Comité de soutien à la candidature Baguette UNESCO réuni au Sénat (Président Larcher, Catherine Dumas, Dominique Anract (Président des Boulangers de France), et Sophie Primas (Présidente de la Commission Affaires éco)

Sous la canopée, le soleil



Il se revendique élu des territoires ruraux et ancien maire d'une commune de 200 habitants. Alain Houpert, Sénateur de Côte-d'Or depuis 2008 rappelle que la transition énergétique ne pourra se faire que par une réindustrialisation massive et la défense des technologies dans un contexte géopolitique incertain. Des conditions auxquelles répondent selon lui un projet unique au monde qui trouve sa source dans les terres de Bourgogne : la canopée photovoltaïque, développée par TSE qui entend répondre aux ambitions de la France : plus 45GW d'énergie solaire d'ici 2028, soit trois fois les installations réalisées depuis 20 ans...



Le Député Hubert Brigand, le Président de la Communauté de communes du Châtillonnais Jérémie Brigand, le maire de Noiron-sur-Seine Florent Chodat, avec le Sénateur Alain Houpert, le jour de la remise de médaille à l'ancien maire de la commune, Fernand Leni.



le territoire des grands vignobles qui sont de plus en plus soumis aux aléas climatiques notamment à la grêle. Et le système de canopée permet de protéger environ 40% des cultures. Puis la question de la transition énergétique concerne toutes les régions, voire tous les pays.

Quels sont aujourd'hui les obstacles à la transition énergétique ?

La France est en retard. Et les vœux pieux du gouvernement en matière de transition doivent être suivis de véritables efforts. Le principal obstacle est je crois l'impact. Nous devons développer des technologies qui n'enlaidissent pas nos paysages naturels. C'est la condition d'une acceptation par les habitants. La Bourgogne a été vendue à l'éolien, contre l'avis des habitants.

Ce qui m'a aussi été rapporté, c'est la lenteur du millefeuille administratif, le plus lent d'Europe. Prendre des précautions, c'est indispensable, mais pas entraver les projets. Il faut un guichet unique pour les acteurs de la transition écologique. Il faut aussi très vite développer la technologie des panneaux photovoltaïques aujourd'hui chinois. Economiquement ils ne représentent que 20% des investissements, 80% étant confiés aux entreprises françaises ou européennes. Le contexte géopolitique appelle à une industrialisation urgente dans ces technologies. Cette canopée est une première mondiale. Ne la laissons pas partir à l'étranger. L'Ukraine nous a montré notre dépendance. En Asie, la menace d'une invasion de Taiwan inquiète profondément les acteurs. Nous ne devons pas laisser l'avenir de notre transition énergétique entre les mains de pays dont nous ne sommes pas certains de la stabilité politique et économique qui au demeurant veulent bouleverser l'ordre mondial.

Il faut un guichet unique pour les acteurs de la transition écologique.

Vous avez choisi de parler de TSE qui innove dans le cadre de l'agrivoltaïsme. Quel en est le principe et pourquoi ?

TSE vient d'inaugurer son concept en Haute-Saône et poursuivra son expérience en Côte-d'Or. C'est une première mondiale baptisée la canopée et qui porte bien son nom puisque le principe est le suivant : une parcelle agricole est recouverte de panneaux photovoltaïques à cinq mètres de hauteur, sur une longueur de 27 mètres, le tout fixé sur des câbles. La première installation permet de produire de l'électricité pour 13 000 habitants sur une superficie de 3 hectares.

En quoi est ce que ce principe diffère de panneaux au sol ?

C'est d'abord une question de foncier. Le foncier de friche qui répond aux exigences d'installation arrive au bout. L'installation d'une canopée doit répondre à des critères précis : être proche d'une centrale de distribution électrique en Haute Tension, et se trouver dans une zone ad hoc pour l'accueillir. L'autre différence est que l'installation a un minimum d'emprise au sol puisque les câbles reposent sur des poteaux, qui ne rendent pas la parcelle inutili-

sable, bien au contraire. C'est un contrat gagnant-gagnant entre agriculteurs et acteurs de l'énergie.

N'y a-t-il pas un risque de déstabiliser l'environnement avec de telles installations ?

Au contraire. Les responsables de TSE ont mené plusieurs études sur différents paramètres : la nature des sols, leur réaction et les premiers résultats sont encourageants. Les panneaux sont amovibles et se dirigent en fonction du soleil, ce qui permet à chaque parcelle d'être à un moment de la journée ombragée et donc plus productive. Cet ombrage permet aussi de mieux réguler le stress hydrique, et on a pu voir cet été que l'eau commençait à représenter un vrai problème. TSE prévoit aussi d'installer un système d'arrosage au goutte à goutte.

Ce type de technologie est-il utile dans votre département ?

Même si elle est verdoyante, la Côte-d'Or possède des territoires appauvris. Le Nord par exemple ou le Châtillonnais sont des terres qui souffrent plus que d'autres des fortes chaleurs que nous avons eues cet été. Puis la Côte-d'Or c'est aussi

Ambition et sobriété, deux nécessités conciliables



Véronique Louwagie, Députée de l'Orne, Vice-Présidente de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, s'est toujours intéressée à l'environnement. Lors de son dernier mandat, elle était notamment membre de la Commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique. Pour la Députée, le mot sobriété s'est véritablement imposé dans le débat public ces dernières semaines en lien avec la crise énergétique et le contexte d'inflation croissante. Les collectivités locales, les entreprises ont toujours dû s'adapter et concilier à la fois la sobriété et l'ambition.

Faut-il choisir entre sobriété et ambition ?

Je citerai les propos d'Ibn Khaldun, penseur arabe du XIII^e siècle, lesquels me semblent raisonner parfaitement dans le contexte dans lequel nous sommes. « *Les temps difficiles créent des hommes forts, les hommes forts créent des temps prospères, les temps prospères créent des hommes faibles, les hommes faibles créent des temps difficiles* ». À vouloir trop fuir la dèche, l'Homme s'est lancé dans une course au confort dont il semble aujourd'hui devoir payer la note.

Le Président de la République a récemment parlé de fin de l'abondance, signe que nous devons nous contraindre à davantage de sobriété. Il ne faut pas pour autant tomber dans l'excès inverse... Prôner le « moins » sans autre forme de procès ne peut conduire qu'à la récession et à des crises aggravées. Il s'agit d'une impasse. Si nous ne faisons pas de la sobriété « autrement », et que nous nous contentions du « moins », avec un mode de croissance qui suppose une consommation permanente, élargie, accélérée, nous allons droit dans le mur.

La vérité se situe dans la nuance, généralement à bonne distance des deux extrêmes. Entre ambition et sobriété, mon choix est de ne pas en faire.

Ce dilemme s'est-il déjà présenté à vous ?

Oui. D'abord en tant que Député, j'ai régulièrement l'occasion de recevoir des particuliers, entrepreneurs voire des élus locaux... qui me font régulièrement part de difficultés et d'expériences du quotidien. Il est par exemple question de gestion budgétaire ou, s'agissant des particuliers du pouvoir d'achat. La sobriété leur est imposée. En tant que chef d'entreprise et Maire, j'ai notamment dû faire face à des contraintes budgétaires et d'investissement.

Bien entendu, si vous multipliez par 2, 3 ou 15 les charges courantes d'une entreprise à l'euro près, l'esprit le plus ingénieux ne peut qu'abdiquer à trouver des solutions...

Il faut donc un équilibre raisonnable entre une sobriété nécessaire et une préservation des conditions de l'ambition.

Le groupe les Républicains à l'Assemblée nationale a déposé un amendement au projet de loi de finances et à la loi de programmation des finances publiques, réclamant un plan de sobriété bureaucratique. De quoi s'agit-il ?

L'État est l'exemple parfait de ce débat. L'État prélève l'impôt, ce qui lui confère en retour plusieurs devoirs fondamentaux vis-à-vis des Français. De l'ambition de remplir ces devoirs, émanent des services publics, et donc des fonctionnaires. Malheureusement à trop vouloir se mêler du moindre rouage du pays, l'État s'est dispersé dans ses attributions et dans ses dépenses. Face à la situation financière alarmante du pays, à la dette et au niveau colossal des dépenses publiques, les Députés les Républicains alertent régulièrement sur les enjeux et la nécessité de renouer avec un État efficace et dynamique, plutôt que bedonnant et impotent. Nous demandons une action urgente afin de réduire la dépense publique.

Bien entendu, cela n'est pas simple. Clairement, il ne s'agit pas de priver les Français de services publics du quotidien, ni de rogner sur le budget des missions essentielles de l'État. Nous pensons qu'il est possible de réduire drastiquement le train de vie de l'État de manière indolore pour la population et les entreprises. L'État doit peser moins lourd et faire plus simple. La bureaucratie doit être mise au régime. La sobriété est nécessaire, mais elle ne doit en rien nous faire manquer d'ambition. Il ne s'agit pas de faire moins, mais de faire avec moins et donc autrement.



Moins de cerfa, plus de services !

S'il fallait résumer cet objectif en quelques mots ?

Moins de cerfa, plus de services !

En quelque sorte, vous demandez à l'État de s'inspirer d'une réalité dont les Français, les collectivités locales et les entreprises se sont déjà imprégnés...

Effectivement, les collectivités locales, les entreprises comme les particuliers ont cette exigence que l'État n'a pas. Ils subissent et s'adaptent à la contrainte là où l'État la manie.

Pour les collectivités comme pour les entreprises, cette sobriété imposée n'obère pas pour autant leur capacité à investir, ce qui est vital. C'est aussi une forme de chance, car en définitive une gestion à l'euro près requiert une bonne dose d'inventivité si l'ambition reste intacte.

Je ne dis pas que l'État doit s'engager à 100% sur cette voie, car les situations ne sont pas comparables. En revanche, il paraîtrait sain que l'État s'inspire du fonctionnement des entreprises et des collectivités locales. Il y a un principe simple que chacun comprend, selon lequel l'on ne peut dépenser plus que ce que l'on gagne. En cela, l'État doit s'imposer une forme de sobriété, mais en aucun cas, il ne doit renoncer aux objectifs qu'il s'est fixés.

Quand la cohérence politique devient une absolue nécessité



Lancé le 6 octobre dernier par le gouvernement, le plan de sobriété énergétique vise à réduire de 10% notre consommation d'énergie d'ici 2024, et concerne l'ensemble de la société : État, entreprises, collectivités, citoyens. Si, dans un contexte de possibles restrictions d'approvisionnement énergétique et de changement climatique, la majorité des français adhère à la philosophie de ces préconisations, à savoir consommer moins et autrement, l'impact concret de ces mesures sur les performances de notre économie peuvent inquiéter. Dominique de Legge, Sénateur d'Ille-et-Vilaine et Vice-Président de la Commission des finances se demande si le gouvernement n'a pas commis une erreur d'appréciation, en soumettant l'ensemble des problématiques économiques et sociales de notre pays au seul prisme de la vertu écologique.



Sommes-nous vraiment condamnés à choisir entre ambition économique et sobriété écologique ?

La question suppose d'emblée une forme de démission, de résignation à une baisse de performance et de croissance. On veut nous faire croire que mesure et tempérance seraient sinon incompatibles avec le désir de réussir, du moins devraient le restreindre. Je n'y crois pas, mais tout dépend de la cohérence et de l'ampleur de cette stratégie énergétique imposée par le gouvernement.

Le changement climatique constitue-t-il un obstacle à la croissance et au développement ?

Je suis d'abord frappé par la profusion des mesures tous azimut auxquelles devront se plier nos entreprises, déjà fortement soumises à des contraintes administratives et fiscales : mise aux normes des bâtiments, diagnostics de consommation, consignes strictes pour les salariés, incitation au télétravail, déploiement du forfait « mobilités durables », etc. Cet inventaire à la Prévert faisant l'objet de « chartes d'engagement », avec la désignation, dans chaque établissement d'un « ambassadeur ou référent de la sobriété énergétique » ! On mesure l'investissement financier

« La sobriété n'est pas une fin en soi. L'écologie consiste à équilibrer les considérations économiques, sociales et environnementales, pas à soumettre un pays aux seuls impératifs de l'environnement ! »

et le temps nécessaire que devront déployer les chefs d'entreprise pour remplir ces nombreuses conditions. Cette profusion n'est pas un gage d'efficacité, bien au contraire, elle noie et brouille les objectifs, empêche l'émergence de priorités, donc d'ambition.

Qu'est-ce qui plombe l'économie française ?

J'observe régulièrement ce phénomène lors des débats budgétaires : quand les chiffres explosent, que tout est prioritaire, que l'on n'a pas opéré de choix, alors tout est paralysé. Je vois dans le recours massif au 49.3 l'aveu de cette faiblesse. En matière sociale, par exemple, il n'est pas possible de laisser se creuser le déficit de la sécurité sociale, de refuser la maîtrise de la politique migratoire et de prétendre mener une politique sociale cohérente.

C'est en se donnant les moyens de ses ambitions, en ciblant des priorités que l'on pourra répondre à une légitime ambition économique.

Que pensez-vous de l'ambition d'atteindre la sobriété énergétique ?

La sobriété n'est pas une fin en soi. L'écologie consiste à équilibrer les considérations économiques, sociales et environnementales, pas à soumettre un pays aux seuls impératifs de l'environnement ! Or nous assistons actuellement à une forme de diktat vertueux qui désigne et sanctionne les « mauvais élèves », je pense particulièrement aux agriculteurs, aux PME, aux petits commerçants, qui peinent à se soumettre au rythme et à l'ampleur de mises aux normes à marche forcée.

Réindustrialisation et crise de l'énergie : quelle ambition pour la sobriété énergétique ?



Crise sanitaire de la Covid, difficultés d'approvisionnement en matières premières, vagues successives de hausse des prix, augmentation sans précédent du coût de l'énergie, coût élevé de la main d'œuvre par rapport aux autres pays européens, fiscalité lourde, Isabelle Valentin, Députée de Haute-Loire et conseillère départementale, s'inquiète pour la compétitivité du tissu industriel français.

Nos entreprises ne sont, encore une fois, pas épargnées par la situation actuelle. Qu'en pensez-vous ?

Je suis très inquiète pour l'ensemble de nos filières, tous secteurs confondus. La situation, liée à l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz, est un nouveau coup dur pour nos industries. Pour avancer et évoluer sereinement, nos industriels ont besoin de visibilité, à moyen et long terme. Aucune crise n'est insurmontable, à condition de l'avoir anticipée. Nous étions les meilleurs, il y a vingt ans, avec une énergie décarbonée et peu chère. Nous avions tout et nous terminons avec rien ; et c'est toute la chaîne industrielle qui se trouve fragilisée.

L'industrie plastique est très pourvoyeuse d'emplois dans votre circonscription. Comment cette crise énergétique est-elle vécue par les industriels atilligériens ?

En effet, plus de 5000 emplois dépendent de l'industrie plastique en Haute-Loire. Au plus fort de la crise Covid, le gouvernement avait classé l'industrie de l'emballage plastique comme un des domaines prioritaires d'activité. Sécurité sanitaire et alimentaire oblige ! Le défi de l'économie circulaire est pleinement intégré par nos industriels qui ont beaucoup investi dans le processus de fabrication. Sobriété, oui : recyclabilité, régénération, incorporation de recyclé, réemployabilité et vertuosité en sont les maîtres mots.

La poursuite des investissements nécessaires à la réalisation de cet objectif est aujourd'hui menacée par les surcoûts de l'énergie.



Les tarifs réglementés de l'électricité ont augmenté de 50% en 10 ans. Ils pourraient doubler les 10 prochaines années : mais la faute à qui ? À de grandes idéologies, soi-disant « vertes » d'une mouvance anti-nucléaire, qui ont infiltrés les sphères politiques et décisionnelles.

Qu'en est-il pour les autres filières ?

Pour les travaux publics et les secteurs du bâtiment, la conséquence directe est surtout liée à la hausse du gazole, modérée par le bouclier tarifaire et les remises de 30 centimes que nous avons voté l'été dernier. En revanche, leur grosse inquiétude concerne le manque de visibilité du côté des collectivités territoriales. Leur budget de fonctionnement fond comme neige au soleil avec les surcoûts de l'énergie. Les projets de construction ou de rénovation sont au point mort.

L'industrie agroalimentaire est aussi fortement touchée par les hausses des coûts (chaîne du froid, four, etc.). Ce sont de gros consommateurs qui ne pourront répercuter ces charges sur le prix de vente pour garantir leur compétitivité.

L'agriculture subit doublement cette crise avec des aléas climatiques (sécheresse, grêle) et le surcoût des intrants et de l'énergie. Toutes les filières sont touchées : de nombreux producteurs d'endives, de tomates arrêtent les productions à cause des surcoûts face à l'Espagne, l'Italie, la Pologne, Israël qui sont de sérieux concurrents. Les terres agricoles sont devenues très prisées par de grands groupes de la finance méthanisation, photovoltaïque, éoliennes : seraient-ils aujourd'hui l'avenir de notre agriculture ? Ambition oui, sobriété oui, mais aurait-on oublié le « bon sens paysan » ? Aurait-on oublié de tirer les leçons de la crise de la Covid ? Qu'en sera-t-il de la souveraineté alimentaire si l'on brade nos terres agricoles ? Je considère qu'elles ont vocation à nourrir les hommes

et que les agriculteurs doivent être rémunérés de façon décente pour cela. C'est un choix politique ; choix politique très affirmé en région Auvergne-Rhône-Alpes avec un budget multiplié par quatre depuis 2016.

Réindustrialisation et sobriété énergétique : est-ce compatible ?

Nous ne pouvons pas demander à nos entreprises d'être compétitives et EN MEME TEMPS leur fixer l'objectif de réduire de 10% leur consommation énergétique d'ici deux ans. Faire plus, avec moins... Sobriété, avez-vous dit ! Commençons par alléger nos formalités administratives, mettons en adéquation notre système normatif avec les normes européennes, faisons confiance à notre jeunesse et donnons-leur les clés d'une formation d'excellence, faisons confiance à nos entrepreneurs, à nos commerçants, nos artisans, accompagnons-les plus sur du conseil plutôt que sur du contrôle répressif.

L'effort national sur l'énergie n'est pas une nouveauté pour nos chefs d'entreprises ; ceux qui ont pu réduire leurs dépenses énergétiques sans impact sur leurs productions, l'ont déjà fait.

J'ai salué et encouragé le regain d'aides au secteur industriel pendant la crise sanitaire. Malgré la volonté de préparer notre pays aux défis par un plan de relance, force est de constater que les obstacles sont encore nombreux : la dépendance aux importations est immense. Nous ne maîtrisons plus nos chaînes d'approvisionnement, ce qui est catastrophique.

L'innovation c'est asseoir la confiance dans le progrès



Nos modèles agricoles sont confrontés à de nombreux défis : économiques, environnementaux et sanitaires. L'agriculture française et la souveraineté alimentaire sont au cœur de nos priorités pour la France. C'est une des clefs de notre souveraineté parce que l'alimentation est au carrefour de multiples politiques qui façonnent notre pays en matière d'aménagement du territoire, de ruralité, de transition écologique, de commerce extérieur, de relations internationales de progrès et innovation.

Les femmes et les hommes de nos filières agricoles disposent de savoir-faire et d'une force de travail indispensables à la vie économique de la France. Ils sont les gardiens des paysages et de la biodiversité, au cœur de notre identité et au cœur de nos défis alimentaires. En première ligne durant la crise, il est primordial de mettre en œuvre les conditions d'une agriculture prospère, compétitive, durable, innovante. Il ne s'agit pas d'opposer les modèles mais de les rendre complémentaires de sorte qu'ils créent des ressources suffisantes pour développer nos économies locales et, ce faisant gagner, ensuite sur les marchés nationaux et internationaux.

Une stratégie d'innovation facteur de compétitivité

Cette décennie posera l'acte fondateur pour construire une trajectoire, une ambition politique pour tirer notre agriculture vers le haut, par l'innovation, l'investissement et la confiance. C'est aussi lui garantir les outils de résistance aux effets parfois délétères de la mondialisation. Trois objectifs stratégiques déterminent l'avenir de notre agriculture :

1. Soutien au revenu des agriculteurs et la transformation de l'agriculture vers l'agroécologie
2. Assurer la sécurité alimentaire de notre territoire et de nos aliments
3. Préparer l'avenir par l'innovation et la formation des jeunes et des adultes

Sur ce dernier point, nous devons agir pour que l'innovation soit source de progrès et nos entreprises en être les fers de lance.

Ainsi cette année le SIMA, fête ses 100 ans. Autour de cet événement majeur du monde agricole, une nouvelle ambition pour mieux répondre aux attentes du monde agricole et notamment des nouvelles générations a été déployée pour une agriculture plus performante et plus durable.

Plus de 120 startups ont participé à ce rendez-vous du machinisme agricole cette année. Une première qui ouvre des perspectives :

Une tendance sur les startups qui créent des OAD (Outils d'aide à la Décision), principalement à partir d'observations numérisées (caméras, images satellites, images de drones...), et ce dans tous les domaines.

Elevages porcins, caprins, ovins, bovins... L'objectif est de faire un diagnostic instantané de comportements anormaux, défauts de croissance... afin de ne pas perdre de temps en observation tout en consacrant le moins de temps possible. Des innovations dans les produits stimulants ou bio (fertilisants à base de lombrics, stimulants à base de champignons, traitement des plantes aux UV pour stimuler les défenses immunitaires, stratégies de bio-contrôle...).

la traçabilité des produits, presque toutes les tâches qui ne réclament pas de puissance motrice trouvent des solutions automatiques à ce jour. La limite est l'accès à la route, pas encore autorisé, normé, testé (comme dans l'automobile d'ailleurs). C'est ce point qui va limiter la diffusion de ces outils pendant encore quelques années et qui va contenir les outils agricoles robotisés dans des versions transportables. Les « gros » véhicules seront cantonnés dans les plus

Défendre un positionnement harmonieux entre la productivité et la durabilité est un des nouveaux défis de notre temps. Nos entreprises, l'enseignement agricole, technique et supérieur sont des leviers stratégiques d'innovation et d'investissement.

Des entreprises innovantes qui accompagnent le quotidien des agriculteurs non seulement pour leur donner de l'information sourcée mais aussi pour leur garantir d'avoir une vision synthétique de leur activité sur leurs smartphones, leurs tablettes et ainsi simplifier leur processus agronomiques et le suivi de leurs activités.

Des startups qui créent de nouveaux produits, robotisés ou pas, afin de diminuer la pénibilité ou le temps de travail sur des tâches. De la manutention robotisée aux robots de maraîchages en passant par le suivi de caisses par RFID pour améliorer

grandes exploitations avec un observateur de proximité pour garantir la sécurité des opérations.

Défendre un positionnement harmonieux entre la productivité et la durabilité est un des nouveaux défis de notre temps. Nos entreprises, l'enseignement agricole, technique et supérieur sont des leviers stratégiques d'innovation et d'investissement. La force d'un collectif pour contribuer à notre souveraineté alimentaire, Française et Européenne. L'ambition comme moteur, la sobriété nouvelle manière de penser et d'agir.



Faire de la responsabilité sociale et environnementale un atout pour nos entreprises



La responsabilité sociétale est le grand défi de nos entreprises aujourd'hui. Les attentes de nos concitoyens, salariés, clients ou actionnaires, sont de plus en plus exigeantes envers celles-ci et le réchauffement climatique ne laisse pas la place à l'inaction. Mais la marche est haute, même pour les très grandes entreprises. Une nouvelle directive européenne, la directive CSRD, va prochainement être transposée dans notre droit national. Dans un contexte économique délicat, les obligations RSE vont être plus nombreuses et plus complexes. Néanmoins, elles apparaissent comme un outil essentiel pour faire rimer ambition et sobriété. Aussi Martine Berthet, Sénatrice de Savoie, Vice-Présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises, co-rapporteuse de la mission Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), a participé à la formulation de plusieurs propositions en la matière, avec deux de ses collègues, dans un rapport rendu le 27 octobre dernier.

Nous sommes à un tournant. Il y a quelques années, la démarche RSE était encore relativement rare dans le monde de l'entreprise, quand elle n'était pas de l'écoblanchiment. Aujourd'hui, elle doit devenir la norme permettant d'aborder plus sereinement la profonde transformation qui nous attend. La démarche RSE vise à conjuguer performance environnementale, sociale et de gouvernance. Les entreprises fournissent ainsi des informations financières et extra-financières pour témoigner, auprès de chacun, client, actionnaire ou consommateur, leur application des normes de développement durable et des conditions de travail respectueuses. Celles qui ont su être précurseur en la matière ont pu fidéliser leurs équipes dans ces temps de turbulence et d'évolution des modes de travail. Elles ont été courageuses car cette démarche incite à repenser toute l'organisation et la stratégie de l'entreprise, à faire communiquer entre eux leurs différents services, de comptabilité, RH, développement... Il s'agit de redonner à l'entreprise de l'attractivité et à fidéliser ses salariés.

Afin que la RSE soit un outil de compétitivité et de différenciation pour les entreprises, la France ne doit pas manquer l'enjeu de la transposition d'une nouvelle directive européenne sur le sujet. Pour cela, elle doit être à la fois ambitieuse et sobre. Ambitieuse car, bien que se réclamant sans cesse des Accords de Paris de 2015, elle n'est que 154e sur 163 dans le classement des objectifs de développement durable, selon le

La RSE est une réponse logique à la société que nous voulons, qui respecte l'humain et son environnement.

Rapport mondial sur le Développement Durable. Sobre car elle ne doit pas surtransposer mais simplifier, adapter au secteur d'activité et à la taille des entreprises, les critères d'évaluation. Le règlement européen sur la RSE est

complexe et exigeant : règlement SFDR sur la performance financière, taxinomie verte orientant les investissements, directive CSRD sur l'information extra-financière, règlement sur le devoir de vigilance et l'affichage social et environnemental... Or, si dans un premier temps les TPE-PME ne sont pas directement concernées, elles le seront par le biais de la sous-traitance. Aussi s'inquiètent-elles de ces superpositions imprécises, faisant doublon avec les normes nationales existantes. Elles appréhendent les difficultés de méthodes et les coûts importants qui seront liés à ces nouvelles obligations. Il me semble essentiel que l'État puisse mettre à leur disposition une étude d'impact à ce sujet.

Plusieurs mesures de notre rapport visent à convenir d'un principe de proportionnalité du contenu des informations extra-financières exigées, selon la taille et le secteur d'activité des entreprises. Il s'agit de rendre progressive l'application des nouvelles normes dans les PME et les ETI, en leur donnant la possibilité de réaliser des tests d'opérationnalité en amont. Il s'agit aussi de diffuser plus encore le modèle de l'entreprise responsable au sein des conseils d'administration (CA). Cela doit passer par une meilleure formation de leurs membres aux enjeux environnementaux. Enfin, l'un des principaux défis consiste à conserver notre autonomie européenne. Les standards américains se sont imposés dans le volet financier. À notre tour de valoriser notre propre modèle, le plus avancé en matière de normes extra-financières. L'harmonisation européenne de nos normes RSE est une occasion pour les États membres de reprendre la main sur le modèle de société qu'ils veulent défendre. C'est une affaire de souveraineté économique, particulièrement pour les données des entreprises.

La marche est haute, mais il faut être ambitieux. Nous avons les moyens pour l'être. Pour réussir, nous devons savoir être sobres, précis et proportionnés dans nos normes. La RSE doit donner du sens au travail pour tous. Elle est une réponse logique à la société que nous voulons, qui respecte l'humain et son environnement.



© B. Gouhoury



**Le Général Patrice Paulet,
un ancien militaire engagé
au service de la protection sociale**



PATRICE PAULET

Président-directeur général
du groupe AGPM

Il y a sept ans, Patrice Paulet échangeait ses rangs et son treillis contre un costume cravate de dirigeant d'une société d'assurance mutuelle.

Diplômé de Saint-Cyr, formé à la prestigieuse École de guerre, ses 34 ans de carrière seront marqués par l'opérationnel et les missions dans les états-majors. Patrice Paulet a exercé l'essentiel de sa carrière dans les unités de la Légion étrangère et plus particulièrement au 2^e régiment étranger de parachutistes à Calvi. Il commandera en opérations en République de Côte d'Ivoire, en ex-Yougoslavie, au Tchad etc.

Le Général Patrice Paulet (2s) est officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite et titulaire de trois citations dont deux avec attribution de la croix de la valeur militaire.

Dans son baluchon vers le secteur assurantiel, le général (2s) a apporté les valeurs de l'institution militaire : sa culture de l'excellence, sa rigueur, sa détermination, le respect, l'effort, la discipline qu'il a intégrée dans son management. Il s'est depuis forgé une solide légitimité dans la stratégie d'entreprise.

Pourquoi avez-vous choisi de quitter votre carrière pour prendre la direction du groupe AGPM ?

Le groupe AGPM est un beau modèle social qui maintient un lien avec mon ancien métier : la défense et la sécurité. Il a été créé par des militaires et pour des militaires, en protégeant spécifiquement le risque opérationnel que l'on appelle « risque de guerre ».

Son offre est aujourd'hui ouverte à tous. Sa volonté d'accompagner ses clients est marquée par un attachement aux valeurs de solidarité et d'éthique militaire.

Depuis ma sortie de l'École de guerre, je me doutais qu'une deuxième carrière m'attendait dans le secteur privé. Je me suis donc progressivement préparé à cette échéance de changement de vie. Je suis rentrée à l'AGPM en 2010 en tant qu'administrateur afin de comprendre le fonctionnement de l'entreprise, contribuer à la réalisation de sa promesse sociale, sans même imaginer que je pourrais un jour en prendre la direction. Je suis rapidement devenu le numéro 2 du conseil d'administration.

Le 29 septembre 2015, jour de la Saint-Michel, saint patron des parachutistes, j'ai été élu par le conseil d'administration au poste de président-directeur général. J'ai été élu dès le premier tour, pour un projet de transformation de l'entreprise, pas sur le nombre d'étoiles sur mon uniforme. J'ai alors quitté le commandement de l'École nationale des sous-officiers d'active de l'armée de Terre (ENSOA). C'était une belle fin de première carrière de 34 ans, un symbole fort parce que je transmettais le témoin à la jeunesse. Quittant ma carrière pour ce projet, je suis devenu le plus jeune PDG de l'histoire de l'AGPM.

Dans un contexte ultra concurrentiel et réglementaire, qu'est-ce qui différencie le groupe AGPM des autres organismes d'assurance complémentaire ?

Le monde de l'assurance est à un tournant. Les directives Solvabilité, tout particulièrement Solvabilité 2 ont modifié fortement le fonctionnement et les habitudes des



organismes d'assurance. Une nouvelle réglementation imposant des compétences nouvelles, une sécurité financière accrue et des règles de contrôle renforcées, a provoqué une concentration des complémentaires santé. En clair, les plus petites entreprises d'assurance ont été obligées de se rapprocher de grands groupes, pour mutualiser les moyens, voire fusionner et disparaître.

Grâce à l'AGPM, je sers autrement.

La force du groupe AGPM, c'est notre spécificité. Nous sommes ancrés dans une niche affinitaire « sécurité défense » où nous sommes un des leaders. Notre crédibilité, nous la gagnons au quotidien grâce aux réponses spécifiques que nous apportons à nos clients. Ils sont rassurés car, comme dans leur corps d'appartenance, l'AGPM affirme sa rigueur, le partage des valeurs militaires et opérationnelles que l'on retrouve dans l'aspect spécifique de son offre de protection sociale.

Notre taille et notre indépendance permettent une certaine flexibilité dans la prise de décision. Le fait d'être président-directeur général conforte cela. Pour autant, je serai certainement le dernier à occuper ces fonctions à la tête de l'AGPM.

En effet, pour assurer l'indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction opérationnelle conformément à un principe d'indépendance des fonctions, l'autorité de contrôle (ACPR) incite désormais à une séparation des pouvoirs entre les missions de président et celles de direction générale.

Notre objectif est de renforcer la satisfaction du client pour mieux le fidéliser. Cela conditionne notre développement et la pérennité du Groupe. La transformation de l'entreprise réclame donc que les cultures changent, que nous soyons plus dans co-création, que le management soit plus dans l'accompagnement que dans le contrôle.

Il nous faut dérouler la pelote jusqu'au bout, transformer process, organisation, culture, outils et pas seulement rechercher un effet d'affichage.

Avez-vous réussi à prendre rapidement vos marques en intégrant la vie civile ?

J'ai très rapidement trouvé mon rythme. Entre l'armée et l'entreprise, l'essence même ne change pas. La vision, la stratégie à mettre en œuvre, l'adaptabilité et la capacité à fédérer sont les qualités que l'on demande autant à un chef d'entreprise qu'à un chef militaire.

En arrivant à la tête de l'AGPM, je me suis mobilisé sur la « méthode des 100 jours ». Cette période préjuge de la capacité de la structure à travailler en cadence.

Que ce soit avec les salariés de l'AGPM ou avec des commandos, la clé de la réussite est la même : la concentration des motivations

L'objectif, c'était d'obtenir une prise de conscience et aller chercher des petits succès immédiats, réalisables et qui apportent de la valeur. En 100 jours, on n'a pas le temps de mettre en mouvement les sujets fondamentaux.

La qualité d'une organisation se perçoit dans ce qu'elle réalise au quotidien et dans la capacité à orchestrer l'engagement de chacun de ses membres au profit de l'action.

Je me suis rapidement rendu compte que nous ne pouvions pas avancer de manière isolée dans le paysage assurantiel, d'où l'idée de fédérer les forces, de créer des synergies avec les autres acteurs mutualistes du secteur de la défense et de la sécurité. À l'armée, j'ai été habitué à servir, j'ai été formé dans l'obsession de rassembler autour d'un projet commun. Ainsi nous devons être capables de générer des partenariats resserrés, qui produisent sens et valeur, mais aussi qui proposent la meilleure protection sociale possible à ses clients.



Quelles sont les différences entre le management ou le commandement ?

C'est très similaire en réalité. Il faut savoir générer de la dynamique collective, transmettre le sens et l'effet final recherchés. 50% de la réussite d'un leader réside dans le courage personnel. On prend des risques, on se surexpose pour obtenir l'effet final recherché. Il faut aussi avoir l'humilité de se remettre en question. Pourquoi exerce-t-on nos responsabilités ? Pour obtenir quoi ? Si vous n'avez pas la réponse, alors vous restez de modestes gestionnaires. Le reste n'est que de la littérature.

Cela signifie-t-il que vous avez la même politique de management auprès de vos salariés qu'avec par exemple les parachutistes ?

Le discours est différent, c'est tout. Il ne faut pas croire que l'on mène des hommes au combat que par des ordres, sans leur donner de sens et de motivation.

Armée ou entreprise, on reste dans des ressorts humains très forts !

Ma ligne de conduite, ma colonne vertébrale est identique : l'unité, la cohésion, cultiver le sentiment d'appartenance à une collectivité forte et riche, des objectifs bien compris et partager, susciter le sens de l'action. Il n'existe pas d'efficacité sans intelligence collective, sans respect mutuel. L'entreprise ne peut prospérer que si ses collaborateurs sont considérés, s'investissent, trouvent du sens à leur travail.

La différence entre l'armée et l'entreprise n'est qu'apparence. En opération, on peut être tué ou blessé alors que lorsqu'une boîte est en liquidation... n'est-ce pas une manière de tuer socialement des gens ? Le process est moins net ou visible, mais on est presque sur le même ordre d'idées

Je suis le 1^{er} employeur privé de Toulon. Si mon entreprise coule, il n'y aura plus de boulot pour les 800 collaborateurs à travers la France. C'est plus surnois mais tout aussi délétaire.

Vous avez commandé pendant longtemps des légionnaires. Comment mener au combat des soldats pour défendre un pays qui n'est pas le leur ?

Tous les légionnaires sont venus chercher une deuxième chance dans la vie et sont reconnaissants de l'opportunité que la légion étrangère leur offre. Elle est devenue leur nouvelle patrie : « *legio patria nostra* ». C'est véritablement une méritocratie. Chaque légionnaire a la capacité, s'il est bon et s'il a du potentiel, de devenir sous-officier ou officier quelle que soit son origine, son passé ou sa religion. Ce n'est pas dur en soi, mais c'est une école de la vie exigeante où l'exemplarité et l'efficacité priment. La Légion étrangère mais aussi l'armée sont un véritable laboratoire d'intégration sociale.

L'esprit de cohésion et la camaraderie y sont très présents. Les soldats n'abandonnent pas leurs camarades. Les légionnaires, c'est comme une deuxième famille.

Pour un militaire, la mort et la blessure sont inhérentes à la pratique du métier, quel que soit le rang. Le plomb ne sélectionne pas le grade ! Vous avez donc ce devoir de tirer vers l'excellence, tout en vous montrant humain vis-à-vis de vos subordonnés. Ils savent qu'en cas de situation critique, le chef est la meilleure personne pour réaliser la mission et ensuite les sortir de là.

Quels sont les prochains défis de l'AGPM ?

Nous devons répondre aux codes de la modernité. Celle à laquelle aspirent nos adhérents. Il ne suffit pas de savoir capter des clients, il faut aussi les fidéliser en leur proposant des offres nouvelles qui correspondent à leur mode de vie. Une entreprise qui n'innove pas est une entreprise qui se meurt. L'AGPM rassemble plus de 715 000 militaires, gendarmes, policiers, pompiers, douaniers, civils de la défense, fonctionnaires pénitentiaires et agents publics assumant des métiers à risques, ainsi que

50% de la réussite d'un leader correspond au courage personnel.

leurs familles et tous ceux qui partagent leurs valeurs. Ils ont aussi les mêmes attentes que le reste de la société.

Dans l'ensemble de mes missions, j'ai toujours eu à cœur d'anticiper les situations. Nous passons donc actuellement d'une offre traditionnelle à des offres beaucoup plus digitales, flexibles et adaptables plus rapidement. Le but est de créer « la satisfaction client », de dégager de la valeur et d'apporter plus de performance dans toutes les dimensions : créer une nouvelle dynamique, réussir les projets complexes, s'adapter plus rapidement aux enjeux et mieux anticiper l'avenir, ce qui permettra un développement pérenne de l'entreprise.



EXCELLENCE AT YOUR SIDE*



NOTRE ENGAGEMENT POUR VOUS

Les forces armées font face à des scénarios de combat de plus en plus complexes, dans lesquels il n'y a pas de place à l'erreur. Dans cet environnement ultra-exigeant, vous pouvez compter sur nos équipes d'experts qui s'engagent auprès de vous, afin de vous apporter des technologies à la pointe, éprouvées sur le terrain et une réelle autonomie pour votre défense.



SECURING THE SKIES



PROTECTING YOUR ASSETS



MASTERING THE SEAS



COMMANDING THE COMBAT ZONE



*L'excellence à vos côtés

Eco Consortium développe le contrat de performance énergétique pour les secteurs Tertiaires et Résidentiels



LAURENT
TOUBIANA

Directeur commercial en charge des relations institutionnelles d'Eco Consortium

THIERRY
BENILLOUCHE

Président d'Eco Consortium

DAVID
CALFATI

Directeur technique d'Eco Consortium, ingénieur aguerri de l'énergie

Nous proposons à nos clients bénéficiaires et collectivités, une approche globale de leur patrimoine.

Au-delà de la simple réalisation des travaux de rénovation énergétique, il est nécessaire de se focaliser sur les optimisations possibles de ces travaux.

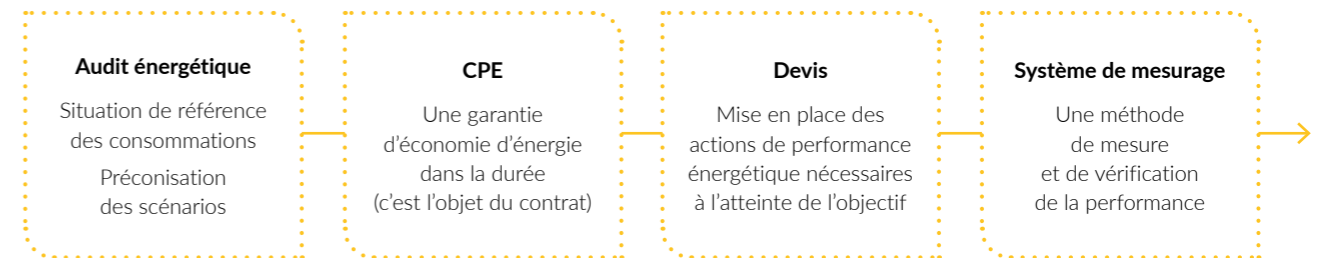
Un accompagnement avec des experts à la fois technique et financier, permet d'augmenter le type et le nombre de travaux réalisables sur le patrimoine foncier de nos clients.

L'approche globale consiste à déterminer et à mettre en œuvre un bouquet de travaux optimal sur le plan technicoéconomique mais également d'intégrer les contraintes immédiates liées au décret tertiaire et à la sortie des passoires énergétiques.

Le contrat de performance énergétique (CPE)

Un CPE est un accord entre le bénéficiaire et le garant visant à garantir l'économie d'énergie réelle des travaux réalisés. Cela permet d'engager un projet de rénovation dont l'objet essentiel n'est pas la réalisation de travaux mais l'atteinte d'un objectif de performance énergétique réelle.

CPE : 4 dispositions essentielles



La mise en place d'un contrat de performance énergétique est un accord entre le bénéficiaire et le garant visant à garantir l'économie d'énergie réelle des travaux réalisés.

Pour s'assurer de leur efficacité, une vérification est menée par un organisme accrédité et indépendant COFRAC qui validera les travaux réalisés.

Cela permet d'engager un projet de rénovation dont l'objet essentiel n'est pas la réalisation de travaux mais l'atteinte d'un objectif de performance énergétique réel. La mise en place d'un CPE permet de bonifier l'ensemble des financements associés aux travaux de rénovation énergétique.

Ce qui dans notre approche nous permet de rendre les projets d'investissements rentables et même de mettre en œuvre des projets de plus grandes envergures.

Bailleur

Pour lutter contre les logements énergivores, le gouvernement oblige les propriétaires bailleurs à entreprendre des travaux de rénovation énergétique sous peine de sanctions et ainsi de ne plus pouvoir les louer.

Interdiction de mise en location des logements :

- En 2023 pour les consommations > 450 kWh/m²/an
- En 2025 pour les classes G
- En 2025 pour les classes F
- En 2025 pour les classes E

Un audit énergétique est obligatoire pour toute promesse de vente pour les classes F et G

- En avril 2023 pour les classes F et G

ECO CONSORTIUM avec ses Partenaires obligés et délégataires du Dispositif des CEE, et nous sommes en capacité de proposer des offres de financement adaptées aux besoins de nos clients, installateurs et bénéficiaire.

Notre mission est d'inciter nos clients afin de réaliser des économies d'énergies à travers les financements que l'on propose. **C'est pourquoi nous avons décidé de lancer une offre à grande échelle sur les immeubles résidentiels !**

- **Audit énergétique** par EBS Énergie (étiquette E, F, G)
- **Conseil & stratégie** de mise en œuvre / bonification
- **Préconisation de professionnel** pour la réalisation des travaux

Tertiaire

Dans le cadre du décret tertiaire, le Gouvernement a décidé de mettre fin progressivement aux patrimoines du parc immobilier français qui ont les plus mauvaises performances énergétiques et climatiques.

- **40%** de réduction en **2030**
- **50%** de réduction en **2040**
- **60%** de réduction en **2050**

Eco Consortium étend ses activités à la grande distribution.

Fort de son expérience dans les économies d'énergie, Eco Consortium accompagnera bientôt les centres commerciaux dans la décarbonation de leurs installations. Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR), actuellement examiné au Parlement, prévoit que les centres commerciaux disposant d'aires de stationnement de plus de 80 emplacements seront obligés d'installer des panneaux photovoltaïques sur la moitié de leur surface, à compter du 1^{er} juillet 2023.



NOS OFFRES

Expertise énergétique : accompagnement et identification des opérations éligibles aux CEE

Prime énergie : valorisation des CEE, montage du dossier au versement de la prime

Audit énergétique : identification des gisements de CEE, préconisation de scénario d'amélioration énergétique pour vos bâtiments et équipements

Contrôle de performances énergétiques : accompagnement sur les dossiers CPE, validation et contrôle

Le Groupe VYV, défenseur d'un système de protection sociale accessible à tous

Entretien avec Stéphane Junique, président du Groupe VYV.

Quel est le modèle de protection sociale que vous défendez ?

Notre pays dispose d'un système de protection sociale très développé, mais nous devons nous poser la question de son adaptation aux enjeux nouveaux qui émergent.



Stéphane Junique
Président du Groupe VYV

Les parcours de vie sont moins linéaires que précédemment, nous vivons de plus en plus avec des maladies chroniques, le vieillissement de la population s'accompagne du développement de la perte d'autonomie et enfin la crise environnementale a des effets concrets sur notre état de santé. Chacun de ces phénomènes, si on ne les anticipe pas et si on ne les accompagne pas, peut se traduire par plus d'inégalités et des situations personnelles difficiles. Nous pouvons renouer avec le progrès, social et environnemental, si nous changeons nos approches. Nous pouvons par exemple faire du vieillissement en bonne santé l'indice principal de richesse de notre société.

C'est pourquoi je plaide pour un système plus préventif, où l'État s'appuie sur des acteurs non lucratifs tels que les mutuelles pour inventer de nouvelles solidarités, utiles à l'état de santé de nos concitoyens et de toute la société.

Quelle est l'implication du Groupe VYV au sujet de la problématique du logement ?

Le logement est un déterminant essentiel de notre santé. Une personne vivant à la rue a une espérance de vie de 47 ans seulement. Avec Arcade VYV et ses 200 000 logements, nous voulons offrir une expérience de vie saine, qui contribue à l'état de santé des habitants. Nous avons ainsi développé un label logement santé, qui concerne aussi bien la qualité du bâti que les services intégrés. Plus de 400 logements nouveaux viennent ainsi d'être labellisés.

Les complémentaires doivent-elles financer la dépendance ?

Selon l'INSEE, près de 4 millions de seniors pourraient être en situation de perte d'autonomie à l'horizon 2050. C'est un défi immense auquel notre société n'est pourtant pas suffisamment préparée. Parmi les réponses, la prévoyance dépendance peut permettre à chacun de faire face. Je rappelle qu'aujourd'hui le prix moyen d'un hébergement en EHPAD est de 2 004 euros alors que la pension de retraite moyenne est de 1 393 euros.

La Mutualité française et le Groupe VYV défendent l'inclusion d'une garantie dépendance dans tous les contrats santé. En cotisant quelques euros par mois dès le début de sa vie professionnelle, on s'assure une rente mensuelle de l'ordre de 300 à 500 euros en cas de dépendance lourde.

En quoi le Groupe VYV témoigne d'une solide assise économique et financière, compatible avec une performance solidaire ?

Notre projet stratégique VYV 2025 est placé sous le signe de la performance solidaire. Nous sommes conscients de notre responsabilité de mutualistes, acteurs des solidarités actives. Nous voulons produire une empreinte positive sur la société, notamment en rendant effectif le droit à la santé qui est la boussole de notre action. Et c'est parce que nous sommes solides sur nos ratios financiers que nous pouvons poursuivre nos engagements. Notre solidité financière, avec un ratio de solvabilité stable à 174 %, a conduit l'agence de notation Fitch Ratings à confirmer, en janvier 2022, la notation de solidité financière « A+ » du Groupe VYV et de ses principales entités.

Nos bénéficiaires (80 millions en 2021 pour un chiffre d'affaires consolidé de plus de 9,9 milliards d'euros, réparti à 7,7 milliards pour l'assurance et 2,2 milliards pour les autres activités essentiellement l'offre de soins) sont investis au service de nos adhérents et de projets d'intérêt général, comme par exemple la lutte contre les déserts sanitaires. Nous venons ainsi d'ouvrir récemment un service médical de proximité au Mans grâce auquel 3 000 personnes ont retrouvé un médecin généraliste.

Nos axes stratégiques VYV 2025

- Développer notre empreinte mutualiste pour accroître notre impact positif sur la société.
- Accélérer notre développement dans nos trois métiers.
- Améliorer notre performance pour être concurrentiel durablement et en mesure d'investir.
- Renforcer notre identité d'employeur et d'opérateur de référence sur nos activités.



Qu'est-ce que la Protection Sociale ? Chacun s'en fait une petite idée sans vraiment en définir les contours ni son contenu. Et pourtant, la protection sociale est au cœur des politiques publiques menées par la France depuis plusieurs décennies. Elle représente une part importante de son PIB et caractérise notre démocratie, donnant tout son sens à sa devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». En se fondant sur l'idée qu'un tel effort national mérite d'être compris et reconnu pour ce qu'il est, Yannick Cimetière a créé l'Académie de la Protection Sociale en 2021 avec l'aide de Jacques Roudière qui en assure les fonctions de délégué général.

YANNICK CIMETIÈRE

Président de l'Académie de la Protection Sociale

Avec la participation des organismes de protection sociale complémentaire AGPM, ALLIANZ, GMF, KLESIA, MCDEF, TEGO et UNEO, l'association (loi de 1901) « Académie de la Protection Sociale » est née le 26 août 2021 pour porter un projet ambitieux :

- Permettre la montée en compétence de l'ensemble des acteurs du domaine de la protection sociale, directement ou indirectement impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques sociales ;
- Mettre à disposition des ministères des entités publiques et des entreprises un cadre structurant de montée et de maintien en compétence sur un sujet complexe et dispersé ;
- Contribuer à élever le niveau de compréhension de la protection sociale en France ;
- Mettre à disposition des contenus d'autoformation pour les salariés des entreprises et les agents des ministères et entités publiques ;
- Aider les entreprises et ministères à combler le fossé entre l'offre et le besoin d'action sociale ;
- Améliorer les parcours professionnels des salariés et agents publics en contribuant à leur montée en compétence ;
- Faire de la protection sociale un atout du commandement et du management.

Yannick Cimetière connaît bien le domaine de la protection sociale grâce à ses 20 ans d'expérience dans la mutualité. Il occupe le poste de Directeur des partenariats du groupe Klesia, composé de 3 000 salariés, acteur de la retraite complémentaire, de la santé, de la prévoyance en France.

C'est un manager de la catégorie « Self made man » qui maîtrise les fondamentaux du métier. Il aime à répéter qu'un manager : ça organise, ça décide et ça évalue. Il a appris le management sur le terrain et sa connaissance des hommes vient de loin. Il a franchi toutes les étapes, des quartiers jusqu'à ses fonctions actuelles de directeur qu'il tient aujourd'hui avec pragmatisme et un grand dynamisme. Le combat syndical lui a appris le respect de ses partenaires : tous ceux qui contribuent à porter cette mission de partage, de solidarité et de fraternité qu'emporte la protection sociale. Il fait partie de ceux qui « changent la vie, à sa place et tous les jours » et n'a pour objectif que de répondre aux besoins des bénéficiaires de la protection sociale, sans aucune exclusive et avec empathie. Alors que l'Académie a été créée par 7 partenaires, aujourd'hui 4 autres candidatures sont en cours et ils seront 11 au 1^{er} janvier prochain à participer à l'aventure commencée en 2021. Il est à parier que cette belle dynamique ne fera que prospérer tant est vif l'élan que lui donne son Président.

Comment fonctionne l'Académie ?

L'Académie de la Protection Sociale se développe sur 3 axes :

- Un diplôme de l'université (DU) Panthéon-Assas mis en œuvre par son centre de formation permanente ;
- La production de module d'auto formation dont le ministère des Armées, partenaire de la première heure, bénéficie ;
- L'organisation d'événements de promotion de la protection sociale.

Au sein de l'Université Panthéon Assas, les cours sont donnés par les professeurs de l'université et des professionnels du secteur. Ces derniers partagent avec les étudiants leur compétence et leur expérience en s'interdisant toute référence à leurs produits ou aux organisations auxquelles ils appartiennent. Un conseil scientifique a été mis en place et un haut fonctionnaire dont la carrière dans le domaine de la protection



Marie-Anne Montchamp, ancien ministre, directrice générale de l'OCIRP lors de son intervention au petit déjeuner organisé le 6 juillet dernier a déclaré :
« Une académie est un supplément d'âme qu'on donne à une discipline. C'est la passion, c'est une certaine idée de l'excellence. Dans la protection sociale, on a besoin de technicité et de cohésion sociale. Je pense que l'Académie de la Protection Sociale remplit parfaitement cette mission ».

La formation a été unanimement appréciée pour la qualité des interventions, reconnues d'un excellent niveau, la diversité des intervenants et l'hétérogénéité des étudiants.

sociale est reconnue veille en toute rigueur et indépendance à l'application d'une stricte déontologie à cet égard.

Yannick Cimetière intervient sur les grandes problématiques actuelles du domaine dans ce programme avec près de quinze autres intervenants. Tous les publics sont les bienvenus, du privé comme du public, y compris les parlementaires s'ils souhaitent se perfectionner dans le domaine.

Une première promotion est déjà diplômée du DU « Économie et Managements publics : la Protection Sociale » 2021-2022. De nouveaux élèves suivent les cours depuis novembre 2022 ; 100 heures réparties tout au long de l'année universitaire 2022-2023.



Cours d'économie de la protection sociale donné par Bruno Jérôme, enseignant-chercheur, maître de conférences en sciences économiques

L'Académie de la Protection Sociale a reçu de très bons retours d'expérience des élèves de la promotion 2021-2022, comme en témoigne cet extrait du rapport d'évaluation.

Un partenariat avec le ministère des Armées a été signé en mai 2022. Il comprend notamment la mise à disposition de modules d'auto-formation à distance. Trois ont été délivrés ou sont très proches de l'être :

- La déontologie des assistants(es) de service social ;
- L'action sociale des organismes de protection complémentaires ;
- La protection sociale complémentaire.

Enfin l'organisation de petits-déjeuners débats permet à l'Académie de s'investir dans l'exploration des sujets d'actualité qui ont un lien avec l'engagement et la protection sociale.

Yannick Cimetière a reçu, avec tous ceux qui participent à notre aventure, Marie-Anne Montchamp, ancien Ministre, Directrice générale de l'OCIRP autour du thème : « L'autonomie, quelle mission pour la 5^e branche ? ». Plus de 100 responsables des institutions de prévoyance, assureurs, parlementaires et officiers des armées étaient présents. Fort de ce succès, et avec un tel soutien, d'autres événements seront organisés dans les mois à venir.

La CARAC, lorsque l'histoire agit pour préserver l'avenir



PIERRE
LARA

Président de la Carac

MICHEL
ANDIGNAC

Directeur général de la Carac

L'histoire, la solidité et le cœur. C'est ainsi que nous pourrions résumer l'engagement de la Carac depuis bientôt 100 ans au service des combattants, de leurs familles et de tous ceux qui se retrouvent dans les valeurs de cette mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance engagée et ouverte à tous.

Bien avant que la Sécurité sociale ne voit le jour sous l'impulsion du Général de Gaulle en 1945, la Carac a été fondée en 1924, au lendemain de la Première Guerre mondiale pour permettre aux « poilus » de se constituer une retraite surcomplémentaire. S'appuyant sur la loi du 31 mars 1919 instaurant le droit à reconnaissance et à réparation, la retraite mutualiste du combattant a alors vu le jour en 1923. Cette disposition existe toujours tant sa contribution joue un rôle essentiel, une reconnaissance méritée de ceux qui se sont battus pour la France.

Depuis presque 100 ans, l'engagement de la Carac s'est renforcé, ses actions se sont amplifiées pour la mémoire, pour que l'histoire ne se répète pas, pour assurer un avenir plus rassurant et protecteur aux générations suivantes. Pour perdurer, la grande dame suit l'évolution des besoins, tout en maintenant ce lien de continuité pour que l'essence même de son existence soit assurée. Depuis l'été 2021, elle a à sa tête Pierre Lara, élu Président, et Michel Andignac qui l'a rejoint en juillet dernier en tant que Directeur général.

Pierre Lara connaît bien la mutuelle puisqu'il y est engagé en tant qu'adhérent et administrateur depuis plus de vingt ans. Au-delà des connaissances acquises tout au long de ces années, le Président, ancien officier de l'armée de terre, érudit du commandement militaire, est très attaché aux valeurs cardinales à qui l'on peut lui attribuer, pour grande partie, sa longévité : la proximité, la responsabilité, la transmission, l'intégrité et l'humanisme.

Dans ce nouvel élan, Pierre Lara est accompagné par Michel Andignac, Directeur général qui apporte une vision stratégique et sa très bonne connaissance du monde de l'assurance depuis plus de 30 ans dans de multiples environnements. Ensemble, ils forment un binôme complémentaire et performant pour que la future centenaire puisse encore et toujours apporter sa contribution efficace et moderne dans les domaines de l'épargne, de la retraite complémentaire et de la prévoyance.

Regard croisé du Président et du Directeur général de la Carac au moment où la mutuelle vient d'entamer un nouveau chapitre de son histoire.



Près de **100 ans** d'expertise et de gestion financière



12,3 M€ d'actifs gérés



Plus de **400** collaborateurs répartis sur le territoire national au service de **314 000** adhérents dont près de la moitié sont d'anciens combattants

L'équité de traitement quel que soit l'âge, quelles que soient les conditions de nos adhérents.

Pourquoi la Carac n'est pas une mutuelle comme les autres ?

Pierre Lara | Tout d'abord, la Carac est une mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance. De ce fait, son modèle mutualiste est atypique sur le marché de l'épargne et de l'assurance vie. La longévité de la Carac liée à son histoire est une aventure exceptionnelle. Je suis très attaché à la transmission, à l'équité de traitement quel que soit l'âge, quelles que soient les conditions de nos adhérents. C'est un héritage précieux qui entoure notre attachement au monde combattant et au-delà. La Carac s'appuie sur un modèle pleinement en phase avec son époque et anticipe les besoins de ceux qui ont choisi de nous faire confiance. Sa gestion prudente, sa vision sur le long terme, la démocratie de notre institution, sa transparence dans la prise de décision, l'ancrage territorial, le progrès social et le sens de l'intérêt général font partie intégrante de l'engagement mutualiste que je souhaite servir.

Dans la continuité de vos prédécesseurs, vous êtes en train de dérouler une nouvelle étape de votre plan stratégique « Ambition 2030 », en quoi consiste-t-elle ?

Michel Andignac | Notre objectif est de faire de la Carac la mutuelle de référence dans le domaine de l'épargne et de la

retraite. Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer sur ses valeurs et sa singularité, et son modèle atypique sur son marché afin d'accueillir de nouveaux adhérents. Pour y parvenir, nous nous impliquons plus particulièrement sur l'expérience clients en mettant à disposition une offre de service de qualité et même digitalisée pour ceux qui le souhaitent.

L'humain est au cœur de notre modèle. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons conserver la proximité tout en intégrant les nouvelles technologies afin d'améliorer l'expérience de nos adhérents et de nos collaborateurs. Je suis persuadé que nous pourrions ainsi maintenir un lien de confiance auprès de nos adhérents en restant au plus proche de leurs difficultés, au plus proche de leur lieu de vie d'où un investissement important de notre mutuelle dans la mobilisation de nos collaborateurs sur le territoire. D'ailleurs, nous souhaitons renforcer nos effectifs avec des candidats qui partagent nos valeurs. Ces évolutions sont aussi possibles grâce à l'engagement de nos élus, administrateurs et délégués, et de nos adhérents. Nous comptons beaucoup sur les remontées de terrain. Notre réseau d'agences et les 113 élus bénévoles sont des relais indispensables auprès de nos 314 000 adhérents. Ils se sentent en confiance chez nous car nos adhérents font souvent partie des mêmes associations que nos élus. ...

Nous comptons aussi nous ouvrir vers d'autres partenaires qui placent l'humain au cœur de leurs préoccupations, tout en gardant notre propre identité.



L'écoute et la réactivité, face à chaque situation, font de nous des acteurs majeurs des territoires ainsi que du milieu associatif.

Dernier objectif de notre plan stratégique, nous comptons aussi nous ouvrir vers d'autres partenaires qui se retrouvent dans nos valeurs tout en gardant notre propre identité.

Quelles actions menez-vous au niveau du devoir de mémoire ?

Pierre Lara | En 2011, la Carac a créé une Fondation d'entreprise qui s'est donnée une honorable mission : la transmission de la mémoire et de l'Histoire afin d'éveiller l'esprit civique. Que ce soit auprès des jeunes, auprès des combattants d'hier et d'aujourd'hui, notre mobilisation sur le territoire est totale. En devenant Président de la Carac, j'ai aussi été élu Vice-Président de la fondation.

Certains projets n'auraient pas pu naître sans notre appui. Plus de 2 millions d'euros ont été mis à disposition de différents projets comme la commémoration du centenaire de la Grande Guerre au niveau des célébrations patriotiques. Une dizaine de films, de documentaires, de pièces de théâtre traitent des engagements français sur les champs de bataille. Notre soutien porte aussi sur la rénovation de bâtiments culturels et historiques. Je pense au Musée de la Libération de Paris - Musée du Général Leclerc - Musée Jean Moulin, au Mémorial de Haute-Alsace, au Musée des Troupes de la Marine entre autres.

La transmission de la mémoire et de l'Histoire est indispensable afin d'éveiller l'esprit civique.

Nous sommes aussi présents dans les écoles primaires en participant au concours scolaire des « Petits artistes de la mémoire » autour de la Grande Guerre.

Organisé par l'ONACVG, ce concours a pour objet la réalisation d'un carnet artistique retraçant l'histoire d'un poilu.

Nos actions ne sont pas seulement des témoignages. La mémoire est le lien entre le passé et le présent. Il nous incite à regarder le futur. Nos objectifs sont d'aider à comprendre et analyser les faits historiques afin d'éviter que l'histoire ne se répète.

Que proposez-vous à vos adhérents ?

Michel Andignac | Nos adhérents ne sont pas seulement des combattants d'hier et d'aujourd'hui et leur famille. Même s'ils correspondent à près de la moitié des adhérents qui nous font confiance. La Carac apporte des solutions en épargne, retraite et prévoyance innovantes, performantes et transparentes. Si la Carac a su consolider ses actions décennie après décennie, c'est aussi parce qu'elle apporte régulièrement des solutions d'avenir et anticipe les enjeux. En effet, la Carac apporte son expertise dans la durée afin de garantir des rendements financiers sur le long terme.

Nous proposons des produits simples, clairs et lisibles, régulièrement récompensés, bénéficiant d'un fonds en euros solide et délivrant des performances parmi les meilleures du marché.

Pour nos adhérents qui ne veulent pas ou ne peuvent pas prendre de risques avec leur épargne, nous leur proposons un investissement 100% en euros, ce qui est de plus en plus rare sur le marché.

Depuis le 1^{er} juin 2021, une nouvelle gamme diversifiée composée de quatre contrats accessibles sans frais sur versement et assortie d'un conseil personnalisé est disponible.

L'originalité de la Carac est aussi de créer des placements pour se préparer à toutes les étapes de la vie. Nous nous adaptons aux souhaits, aux besoins et aux capacités de ceux qui nous font confiance.

Nous venons de nous ouvrir au marché du BtoB. Une nouvelle approche partenariale qui vise à bâtir avec des partenaires qui partagent nos valeurs, des solutions d'avenir.

Avec ses 1,9 milliard d'euros de fonds propres prudentiels et un ratio de solvabilité de près de 250%, la Carac est assise sur une forte solidité financière. Elle gère 12,3 milliards d'euros d'actifs.

Avec ses 1,9 milliard d'euros de fonds propres prudentiels et un ratio de solvabilité de près de 250%, la Carac est assise sur une forte solidité financière. Elle gère 12,3 milliards d'euros d'actifs.

Quelles sont les singularités de la Carac ?

Pierre Lara | L'engagement collectif d'abord. Nous sommes une mutuelle indépendante, sans actionnaire, représentée par ses adhérents. Pionnière de l'épargne solidaire et acteur précurseur des investissements labellisés Investissements Socialement Responsables (ISR) depuis presque 20 ans, nos adhérents peuvent reverser une partie de leur épargne à des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Nos adhérents sont attachés à donner du sens à leurs investissements, à être utiles, à travers l'entraide et la solidarité tout en constituant un capital à transmettre à leurs enfants.

En ce sens, nous étions déjà engagés dans une politique de responsabilité sociale de l'entreprise bien avant le vote de la loi Pacte, à ceci près que désormais, l'environnement fait partie intégrante des actions menées pour l'intérêt collectif.

En 2023, la France fêtera les 100 ans de la Retraite Mutualiste du Combattant. Cette retraite surcomplémentaire a-t-elle encore un avenir au moment où une réforme d'ampleur est dans les cartons du Gouvernement ?

Michel Andignac | Effectivement, nous pouvons craindre que les droits de nos anciens combattants soient remis en cause. Or, la Retraite Mutualiste du Combattant ne doit surtout pas être considérée comme une retraite comme les autres. C'est un droit à réparation pour l'engagement et le courage,

la défense de nos intérêts vitaux et la survie de la Nation. Cette Retraite Mutualiste du Combattant devrait être inaliénable parce qu'elle va dans le sens de l'histoire. La France honore et doit

continuer de regarder son passé en face, sans faiblesse, sans exclusion, sans oubli. Pour qu'elle reste efficace, il est indispensable que la politique envers ses combattants d'hier et d'aujourd'hui et son armée soit lisible et cohérente. C'est aussi ce qu'attend la société. La Retraite Mutualiste du Combattant doit être préservée.

Avec le vote par les Députés de l'extension de la demi-part fiscale supplémentaire à l'ensemble des veufs et veuves d'anciens combattants lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2023, la Carac est consciente que la représentation nationale est sensible à cette situation et nous ne pouvons que l'en féliciter. Nous suivons de près la revalorisation du point d'indice des pensions militaires d'invalidité et de la retraite du combattant. Madame la Secrétaire d'État, Patricia Mirallès, a annoncé que la valeur du point serait actualisée dès le 1^{er} janvier 2023 pour prendre en compte la revalorisation de 3,5 % accordée aux fonctionnaires le 1^{er} juillet dernier. Nous saluons cette décision qui rend justice aux 850 000 bénéficiaires qui se sont engagés pour la France.

La Carac apporte régulièrement son soutien à l'Institution Nationale des Invalides, qui œuvre depuis 350 ans pour les blessés de guerre, et au Comité de la flamme qui sont présidés par le Général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas.

L'OCIRP : la protection sociale pour l'autonomie des personnes



MARIE-ANNE
MONTCHAMP

Directrice générale de l'OCIRP

Marie-Anne Montchamp est une personnalité bien connue du paysage politique. Chiraquienne de cœur, elle a occupé des responsabilités politiques et gouvernementales. D'abord Députée du Val-de-Marne, Marie-Anne Montchamp a été nommée à deux reprises secrétaire d'État sous la présidence de Jacques Chirac, puis de Nicolas Sarkozy en charge de la cohésion sociale, des solidarités et des personnes handicapées. Nommée en 2017 à présidence de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) elle rejoint la direction générale de l'OCIRP en mars 2022.

Union d'institutions de prévoyance, l'OCIRP est un acteur paritaire de la protection sociale complémentaire, régi par le code de la Sécurité sociale. Avec ses membres, il propose des garanties et un accompagnement social personnalisé face aux risques de la vie (décès, rente éducation, dépendance/aidants, handicap, maladies redoutées) aux salariés et à leur famille, dans les branches professionnelles et les entreprises.

Marie-Anne Montchamp préside aussi deux associations, l'une liée au handicap : l'Agence Entreprises et handicap fondée avec plusieurs personnalités du monde économique et « sortie de crise » pour la coopération des acteurs de l'autonomie.

En quoi votre parcours politique est-il un atout à la direction générale de l'OCIRP ?

Liliane Bourel, la Présidente de l'OCIRP, Force Ouvrière, représentante CCPMA Prévoyance dans le collège participants, Pierre Mie, représentant Malakoff Humanis Prévoyance dans le collège adhérents, Vice-Président de l'OCIRP, ainsi que le conseil d'administration ont fait le choix

donc une place essentielle dans le modèle que nous devons construire. Plus de la moitié des proches aidants sont en activité professionnelles. Ils subissent une charge importante, souvent ignorée – y compris par eux-mêmes. Ils sont fragilisés mais acquièrent aussi des compétences précieuses. La question des proches aidants est donc un enjeu de santé, de QVT, de valorisation et de performance globale pour les entreprises et les branches professionnelles.

Autre évolution majeure, cette loi reconnaît toutes les diversités des situations de handicap. Avant 2005, on avait tendance à penser surtout aux personnes en fauteuil roulant, à celles ayant un retard intellectuel ou des troubles sensoriels. Mais l'autisme n'avait pas sa place, tout comme les troubles psychiques et les troubles dys. C'était une injustice absolue de ne pas donner de reconnaissance à ces personnes. Le texte a permis de redonner des droits.

Sur le plan de la mise en accessibilité des bâtiments, les gouvernements successifs ont freiné l'application. Comment peut-on l'expliquer selon vous ?

Ce sont surtout des questions d'investissement et d'usage. Parfois il faut que nos usages changent pour rendre le droit effectif. Le chantier de la mise en accessibilité des établissements recevant du public ne doit pas se résumer à l'édification de rampes d'accès partout et dans n'importe quelles conditions, ni à une simple obligation de moyens sans résultats. Il ne faut pas tomber dans l'excès du renchérissement inutile, mais viser le confort d'usage et l'effectivité des parcours des personnes handicapées.

Si vous occupiez toujours les mêmes responsabilités gouvernementales aujourd'hui, quelles seraient les engagements que vous souhaiteriez piloter ?

Répondre efficacement aux défis qui s'annoncent pour notre système de protection sociale. Notre système est sans doute solidaire et universel. Mais aujourd'hui il doit aussi – et c'est le rôle de la protection sociale complémentaire – s'adapter aux réalités des différentes branches professionnelles, répondre aux besoins spécifiques et aux choix de vie des personnes.

Pensez-vous que le nouveau visage de l'Assemblée nationale peut être comparée au fonctionnement des organisations paritaires ?

Les discussions paritaires sont beaucoup plus calmes et sereines ! Nous cherchons le consensus raisonnable et raisonné. Tout notre système de protection sociale...

« Je crois profondément que la voie du dialogue social est primordiale pour que les réformes majeures puissent voir le jour. »

d'une nouvelle dynamique. En ce temps de crise, l'OCIRP souhaite agir, éclairer et convaincre les responsables politiques de l'importance de prendre en compte les plus fragiles et d'assurer leur autonomie en s'adaptant à leur situation. Personne n'est à l'abri d'une perte d'autonomie liée à l'âge, à une situation de handicap ou de la perte d'un proche.

J'ai la conviction que, grâce à l'expertise de l'OCIRP acquise depuis 1967, par le dialogue social et le resserrement des liens entre tous les acteurs de l'autonomie, nous saurons valoriser auprès des décideurs publics la contribution des institutions de prévoyance à la protection sociale, dans l'intérêt général. Les institutions de prévoyance sont gérées par les représentants des salariés et des employeurs et agissent pour leur protection sociale, au plus près des salariés.

Quelle est votre feuille de route ?

D'abord l'autonomie. Nos concitoyens ont exprimé clairement le souhait de vieillir chez eux. Ce choix met sous tension nos organisations publiques et privées parce qu'il nécessite une évolution de notre modèle. Nous sommes confrontés à des difficultés structurelles et éthiques. L'accompagnement de la perte d'autonomie doit cocher 4 cases indispensables : le soin, l'accompagnement dans les actes ordinaires de la vie, la prise en charge du logement et la fonction présentielle. Le repère, c'est la présence affective. Les aidants ont

En tant que ministre, vous avez porté la loi du 11 février 2005, loi pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Quelles sont les grandes avancées du texte ?

Cette loi a été coconstruite avec les associations et avec les parties prenantes. Cette méthode, à laquelle je suis particulièrement attachée, a permis de traiter de nombreux aspects de la vie des personnes handicapées depuis l'école, le travail, l'accès à la culture, jusqu'au droit à compensation. Le Président Jacques Chirac y tenait particulièrement et en avait fait l'un des grands chantiers de son quinquennat.

Parmi les éléments structurants de cette loi, il y a la définition du handicap. Elle est déterminante car elle reconnaît que l'environnement dans lequel vit la personne est responsable de sa situation de handicap. S'il n'y a pas de rampe d'accès, la personne ne peut pas entrer. S'il n'y a pas de Facile à lire et à comprendre (FALC), la personne avec déficience intellectuelle ne peut pas comprendre les textes qu'on lui propose. S'il n'y a pas de boucle magnétique, la personne ne peut pas communiquer. S'il n'y a pas de signalétique en braille, il n'y a pas de possibilité pour la personne aveugle de comprendre. S'il n'y a pas d'environnement accueillant, la personne ayant des dys ou des troubles psychiques, ne peut pas vivre pleinement sa vie de citoyen.

s'est construit par la négociation sociale et les textes fondateurs de la sécurité sociale nous invitent à ne pas l'oublier qui disposent le rôle des « intéressés », partenaires sociaux.

Alors que la défiance ou l'indifférence vis-à-vis de la politique progresse, je crois profondément que la voie du dialogue social est primordiale pour que les réformes majeures puissent voir le jour par le débat d'idées et la force des convictions et pour permettre l'ambition d'une société qui se réconcilie avec elle-même, avec pragmatisme et solidarité.

Vous avez co-présidé plusieurs années le Prix « Acteurs Économiques & Handicap » de l'OCIRP aux côtés du regretté Professeur Axel Kahn. L'OCIRP compte-t-il se remobiliser sur cette question à travers ce type d'événements ?

Nous sommes dans la continuité. Les événements se multiplient pour faire connaître les valeurs de l'OCIRP et aider le milieu associatif comme les acteurs de la protection sociale.

Le 6 octobre dernier, lors de la Journée nationale des aidants, nous avons investi la Maison de la Radio pour une émission matinale en direct : « Salariés aidants : comment les aider ? ».

Les études de l'Observatoire OCIRP éclairent sur la situation des salariés qui sont, à titre non professionnel, proches aidants et sur le rôle des entreprises - politiques RH et RSE - des branches professionnelles et des partenaires sociaux pour les soutenir. Tout au long de l'année, le Lab OCIRP Autonomie est un espace de dialogue et de réflexion entre tous les acteurs, publics et privés, de l'autonomie. L'autonomie concerne bien sûr les personnes âgées, malades ou en situation de handicap. Mais elle concerne aussi les jeunes par exemple - la jeunesse était ainsi le thème du deuxième Campus des Branches professionnelles coorganisé en 2022 par AG2R LA MONDIALE, AGRICA, APGIS, APICIL, KLESIA, MALAKOFF HUMANIS et l'OCIRP.

Dernièrement encore, la Fondation OCIRP s'est associée à la Maison du Film pour le premier concours de scénarios

de courts-métrages, intitulé La Main sur l'épaule, dont l'objectif est de sensibiliser le grand public à la perte d'autonomie.

Nous sommes présents lorsqu'il s'agit de promouvoir les bonnes pratiques et de soutenir les projets.

D'après vous, quelle est la place des proches aidants (non-professionnels) dans la politique menée en faveur de perte d'autonomie ? Faut-il aller plus loin ?

Leur place est centrale. L'OCIRP fait partie des précurseurs par la mise en lumière de cette question de société. Notre défi est d'aider encore davantage les 11 millions d'aidants à assumer ce rôle complexe en bénéficiant de tous les soutiens appropriés - congé suffisamment rémunéré, diagnostic des besoins de la personne aidée, information, droit au répit, services... Là encore, il s'agit d'apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques de l'aidant, au contexte particulier qui est le sien : c'est cela l'esprit de la protection sociale situationnelle que promeut l'OCIRP.

Les associations et les entreprises de services à la personne sont confrontées à une pénurie de personnel, notamment en zone rurale. Quelles sont les réponses à apporter pour séduire de nouveaux candidats ?

L'aide à domicile se trouve dans un système précarisé. L'urgence est de renforcer l'attractivité des métiers et les recrutements de personnels. Soyons ambitieux et audacieux. Pour l'instant, le compte n'y est pas. Il faudra 12 milliards d'euros de plus par an pour passer le cap du vieillissement à l'horizon 2030. Or ne l'oublions pas, nos concitoyens veulent vieillir chez eux. Il faut donc valoriser le travail remarquable de ces femmes et ces hommes qui se déplacent chez des personnes isolées, souvent en difficulté. Les professionnels jouent un rôle social. La personne âgée a le droit d'avoir à ses côtés quelqu'un qui, en même temps qu'il lui apporte de l'aide concrète pour les gestes du quotidien, lui accorde du temps. Pour qu'elle puisse exister jusqu'au bout en tant que citoyen. Se cantonner à assurer les actes

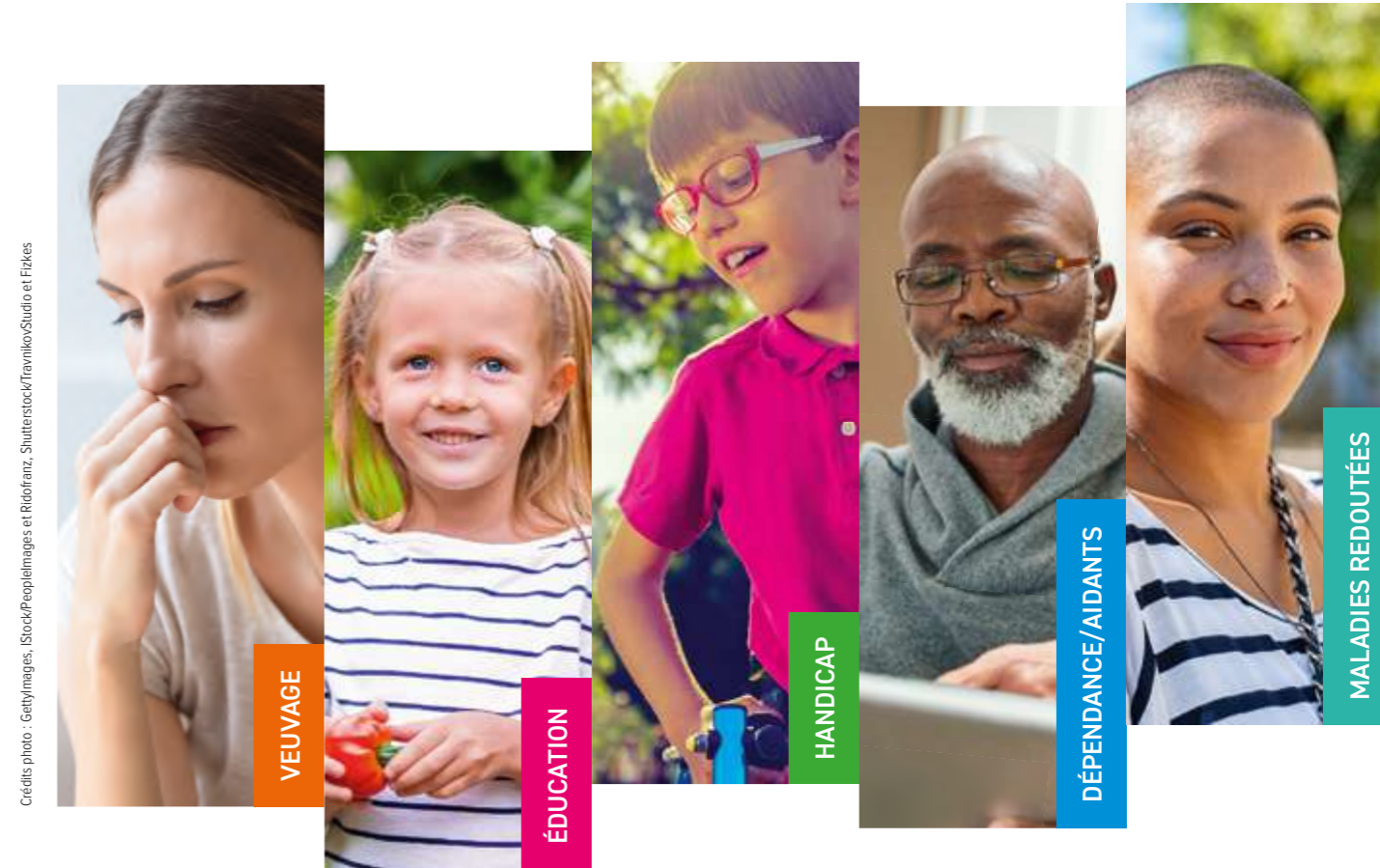
essentiels de la vie par manque de moyens humains, ce n'est plus tenable ! Il y a une double souffrance : celle de la personne fragile, en quelque sorte dépossédée d'elle-même, et celle du personnel, qui est dans l'obligation d'aller vite. Il faut changer la façon de faire, avec des personnels plus polyvalents, mieux payés, qui peuvent, par exemple, s'occuper d'un moins grand nombre de personnes et avoir du temps pour chacune. Tout l'enjeu est de personnaliser les réponses, de s'adapter aux attentes individuelles plutôt que d'enchaîner des tâches selon un rythme préétabli. Ces temps libérés peuvent être consacrés à évoquer les souvenirs, à regarder les photos de famille. Recréer, tout simplement, de la douceur de vivre et donner du sens à la vie.

La France dématématise de plus en plus ses services publics afin de simplifier la vie des citoyens. Les institutions de prévoyance accélèrent aussi leur digitalisation. Est-ce la bonne méthode pour continuer à proposer un service de qualité ?

Bien entendu, la dématérialisation doit être menée pour faciliter les échanges et garantir une réponse rapide à nos adhérents. Néanmoins, j'attache une importance particulière au maintien du lien entre les individus et à l'accompagnement humain, qui doit rester disponible. Certaines situations réclament une réponse adaptée, une réflexion plus précise et approfondie. Tous les parcours de vie ne sont pas les mêmes. Je l'ai vécu à plusieurs reprises dans mes différentes fonctions d'élue et de bénévole. En tant que Députée ou Présidente de la CNSA, au cœur de la crise COVID, j'ai été confrontée à des situations difficiles qui réclamaient des réponses spécifiques.

Notre société est confrontée au vieillissement de la population, qui est une véritable révolution, comme les transitions climatique et digitale. Les vulnérabilités, présentes tout au long de la vie, doivent être mieux accueillies dans l'intérêt de tous.

Être à l'écoute des besoins de nos bénéficiaires, c'est l'essence de notre mission. Agir, c'est ce qui m'a motivée dans tous mes engagements.



Credits photo : Gettyimages, iStock/Peopleimages et Rido/ranz, Shutterstock/Travnikov et Fizkes

MIEUX PROTÉGER LE SALARIÉ ET SA FAMILLE

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis plus de 50 ans en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie.

Plus de six millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, et un accompagnement social personnalisé.

Porteuse de l'engagement sociétal de l'OCIRP, notre Fondation d'entreprise agit au cœur des familles vivant un deuil ou confrontées aux questions liées à l'autonomie.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



OCIRP.FR

UNION D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

OCIRP
protéger. agir. soutenir



Biogaran, un laboratoire français au service de la santé du quotidien !



© Etienne Boulanger

La pandémie a mis la France face à une réalité brutale : la nécessaire remobilisation des acteurs pour s'assurer une plus grande autonomie de notre système sanitaire. Comment le pays de Louis Pasteur peut-il s'assurer une souveraineté dans ce domaine ? Va-t-on suffisamment loin pour inciter nos entreprises à se mobiliser dans la mise à disposition des médicaments essentiels ?

Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés a rencontré Jérôme Wirotius, Directeur général de Biogaran depuis 2 ans, prenant la suite du fondateur, Pascal Brière, devenu Président non-exécutif. Animé d'un esprit entrepreneurial, Jérôme Wirotius est passé par L'Oréal, Bayer, Urgo Healthcare, Hartmann ce qui a participé à lui forger une solide expérience du métier de la cosmétique, des dispositifs médicaux, ainsi que des médicaments génériques et biosimilaires.

Ce laboratoire indépendant français, leader du médicament générique et biosimilaire, compte plus de 1 000 références. 1 médicament sur 8 délivré en France provient de Biogaran.

JÉRÔME WIROTIUS

Directeur général de Biogaran

Qu'attendez-vous du plan « Innovation « Santé 2030 » ?

Nous nous félicitons des investissements faits pour que la France retrouve son rang dans l'innovation thérapeutique. Il est néanmoins regrettable que les médicaments matures (génériques et biosimilaires) ne soient pas concernés par ce plan, uniquement dirigé vers la recherche et l'innovation.

Les médicaments matures représentent 40% des volumes de médicaments remboursés en France et sont ainsi les médicaments du quotidien des Français, couvrant l'ensemble des pathologies. Ils contribuent par ailleurs aux économies collectives (3Md€/an) et permettent la sécurisation des approvisionnements. ...

Notre Groupe s'est ainsi engagé à réduire de 25% ses émissions globales de CO₂ d'ici à 2030. Soucieux de notre empreinte, 90% des médicaments Biogaran sont fabriqués en Europe, dont 50% en France.

Ils sont enfin générateurs d'importants volumes de production et soutiennent un large tissu de sous-traitants industriels sur le territoire. L'incitation à l'innovation ne peut donc s'appréhender au détriment des médicaments matures. Nous croyons en un cercle vertueux entre soutien à l'innovation en amont et soutien aux produits matures à échéance brevetaire, et plaidons pour une vision holistique de la gestion du cycle de vie des médicaments.

Les ambitions de production pharmaceutique sont-elles compatibles avec le besoin en sobriété énergétique ?

Les sites de production pharmaceutique en France doivent faire partie des établissements prioritaires pour l'alimentation en énergie, car les délestages pourraient fortement perturber la production et l'approvisionnement des médicaments. Nous pensons toutefois que l'industrie pharmaceutique a aussi un rôle à jouer en matière de sobriété énergétique et d'impact environnemental. Notre Groupe s'est ainsi engagé à réduire de 25% ses émissions globales de CO₂ d'ici à 2030. Soucieux de notre empreinte, 90% des médicaments Biogaran sont fabriqués en Europe, dont 50% en France. Une implantation

économique et industrielle au plus près de notre marché et de nos patients qui nous permet une distribution en circuit court afin de limiter notre empreinte carbone. Nous apportons par ailleurs une attention particulière au recyclage de nos emballages, notices et catalogues.

277 médicaments font actuellement l'objet de difficultés d'approvisionnement en France. Les signalements de risques de rupture de stock ont été multipliés par 5 entre 2016 et 2021. Comment lutter contre la pénurie afin s'assurer de la continuité de l'accès aux soins des patients ?

Ces pénuries sont multi causales - problèmes de capacité de production et/ou de qualité industrielle, lourdes obligations réglementaires entraînant ralentissement et saturation des chaînes de production, fermetures de sites... - et n'ont pas de solution unique. C'est un sujet que nous prenons très au sérieux et Biogaran fait d'ailleurs figure de bon élève. Notre taux de disponibilité produit est de près de 98% et nos niveaux de stocks sont en moyenne plus élevés que ceux de nos concurrents, une politique volontariste permet par notre indépendance. Nous avons même rehaussé les stocks

pendant la crise sanitaire, afin de garantir l'approvisionnement des patients et sécuriser les fournisseurs en leur donnant de la visibilité sur le long terme.

Pour autant, la situation que nous connaissons pourrait encore s'aggraver. Le poids de la régulation économique et de la fiscalité qui pèse sur les laboratoires de médicaments matures est trop lourd et pourrait entraîner la disparition de certains acteurs, donc des arrêts de commercialisation. Couplé au contexte inflationniste et aux prix très bas de nos médicaments (à peine plus de 3€/boîte en moyenne), **le poids des prélèvements projetés pour 2022 et 2023 devient intenable et pourrait contraindre à limiter notre portefeuille de produits.**

Pensez-vous qu'une relocalisation de la production des principes actifs en France soit possible ?

La crise sanitaire a mis en lumière la dépendance de la France sur certaines productions. Chez Biogaran, 90% de nos produits finis et 55% de nos principes actifs sont fabriqués en Europe. **Nous travaillons avec 39 sites de production partenaires en France et soutenons ainsi 8 600 emplois sur le territoire.**

Nous ne recevons pourtant aucun soutien pour pérenniser cette empreinte locale. Or la reconquête de notre souveraineté industrielle et sanitaire passe certes par la relocalisation de la production, mais aussi par le soutien aux acteurs qui ne sont pas partis en premier lieu et ont maintenu leur présence en France. Peu d'initiatives visent pourtant à valoriser l'existant. Nous avons besoin d'un écosystème qui incite au maintien de l'activité sur notre territoire. Mais comme nous l'avons vu, le PLFSS pour 2023 avec l'accentuation de la pression économique sur le poste du médicament ne va pas dans la bonne direction.

Qu'est-ce qu'un médicament biosimilaire ? Quelles différences avec le générique ?

À l'instar des médicaments génériques, copies de médicaments issus de la synthèse chimique, les médicaments biosimilaires sont eux l'équivalent de médicaments produits par biotechnologie,



Nous travaillons avec 39 sites de production partenaires en France et soutenons ainsi 8 600 emplois sur le territoire.

dont le brevet a expiré. Un médicament est dit biologique parce qu'il se compose d'une substance active produite à partir d'une source biologique (cellule, bactérie, levure) ou dérivée de celle-ci. **Les médicaments biosimilaires sont en tous points similaires à leur médicament de référence et ont fait la preuve de leur qualité, de leur efficacité et de leur sécurité d'utilisation.**

En septembre dernier, l'agence européenne du médicament précise que les biosimilaires sont bien substituables en toute sécurité pour les patients. Les pharmaciens sont autorisés à substituer seulement deux groupes de médicaments biosimilaires au traitement qui a été prescrit. Pourquoi une telle réserve de la part de l'État ?

Le gouvernement a octroyé, en avril 2022, le droit de substitution des médicaments biosimilaires aux pharmaciens. Les enjeux économiques sont tels que le sujet a donné lieu à un fort lobbying des acteurs souhaitant préserver leurs monopoles. La liste des molécules substituables reste ainsi aujourd'hui limitée. Le taux de pénétration moyen des biosimilaires en ville n'était que de 30,4% en septembre, loin de l'objectif de 80% à horizon 2022 fixé dans la Stratégie Nationale de Santé.

Sommes-nous au début d'une nouvelle génération de médicaments ?

C'est au milieu des années 1980, avec l'insuline recombinante, puis dans les années 2000 que les médicaments biologiques ont commencé à se développer à l'échelle industrielle. Ils apportent alors des solutions thérapeutiques innovantes pour des maladies dépourvues de traitements satisfaisants et permettent de renouveler radicalement l'approche de la prise en charge de certaines pathologies. Aujourd'hui, les biomédicaments sont indiqués pour le traitement d'un nombre croissant de pathologies et plus d'un tiers des médicaments innovants en développement sont des biomédicaments.

D'où l'intérêt de développer rapidement l'accès à des alternatives moins coûteuses et tout aussi efficaces, les biosimilaires, afin que l'Assurance-maladie puisse assurer l'accès du plus grand nombre aux nouveaux traitements.

Les médicaments biosimilaires favorisent-ils l'innovation ?

Oui. En moyenne 30% moins chers que les médicaments de référence, les médicaments biosimilaires génèrent des économies importantes pouvant contribuer au financement des innovations de demain. L'arrivée de médicaments concurrents à expiration des brevets agit par ailleurs comme une excellente incitation, en encourageant les laboratoires pharmaceutiques à développer de nouveaux produits innovants pour compenser la perte du monopole sur leurs blockbusters.

Médicaments matures et innovations sont ainsi les deux faces d'une même pièce !



LEADER DU MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE EN FRANCE AVEC 30% DE PART DE MARCHÉ



1 Md€ de chiffre d'affaires



2^e laboratoire de France en volumes



346 millions de boîtes de médicaments vendues par an



Misons sur les industries de pointe



Éric Michoux est chef d'entreprise à l'écharpe tricolore. Industriel aux 29 PME Françaises dont certaines sont centenaires, il est aussi maire d'une commune de Saône-et-Loire, Épervans depuis plus de 20 ans.

Comment Éric Michoux réussit-il à mener de front tant de responsabilités ? Un mélange de passion et la volonté de faire bouger les lignes. Il ose, agit, aborde le monde autrement à l'image du savant italien Galilée, qui a inspiré le nom de son réseau d'entreprises. Parmi ses sociétés qui progressent dans le numérique, l'industrie, la manutention, certaines sont des pépites de l'Histoire : Farman, par exemple, représente à elle seule un siècle d'histoire industrielle, créée par deux des pères de l'aviation mondiale. D'autres rivalisent avec les plus grands, comme Escofier, seul fabricant français de machines de roulage à froid, leader européen et expert à l'échelle internationale.

Lorsqu'il n'est pas dans une de ses usines, il laboure les terres bressannes. Un discours d'Arnaud Montebourg (lui aussi du coin), l'incite à s'engager, bien malgré lui. « J'étais Président du Medef Bourgogne et mes relations avec le Député de ma circonscription, Arnaud Montebourg, étaient tendues. Lorsqu'il a lancé sa phrase « Patrons voyous », je n'ai pu me résoudre à laisser passer cette ineptie » raconte-t-il. Son savoir-faire managérial et son besoin d'innover surprennent en politique mais les projets avancent et les résultats sont là !

ÉRIC
MICHOUX

Président Fondateur du groupe Galilé

Si vous étiez Député, quelle première mesure proposeriez-vous ?

J'ai un grand projet et il est assez simple à réaliser. Si nos élus souhaitent restaurer la confiance, il ne faut plus produire de lois. Il faut laisser les entreprises travailler sur l'acquis et évaluer l'existant, contrôler les mesures prises par l'exécutif. Le frein économique principal, c'est l'instabilité administrative, fiscale, la législation sur le travail qui évolue constamment. Le technicisme rédactionnel est aussi un savoir-faire français dont nous nous passerions bien. Nul n'est censé ignorer la loi, certes, mais encore faut-il qu'elle soit compréhensible par le plus grand nombre.

Vous êtes maire et engagé dans la vie locale depuis 20 ans. Le monde politique a-t-il évolué au même rythme que l'économie ?

Nous ne sommes pas sur le même tempo. Deux planètes à part entière. C'est pour cette raison que l'approche de Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés est intéressante. Il y a enfin un dialogue et du pragmatisme politique grâce à la volonté d'un grand serviteur de l'État, un ami, qui nous a quittés trop tôt et à qui je souhaite rendre hommage, Olivier Dassault. Les chefs d'entreprise se plaignent que le monde politique utilise les mêmes outils depuis des décennies. Quant à l'industrie, tout va très vite. Le numérique a transformé notre outil de travail, l'écologie a modifié la chaîne de valeurs, les clients sont de plus en plus gros et mondialisés, même les salariés n'ont plus du tout la même démarche lorsqu'ils rentrent dans nos boîtes. La jeunesse cherche à vivre une aventure et à donner un sens à leurs actions.



Le cavalier politique a la capacité de bloquer ou de dynamiser le cheval industriel aussi puissant soit-il. La réglementation a des conséquences sur l'évolution de notre économie. Un des exemples les plus marquants, c'est Uber qui avait soudainement inondé le marché des transports et s'est fait rattraper par la législation des pays du monde pour se protéger.

Le Gouvernement a promis d'investir pour retrouver une souveraineté économique. En tant qu'industriel, que préconisez-vous ? Tout est-il relocalisable ?

La pandémie a rebattu les cartes, c'est certain. L'économie ne se base plus sur les mêmes paradigmes. Les dirigeants ont pris brutalement conscience que l'éclatement de la chaîne de production nuisait à leur réactivité. Or, s'assurer d'être approvisionné et répondre rapidement à la demande des clients, ce sont le nerf de la guerre. En France, cette crise va faciliter l'essor d'une nouvelle industrie plus performante encore grâce aux investissements que France Relance a injectés dans l'aéronautique, l'automobile, le nucléaire, l'agro-alimentaire, la santé, l'électronique, les intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, métaux) ou encore la télécommunications 5G. Quant aux relocalisations, c'est une grosse tarte à la crème. Tout ce qui est partie ne reviendra pas. Dans certains domaines, les savoir-faire n'existent plus, quant à d'autres, leurs réinstallations sont beaucoup trop complexes, voire même interdites par la réglementation en vigueur parce que les produits sont trop dangereux ou trop polluants. Soyons pragmatiques. Engageons notre énergie dans le futur.

Quels sont les secteurs pour organiser la reconquête ?

Misons plutôt sur des niches d'avenir, celles sur lesquelles on peut se différencier et séduire les consommateurs. Je crois davantage au développement des nouvelles technologies, des outils informatiques, de l'intelligence artificielle, des produits en lien avec l'écologie et les énergies vertes.

Une autre leçon de la crise partagée autant par le monde politique que celui de l'entreprise, c'est la nécessaire relocalisation de l'industrie stratégique telle que les médicaments, les puces électroniques par exemple. Nous ne nous basons plus sur une question de productivité ou de rentabilité mais davantage sur l'indépendance d'un pays vis-à-vis du reste du monde. Le monde agricole a été exemplaire dans ce domaine. Nous n'avons manqué de rien car nous sommes une des plus importantes puissances agricoles mondiales, indépendante. Il faut continuer à valoriser ce secteur. D'ailleurs, les consommateurs sont de plus en plus friands de l'usage des circuits courts et d'être informés sur l'origine des produits qui se retrouvent dans leur assiette.

En faisons-nous suffisamment pour protéger nos données ?

C'est un sujet essentiel, à la fois sécuritaire et de souveraineté. Les DATA sont l'équivalent du pétrole dans l'économie moderne. Ceux qui capteront et contrôleront nos précieuses données gouverneront le monde économique. Elles sont la plupart du temps entre les mains des Gafam et des BATX. L'Europe a un réel rôle à jouer dans ce domaine stratégique. Ce n'est pas seulement une question de données personnelles bien que ce sujet soit important. Mais il y a aussi les données industrielles, de santé ou encore qui dépendent du domaine public, des données que nous produisons au quotidien grâce à nos objets connectés et pour lesquels nous sommes de plus en plus hyper dépendants. Une étude a récemment démontré qu'un Français passait en moyenne le tiers de son temps en ligne. C'est encore plus pour un américain et nous prenons ce chemin. Il n'est jamais trop tard pour mener la bataille de la protection des données mais nous ne sommes très en avance.



Nos Régions

ont du talent

L'AUBE

L'Aube, un département d'excellence, riche de nature, d'enseignement et de patrimoine



À 1h30 de Paris, l'Aube séduit de plus en plus d'entreprises et de nouveaux habitants grâce à sa qualité de vie. De la ville à la campagne, il n'y a que quelques pas. Les loisirs dans la nature jusqu'à la découverte de l'histoire, chaque activité se conjugue aisément.

La ville de Troyes est au cœur de ce magnifique département. Cette ville médiévale où s'échappent des maisons à pans de bois et de petites rues pavées, Troyes est la capitale historique de la Champagne. Elle a de quoi vous faire pétiller les papilles !

Elle possède aussi le plus grand musée d'outils de façonnage à main au monde, pour la qualité, la quantité et l'exhaustivité des outils présentés, mais aussi pour la scénographie unique, intemporelle.

À l'occasion de votre passage sur Troyes, vous pourrez désormais participer à une nouvelle étape culturelle fascinante en vous rendant à la Cité du vitrail !



L'Aube a du talent, l'Aube est un territoire fertile pour l'implantation et le développement économique de nos entreprises.

À partir de décembre 2022, un lieu d'exception entièrement dédié au monde du vitrail y ouvrira ses portes. L'objectif de cette visite est d'offrir une immersion au plus proche des œuvres. Elle sera le témoignage vivant d'un savoir-faire qui a le don d'évoluer dans le temps, accompagnant les goûts et les époques du XII^e au XXI^e siècle. L'Aube compte plus de 300 églises et 9 000 m² de verrières anciennes classées.

L'Aube, c'est aussi un acteur majeur dans la formation des jeunes qui a fait le pari de l'enseignement supérieur. Une délégation de parlementaires de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés s'était d'ailleurs rendue à l'Université de Technologie de Troyes (UTT) en octobre 2019, sous l'impulsion de notre regretté Président et ami, Olivier Dassault.

L'Aube a du talent, l'Aube est un territoire fertile pour l'implantation et le développement économique de nos entreprises. Fort de son histoire industrielle bonnetière, agricole et viticole, notre territoire a su, tout en conservant ses 3 piliers, enrichir son tissu économique de TPE, PME et ETI solides, innovantes et attachées à y ancrer et concrétiser leur développement.

Une situation géographique favorable, un bassin d'emploi à fort potentiel et un « collectif institutionnel » bienveillant, tels sont les atouts du territoire indispensables à l'accompagnement, à la croissance et à la pérennité de nos entreprises.

J'ai choisi 3 pépites qui illustrent parfaitement l'ambition de ces chefs d'entreprises qui chacun dans leur domaine, chacun avec leurs compétences et chacun avec leur stratégie, de réussir dans l'Aube.



VALÉRIE
BAZIN-MALGRAS

Vice-Présidente de GEEA et Députée de l'Aube



La Petite Madeleine, LA parfumerie engagée Made in Aube

Lancée en 2020 par Guillaume Dufay, la petite Madeleine est une start-up auboise qui s'est donnée pour mission d'associer le savoir-faire artisanal à l'expertise de parfumeurs d'exception. D'abord constituée d'une gamme de savons naturels parfumés, elle propose désormais six fragrances en écho aux senteurs des savons. La petite Madeleine porte au cœur de son projet l'ancrage dans le territoire champenois puisque tous ses produits y sont fabriqués.



Ayant travaillé plusieurs années dans l'univers des cosmétiques et plus particulièrement des parfums, Guillaume Dufay souhaitait créer des produits haut-de-gamme, authentiques et originaux tout en soulignant la richesse du patrimoine français. La petite Madeleine a choisi, pour asseoir son univers unique, de se doter de codes graphiques épurés tout en s'inspirant des vitraux de la ville de Troyes pour les illustrations de ses packagings.

De ce projet sont d'abord nés les savons parfumés de la petite Madeleine. L'entrepreneur démarre dans l'atelier d'artiste de sa grand-mère avant de s'installer à Troyes et de développer son projet au sein de la Technopole de l'Aube en Champagne.



Un an plus tard, les eaux de parfum sont lancées avec des parfumeurs de renom. Toujours avec cette volonté de produire en France et de garder des circuits très courts : la majorité des partenaires se situe à quelques kilomètres de l'atelier de production de La petite Madeleine.

La petite Madeleine a fait appel à un duo de designers pour concevoir un bouchon signature : fabriqués à la main à partir de coquillages et de liège, les galets signés de l'empreinte du logo de la marque symbolisent le voyage et la liberté. Le flacon a été choisi pour son impact environnemental réduit : léger, avec un besoin en verre divisé par deux par rapport à un flacon classique de même contenance mais également 100% recyclable.

Un ancrage territorial fort : les étuis et décors des flacons ont été réalisés dans des entreprises familiales à moins de 50 km de l'atelier. L'alcool de betteraves est biologique et collecté à proximité. Par la suite, chaque flacon est conditionné dans l'atelier, avec un assemblage des étuis à la main. La logistique d'envoi se fait dans une entreprise à 3 km faisant travailler des personnes en réinsertion sociale.

Même engagement éco-responsable pour les savons. Fabriqués dans l'atelier de la petite Madeleine à Troyes, ils sont réalisés à la main selon le procédé de la saponification à froid, dont le surgraissage naturel offre une douceur exceptionnelle à l'utilisation. Ce principe de production a un très faible impact environnemental et permet de diminuer considérablement le nombre d'ingrédients nécessaires à sa fabrication. Quatre huiles issues de l'agriculture biologique ont été sélectionnées pour leur qualité : huile de coco, beurre de karité, huile d'olive et huile de tournesol. Il en résulte un produit particulièrement moussant et doux pour la peau, tout en laissant s'exprimer les parfums auxquels sont venus s'associer cinq grands noms de la parfumerie.

La petite Madeleine développe son réseau de distribution, sur son site internet mais également dans des parfumeries indépendantes ainsi qu'aux Galeries Lafayette à Paris.



« Humblement, ma volonté était de valoriser les différents métiers et savoir-faire de notre territoire. Chacun apportant son expertise et une pierre à l'édifice de nos histoires olfactives. C'est un développement authentique que nous souhaitons remettre au goût du jour. »

**Guillaume, fondateur
de la petite Madeleine**





Noël Success

Depuis bientôt 10 ans, l'entreprise Noël Success produit et commercialise des sapins sur toute la France. Mathieu crée Noël Success et plante ses premiers sapins dans le cœur du pays d'Othe. Souhaitant disposer d'une offre la plus complète possible pour satisfaire ses clients, il se spécialise très rapidement dans le flocage des sapins de Noël et la fabrication de bûches.



45 hectares de pépinières



40 000 arbres vendus chaque année



25 saisonniers pour réaliser la saison



Les Vergers du Pays d'Othe



Thibault crée l'entreprise les Vergers du Pays d'Othe en 2016. Historiquement axée sur la production céréalière, depuis 3 générations, notre exploitation est diversifiée dans la production arboricole depuis plus de 15 ans. Une expérience dont nous profitons pour vous proposer aujourd'hui une large gamme de produits issus de nos terroirs. 80% de la production vendue dans un rayon de 150 km.

Le secret des produits de qualité, que ce soient les sapins où les jus et différents produits transformés de la pomme, tiennent à l'apprentissage que Mathieu et Thibault ont eu sein d'autre entreprise dès leurs 17 ans.

Tout deux ont en 2021, lancé la construction de nouveaux locaux, de bâtiment et de plateforme dans des objectifs bien précis :

- Accroître l'embauche de salarié local
- Réduire la pénibilité de travail grâce à des installations récente
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de service pour leur client

Les préoccupations sociales et environnementales pour les deux entreprises sont au cœur de la démarche d'amélioration, depuis presque 1 an elles sont certifiées Haute Valeur Environnementale niveau 3.

Une SARL commune a été créée entre Mathieu et Thibault pour permettre l'investissement dans des équipement moderne de production de réduire les coûts des matériels



30 hectares de verger



25 000 pommiers



120 000 bouteilles chaque année



Histoire d'une mutation réussie

Sous les grands toits en sheds, construits vers 1930, après la crise du textile et la fermeture des grandes usines troyennes, Degoisey passe de la bonneterie à la mécanique de précision et a évolué vers l'usinage de haute précision de pièces complexes et de montage de sous-ensembles électromécaniques. Degoisey travaille, aujourd'hui, pour des grands noms de l'aéronautique comme Airbus ou Dassault. Ce choix opéré il y a quelques années porte ses fruits de manière très concrète et c'est naturellement une grande fierté pour nous. Degoisey parvient à résister aux effets de la crise et à protéger ses collaborateurs. Voici l'histoire de cette mutation industrielle forte d'engagements et de soutiens des élus : un partenariat gagnant.

MONTÉE EN GAMME : POUR UNE INDUSTRIE COMPÉTITIVE

Pour rester attractif et suivre l'évolution du marché, Degoisey anticipe l'avenir. C'est l'une des premières entreprises françaises à s'équiper de nouvelles machines qui intègrent l'intelligence artificielle « C'est une révolution » !

Cette véritable rupture fera basculer la société dans l'ère de l'industrie du futur et nous permettra ainsi d'optimiser les temps de production, tout en conservant un très haut niveau de qualité de nos fabrications.



NOUVEAUX MARCHÉS : DE NOUVELLES PRATIQUES

Les effets attendus sont positifs pour nos clients et notre développement. L'apport de ces technologies nous permet également de répondre à l'évolution de nos clients et de nous positionner en véritable partenaire et non plus en simple sous-traitant. De plus en plus, ceux-ci nous demandent en effet de partager les risques dans leurs projets. Pour Degoisey, il ne s'agit plus seulement de produire, mais aussi de co-développer et d'industrialiser les projets de nos clients.

LES CLÉS DU SUCCÈS

Promotion des Hommes : accès aux savoirs

Le contexte économique difficile est aussi une occasion majeure de mettre l'humain au cœur de notre stratégie de développement car la performance des machines et la qualité des processus ne sont rien sans ses collaborateurs : Degoisey parvient à fidéliser ses compagnons. Centre de formation agréé, Degoisey s'appuie sur ses forces afin de transmettre ses savoirs.

Pour preuve, la distinction obtenue par un de ses alternants, Compagnon du Devoir, comme meilleur apprenti de France : une fierté pour ses formateurs.



Intelligence Artificielle : accès à l'innovation

Nous changeons d'échelle, l'Intelligence Artificielle nous fait gagner sur les temps de nos productions, sur le lancement, les réglages et les programmations. La robotisation de nos équipements capitalisera les lourds investissements engagés. Ces innovations, dépassant l'usine 4.0, orientent l'entreprise vers une croissance pérenne qui rendent Degoisey différent et attractif.



Centre multitâches INTEGREX I-200ST Bi-Broche / Embase 1500 mm
Magasin 36 outils CAPTO C6
Broche de fraisage 12 000 tr/min 24 Kw




« Cette entreprise centenaire est spécialisée dans la mécanique de précision et fabrique des pièces pour l'aéronautique et l'aérospatiale. Cette PME est une « pépite » avec une croissance à deux chiffres et fonde sa réussite sur la formation et l'innovation. L'entreprise intègre un centre de formation dédié aux nombreux jeunes qu'elle recrute en alternance ou en apprentissage. Elle innove grâce à l'intelligence artificielle pour améliorer son processus de fabrication et ainsi gagner en productivité et en valeur ajoutée. Aujourd'hui, elle emploie 40 personnes et compte doubler ses effectifs et son chiffre d'affaires à moyen terme. J'accompagnerai le développement de cette belle PME locale. »

Visite de Valérie Bazin-Malgras, le 3 septembre 2021.




 **6 m€** de chiffre d'affaires

 Taux de croissance moyen : **20%** par an depuis 10 ans

 **40** collaborateurs

 **20%** du chiffre d'affaire à l'export

 **Principaux DAS :** Aéronautique, Défense et Spatial et « Green Technologie »

 **Accréditations :** AQAP2110-AQAP2310 (OTAN), ISO9001, EN9100



G7

la ville est belle



Samira, chauffeure de taxi G7 depuis 14 ans, ★★★★★

Nos chauffeurs
font le plein d'étoiles.

Les 110 parlementaires membres de GEEA



Damien ABAD
Député de l'Ain
Membre de la Commission
des affaires étrangères

A



Martine BERTHET
Sénatrice de la Savoie
Vice-Présidente de la délégation sénatoriale
aux entreprises, membre de la Commission
des affaires économiques, pharmacienne



Emmanuelle ANTHOINE
Députée de la Drôme
Membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'Éducation, avocate



Etienne BLANC
Sénateur du Rhône
Membre de la Commission de l'aménagement
du territoire et du développement durable
Avocat retraité



Nathalie BASSIRE
Députée de la Réunion
Secrétaire de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
retraîtée de l'enseignement



Christophe BLANCHET
Député du Calvados
Membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, commerçant



Thibault BAZIN
Député de Meurthe-et-Moselle
Secrétaire de la Commission des affaires
sociales

B



Anne-Laure BLIN
Députée du Maine-et-Loire
Secrétaire de la Commission des affaires
économiques



Valérie BAZIN-MALGRAS
Députée de l'Aube
Vice-Présidente de GEEA
Membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, commerçante



François BONNEAU
Sénateur de la Charente
Membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces
armées, docteur en pharmacie



Belkhir BELHADDAD
Député de la Moselle
Membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, industriel – chef
d'entreprise



Emilie BONNIVARD
Députée de la Savoie
Membre de la Commission des finances
Cadre à la Caisse des Dépôts et Consignations

**Jean-Yves BONY**

Député du Cantal
Membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, exploitant agricole

**Fabrice BRUN**

Député de l'Ardèche
membre de la Commission des finances, industriel-chef d'entreprise

**Éric CIOTTI**

Questeur de l'Assemblée nationale
Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des lois

**Jean-Pierre DECOOL**

Sénateur du Nord
Vice-Président de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, ancien professeur

**Ian BOUCARD**

Député du Territoire-de-Belfort
membre de la Commission des lois

**Olivier CADIC**

Sénateur représentant les Français établis hors de France
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
chef d'entreprise

**Pierre CORDIER**

Député des Ardennes
membre de la Commission des affaires étrangères, fonctionnaire de catégorie A

**Dominique DE LEGGE**

Sénateur d'Ille-et-Vilaine
Vice-Président de la Commission des finances, cadre dirigeant dans le domaine de l'environnement

**Céline BOULAY-ESPÉRONNIER**

Sénatrice de Paris
Secrétaire de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

**Emmanuel CAPUS**

Sénateur de Maine et Loire
Vice-Président de la Commission des finances,
Vice-Président de la délégation sénatoriale aux entreprises, avocat

**Josiane CORNELOUP**

Députée de Saône-et-Loire
Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales, pharmacienne

**Stéphane DEMILLY**

Sénateur de la Somme
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, formateur en management

**Yves BOULOUX**

Sénateur de la Vienne
membre de la Commission des affaires économiques

**Pierre CHARON**

Sénateur de Paris
membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées,
consultant en communication

**Édouard COURTIAL**

Sénateur de l'Oise
membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées,
chargé de mission commercial

**Vincent DESCOEUR**

Député du Cantal
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire,
professeur agrégé de biologie

**Pascale BOYER**

Députée des Hautes-Alpes
membre de la Commission des affaires économiques

**Guillaume CHEVROLLIER**

Sénateur de la Mayenne
Vice-Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, directeur de programmes immobiliers

**Pierre CUYPERS**

Sénateur de la Seine-et-Marne
Secrétaire du Sénat
membre de la Commission des affaires économiques, exploitant agricole

**Fabien DI FILIPPO**

Député de la Moselle
secrétaire de la Commission des finances,
cadre du secteur privé

**Valérie BOYER**

Sénatrice des Bouches-du-Rhône
Membre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et de l'administration générale, cadre de santé

**Paul CHRISTOPHE**

Député du Nord
Vice-Président de la Commission des affaires sociales, fonctionnaire de catégorie A

**Marie-Christine DALLOZ**

Députée du Jura
membre de la Commission des finances

**Julien DIVE**

Député de l'Aisne
Vice-président de la Commission des affaires économiques, chef de projet dans l'industrie

**Guy BRICOUT**

Député du Nord
Membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
retraité de la fonction publique

**Dino CINIERI**

Député de la Loire
membre de la Commission des affaires économiques, consultant en sécurité

**Olivier DASSAULT**

Ancien Député de l'Oise
Co-fondateur de GEEA
Ancien Président de GEEA

**Philippe DOMINATI**

Sénateur de Paris
membre de la Commission des finances,
chef d'entreprise

**Virginie DUBY-MULLER**

Députée de la Haute-Savoie
membre de la Commission des affaires
économiques, cadre du secteur privé

**Philippe GOSSELIN**

Député de la Manche
Vice-Président de la Commission des lois,
maître de conférences à Sciences Po

**Patrick HETZEL**

Député du Bas-Rhin
membre de la Commission des finances,
professeur des universités

**Marc LE FUR**

Député des Côtes-d'Armor
membre de la Commission des finances,
Sous-préfet

**Catherine DUMAS**

Sénatrice de Paris
membre de la Commission des affaires
étrangères

**Jean-Pierre GRAND**

Sénateur de l'Hérault
membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
cadre de la fonction publique

**Alexandre HOLROYD**

Député des Français établis hors de France
membre de la Commission des finances

**Ronan LE GLEUT**

Sénateur représentant les français
établis hors de France
membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
examinateur à l'office européen des brevets

**Pierre-Henri DUMONT**

Député du Pas-de-Calais
membre de la Commission des affaires
étrangères

**Pascale GRUNY**

Vice-Président du Sénat
membre de la Commission des affaires
sociales, directeur administratif et financier

**Alain HOUPERT**

Sénateur de la Côte-d'Or
membre de la Commission des affaires
étrangères, médecin radiologue

**Constance LE GRIP**

Députée des Hauts-de-Seine
membre de la Commission des finances

**Laurent DUPLOND**

Sénateur de la Haute-Loire
Secrétaire de la Commission des affaires
économiques, agriculteur

**Victor HABERT-DASSAULT**

Député de l'Oise
Président de GEEA
membre de la Commission des finances, avocat

**Jean-François HUSSON**

Sénateur de la Meurthe-et-Moselle
Rapporteur général de la Commission des
finances, agent d'assurance

**Vincent LEDOUX**

Député du Nord
membre de la Commission des affaires
étrangères, enseignant

**Nicolas FORISSIER**

Député de l'Indre
membre de la Commission des affaires
étrangères, chef d'entreprise

**Meyer HABIB**

Député des Français établis hors de France
Membre de la Commission des affaires
étrangères, ingénieur

**Sandrine JOSSO**

Députée de Loire-Atlantique
membre de la Commission des affaires
sociales

**Jean-François LONGEOT**

Sénateur du Doubs
Président de la Commission de l'aménagement
du territoire et du développement durable,
attaché territorial principal

**Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Sénateur représentant les Français établis
hors de France
Secrétaire de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
juriste internationale

**Yannick HAURY**

Député de Loire-Atlantique
membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
pharmacien

**Mohamed LAQHILA**

Député des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des finances,
expert-comptable

**Gérard LONGUET**

Sénateur de la Meuse
membre de la Commission des finances,
premier Vice-Président de l'OPECST

**Annie GENEVARD**

Députée du Doubs
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, professeur
du secondaire

**Michel HERBILLON**

Député du Val-de-Marne
Vice-Président de GEEA
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères, cadre supérieur

**Philippe LATOMBE**

Député de Vendée
membre de la Commission des lois,
cadre supérieur

**Vivette LOPEZ**

Sénatrice du Gard
membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
auditrice IHEDN



Véronique LOUWAGIE
Députée de l'Orne
Vice-Présidente de la Commission
des finances, expert-comptable



Frédérique MEUNIER
Députée de la Corrèze
secrétaire de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, avocate



Claude NOUGEIN
Sénateur de la Corrèze
membre de la Commission des finances,
chef d'entreprise



Sophie PRIMAS
Sénateur des Yvelines
Présidente de la Commission des affaires
économiques, directrice commerciale



Lise MAGNIER
Députée de la Marne
membre de la Commission des finances,
cadre territorial



Sébastien MEURANT
Sénateur du Val-d'Oise
membre de la Commission des finances



Bertrand PANCHER
Député de la Meuse
membre de la Commission des affaires
étrangères, directeur de développement



Frédérique PUISSAT
Sénateur de l'Isère
Secrétaire de la Commission des affaires
sociales, cadre financier



Sylvain MAILLARD
Député de Paris
membre de la Commission des affaires
étrangères, Industriel - chef d'entreprise



Brigitte MICOULEAU
Sénatrice de la Haute-Garonne
membre de la Commission des affaires
sociales, assistante de direction



Éric PAUGÉ
Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des lois,
cadre du secteur privé



Richard RAMOS
Député du Loiret
membre de la Commission des affaires
économiques, cadre du secteur privé



Didier MANDELLI
Sénateur de la Vendée
Vice-Président de la Commission
de l'aménagement du territoire
et du développement durable



Alain MILON
Sénateur du Vaucluse
Vice-Président de la Commission des affaires
sociales, médecin



Philippe PEMEZEC
Sénateur des Hauts-de-Seine
membre de la Commission de l'aménagement
du territoire et du développement durable



Jean-François RAPIN
Sénateur du Pas-de-Calais
Président de la Commission des affaires
européennes, membre de la Commission
des finances, médecin généraliste



Emmanuel MAQUET
Député de la Somme
membre de la Commission de l'aménagement
du territoire et du développement durable



Maxime MINOT
Député de l'Oise
Secrétaire de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, employé
dans le secteur privé



Annick PETRUS
Sénatrice de Saint-Martin
membre de la Commission des affaires
sociales, directrice d'école



Rémy REBEYROTTE
Député de Saône-et-Loire
membre de la Commission des lois,
Professeur d'économie



Olivier MARLEIX
Député d'Eure-et-Loir
Membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, fonctionnaire
de catégorie A



Pierre MOREL-A-L'HUISSIER
Député de la Lozère
Membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, avocat



Stéphane PIEDNOIR
Sénateur de Maine-et-Loire
Vice-Président de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication,
professeur



Damien REGNARD
Sénateur représentant des Français établis
hors de France
Membre de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication



Jean-Paul MATTEI
Député des Pyrénées-Atlantiques
membre de la Commission des finances,
notaire



Christophe NAEGELEN
Député des Vosges
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées,
Industriel - chef d'entreprise



Aurélien PRADIÉ
Député du Lot
membre de la Commission des lois,
cadre supérieur du secteur privé



Bruno RETAILLEAU
Sénateur de la Vendée
membre de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication



Vincent ROLLAND
Député de la Savoie
membre de la Commission des affaires économiques



Jean-Louis THIÉRIOT
Député de la Seine-et-Marne
Vice-Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées, avocat



Xavier ROSEREN
Député de la Haute-Savoie
membre de la Commission des finances



Isabelle VALENTIN
Députée de la Haute-Loire
membre de la Commission des affaires sociales, salariée agricole



Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin
membre de la Commission des lois



Pierre VATIN
Député de l'Oise
Vice-président de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, permanent politique



Olivier SERVA
Député de la Guadeloupe
membre de la Commission des affaires sociales



Jean-Pierre VIGIER
Député de Haute-Loire
membre de la Commission des affaires économiques, fonctionnaire de catégorie A



Nathalie SERRE
Députée du Rhône
membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées



Philippe VIGIER
Député d'Eure-et-Loir
membre de la Commission des affaires sociales, biologiste A.I.H.P.



Vincent SEGOUIN
Sénateur de l'Orne
membre de la Commission des finances, agent d'assurance



Stéphane VIRY
Député des Vosges
membre de la Commission des affaires sociales, avocat



Michèle TABAROT
Députée des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des affaires étrangères, chef d'entreprise



Jean-Pierre VOGEL
Sénateur de la Sarthe
membre de la Commission des finances, expert-comptable

CONFIEZ VOTRE AUDITION AU LEADER DE LA CORRECTION AUDITIVE DANS L'OISE

A votre écoute depuis 1989



WWW.BENOIT-AUDITION.FR

Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

.....

Code postal:

Commune:

Mail:

Tél.:

Je suis une personne physique:

- 200 euros
- 300 euros
- Autre montant:

Je souhaite faire adhérer ma société :

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- Autre montant:

Je souhaite être membre bienfaiteur et verse la somme de :

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- 3 000 euros
- Autre montant:

Le chèque est à établir à l'ordre de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés.
Chaque don de particulier est déductible de vos impôts à hauteur de 66% du montant de votre don.
Un reçu fiscal vous sera adressé en retour. A retourner à :

GÉNÉRATION ENTREPRISE - ENTREPRENEURS ASSOCIÉS
5 RUE DES WALLONS - 75013 PARIS

RESIDENTIEL / TERTIAIRE



La solution d'isolation par l'extérieur
sous bardage ventilé.

L'innovation de S2PI pour l'efficacité énergétique et la sécurité passive contre
l'incendie des façades des bâtiments neufs ou rénovés

Avant



Pendant



Après



Installée dans l'Isère, **S2PI** est une entreprise innovante à taille humaine qui fabrique et distribue un procédé unique d'isolation thermique protection incendie à **base de mousse de laine de laitier**.

S2PI s'inscrit dans une recherche permanente d'amélioration de ses process de production.

S2PI met le client au cœur de ses préoccupations. Chaque produit est conforme aux besoins et aux normes du marché, il est soumis à un contrôle de qualité extrêmement rigoureux par des laboratoires d'essais accrédités (CSTB, LNE).



6 rue le Métallurgie, 38420 Domène
E-mail : contact@s2pi.fr
www.s2pi.fr
Tél. : 04 58 00 02 20



thalesgroup.com

THALES
Building a future we can all trust

Aerial view of a city and nature on a globe, showing a mix of urban buildings, green spaces, and a beach, set against a starry space background with a bright sun or star in the upper right.

Construisons ensemble un avenir de confiance

Publicis LMA & Madras Global - © Getty images - Shutterstock

Suivez : Thalesgroup

